
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Mercredi 29 avril 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Maria Casares*, *M. Sylvain Clavel*, *M^{me} Sandra Golay*, *MM. Gilbert Schreyer* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 avril 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 28 avril et mercredi 29 avril 2015, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Résolution du 28 avril 2015 de M^{me} et MM. Gary Bennaim, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Marie Barbey: «Pour que le Conseil administratif soutienne la construction de logements dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et en particulier sur le site de la caserne des Vernets» (R-183)¹.

Suite de la préconsultation

Le président. Nous poursuivons la préconsultation. Il reste quatre intervenants, et je passe la parole à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Je souhaitais prendre la parole au nom du groupe socialiste pour reposer tout d'abord le contexte. Nous discutons du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) dans le cadre d'un arbitrage – comme cela arrive souvent sur le terrain politique – portant sur la création de 1500 nouveaux logements, dont 600 logements sociaux et 300 logements étudiants, le premier coup de pioche étant prévu à l'horizon 2018, 2019.

Ce débat s'est tenu au Grand Conseil jeudi dernier, avec une demande portée depuis une dizaine d'années tant par les autorités municipales que cantonales. On a fait référence tout à l'heure au premier texte déposé au Conseil municipal à l'époque par notre collègue socialiste Roman Juon. Il demandait déjà aux autorités d'entrer en dialogue avec l'armée, qui occupe le site de la caserne des Vernets

¹ Développée, 5538.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

et dont le bail, chers collègues, court jusqu'en 2045, pour essayer de la convaincre qu'elle pouvait avantageusement trouver des sites non pas au centre-ville, là où des logements ont besoin d'être construits, mais en périphérie.

C'est donc cet arbitrage que le groupe socialiste a réalisé la semaine dernière au Grand Conseil en soutenant – et cela n'a surpris personne – la création de 1500 logements sans attendre 2045, afin de ne pas perdre une génération et demie pour créer ces logements. Il s'agit de voter un crédit de réalisation et deux crédits d'études pour déplacer l'armée en périphérie.

Cette position socialiste, que nous sommes fiers de réaffirmer ici, est contestée par un référendum du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA). Nous en sommes naturellement proches, s'agissant des critiques dures mais justes qu'ils ont l'habitude d'adresser à l'armée en Suisse. Toujours est-il qu'il y a un arbitrage entre la présence de l'armée jusqu'en 2045 au centre-ville et la création de 1500 logements.

Lorsque, dans cette enceinte, le groupe socialiste a signé cette résolution pour demander que la Ville de Genève prenne part à ce débat pour rappeler l'importance de créer des logements à partir de 2018 et non de 2045, nous l'avons fait en toute connaissance de cause. Hier, nous nous sommes opposés à l'urgence. Pourquoi? Parce que nous savions malheureusement que nous n'aurions pas une discussion de qualité sur cet arbitrage politique entre des logements aujourd'hui ou en 2045 si l'armée ne quitte pas la caserne des Vernets. Nous avons malheureusement assisté au spectacle du deuxième tour des élections municipales, et c'est ce même spectacle que le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien nous ont donné tout à l'heure: qui remportera le cinquième siège? Pierre Conne ou Rémy Pagani? Nous regrettons ce type de dérapage, et c'est la raison pour laquelle nous avons refusé cette urgence. Malheureusement, une majorité de Conseil municipal en a décidé autrement; nous avons donc à regret assisté à ce cirque.

Nous accepterons avec conviction ce texte dont nous souhaitons poursuivre l'étude en commission. Et à nos collègues qui se demandent s'il ne faudrait pas mieux attendre que le bail de l'armée arrive à échéance en 2045 pour construire 1500 logements, j'aimerais également rappeler les engagements que nous avons pris auprès d'associations, notamment auprès de l'Association pour la reconversion des Vernets, l'ARV. Nous l'avons toutes et tous soutenue à maintes reprises, précisément afin de pouvoir occuper cette place des casernes pour autre chose que des casernes: pour des logements, pour des espaces culturels, pour des logements sociaux – 600 sur 1500 – et pour 300 logements étudiants. Voilà la raison pour laquelle le groupe socialiste, sans hésitation aucune, de la même manière qu'il l'a fait au Grand Conseil, acceptera dans cette enceinte le principe de cette résolution, dont nous souhaitons poursuivre l'étude en commission. Telle est notre position, et je vous remercie de lui réserver un accueil favorable.

M. Gary Bennaim (LR). Monsieur le président, j'aimerais tout d'abord vous faire une confidence. J'étais en train de me dire que le résumé de Grégoire Carasso était excellent. Mais il a naturellement dû le terminer en le saupoudrant d'un peu de politique politicienne, et là, ça m'a fait mal au cœur... Qui, ici, a décidé de l'agenda du Grand Conseil? Qui a présenté ces crédits il y a dix jours? Pas moi! Pas le deuxième tour des élections au Conseil administratif, et certainement pas le Conseil administratif lui-même! C'est un problème de date! Et c'est aujourd'hui qu'on peut en parler. C'est aussi aujourd'hui qu'il y a urgence d'en parler.

L'urgence n'est pas, comme certains l'ont fait ce soir, de rappeler la loi générale sur le logement et la protection des locataires. L'urgence n'est pas de se targuer dans cette enceinte de ce qu'on a fait ou de ce qu'on n'a pas fait. Le texte est assez clair! Il dit qu'on aimerait du logement en ville de Genève. Si vous voyez là une discussion qui ressort du deuxième tour des élections au Conseil administratif, j'en suis désolé, mais vous avez peut-être tendance à voir un peu trop de politique dans tout! Et comme M. Hohenweg l'a rappelé, une résolution est faite pour que le Conseil municipal puisse affirmer quelque chose. Le Conseil municipal a envie de dire, à mon avis – tous groupes confondus –, qu'il veut du logement. Nous voulons démontrer que c'est important pour nous.

Je ne vais pas refaire le résumé que vient de faire M. Carasso, mais on est passé par tellement de démonstrations de force, au hasard, hors même des attaques personnelles, qu'il serait bon de rappeler qu'un plan localisé de quartier n'est pas la création de logements. Il est le premier pas pour dessiner ce qu'on aimerait voir, généralement à quinze ou vingt ans, peut-être même plus tard. Aujourd'hui, vous vous battez pour un plan localisé de quartier dans le secteur Praille-Acacias-Vernets, et notamment au niveau du site de la caserne. Mais on ne les verra pas sortir si rapidement, ces logements! M. Carasso nous cite l'horizon de 2019. C'est dans quatre ans! Rien ne va pousser tout à coup, par hasard, comme des champignons sous la pluie! Nous ne sommes pas chez les Schtroumpfs! Et quand on entend M. Pagani nous citer sa liste à la Prévert sur les logements – et notez bien la différence... – qu'il a initiés, non! Il a pris une carte, il a dessiné et il a dit qu'il y aurait là une barre d'immeuble probablement d'ici à quinze ans et que c'est une bonne idée.

Je continue sur les plans localisés de quartier. On va me dire que j'ai un ton professoral, mais je ne suis certainement pas le premier ce soir à expliquer que le Parti libéral-radical veut des logements chers. Non! Non! Parce qu'un plan localisé de quartier repose sur la loi! On est limité. La majeure partie des logements seront des logements sociaux, et ce n'est certainement pas M^{me} Valiquer Greuccio qui me contredira, parce qu'elle connaît la loi aussi bien que moi! (*Remarque.*) Même mieux que moi, s'il le faut... Elle est députée, elle sait certainement mieux que moi. (*Remarque.*) Je suis aussi député, effectivement... Alors

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

on nous dit que nous voulons des logements chers. Mais on n'en a pas la possibilité! Le Parti libéral-radical ne va rien construire!

Et puisqu'on parle de qui va construire, j'ai quand même entendu ce soir le meilleur en termes de théories du complot! Nous sommes manipulés par les officiers de l'armée suisse et les Vieux-Grenadiers! (*Rires.*) Fantastique! Je connaissais la présence des Illuminati sur Terre et des extraterrestres, mais que les Vieux-Grenadiers sont en train de se saisir du problème immobilier genevois! On rêve! On rêve!

Ce soir, alors que, je le répète, ces budgets viennent d'être votés pour des raisons d'agenda, le député Pagani se positionne. On se retrouve face au conseiller administratif Pagani. Il était légitime d'intervenir, de lui poser la question, de réaffirmer notre volonté de faire du logement, parce qu'il va les bloquer. Qu'avez-vous fait ce soir, Monsieur le magistrat? Vous avez fait de la politique qui fait que les gens ne s'intéressent plus à la politique, qui fait que 60% des gens s'abstiennent lors des élections. Parce que vous êtes parti dans toutes les directions et que vous avez réussi à transmettre un message incompréhensible. Vous avez réussi à retourner la problématique dans tous les sens et à défendre des positions partisans qui n'ont aucun sens. (*Remarque.*) Schizophrénique, peut-être... Peut-être schizophrénique, comme celui qui m'accuse d'être manipulé par les officiers de l'armée suisse et qui oublie de dire qu'il fait lui-même partie du GSSA... Mais ce n'est pas grave!

Je le répète, ce texte partait d'une bonne intention. Il partait d'une bonne intention parce qu'on voulait rappeler qu'on est aujourd'hui dans une situation qui n'est pas satisfaisante, avec un député qui, malgré sa liste à la Prévert, se positionne contre son rôle de conseiller administratif lorsqu'il nous explique ce que les conseillers d'Etat auraient dû faire, lorsqu'il nous explique ce qu'aurait dû faire M^{me} Brunschwig Graf, alors qu'il était encore syndicaliste, il me semble... Mais chacun son boulot! Et on verra le jour où vous serez conseiller d'Etat, si vous ne prêtez pas le flanc à la critique comme vous êtes en train de le faire maintenant – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Pagani, le conseiller administratif et, si possible, au député.

Ce soir, je suis en fait très déçu parce que je pensais qu'on passerait rapidement sur ce sujet. (*Exclamations.*) Je pensais que les groupes nous rejoindraient sur cette envie d'affirmer la volonté de faire du logement. Mais on a eu juste, comme la confiture, la possibilité d'étaler le plus de commentaires possible qui n'avaient aucun rapport. Je suis même un peu surpris qu'on n'ait pas encore fait le tour des différents conflits de la planète, car cela nous manquait encore...

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Bennaim, justement...

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

M. Gary Bennaim. Eh bien, je conclus. Et je conclurai en disant que la motion est un instrument qu'utilise le Conseil municipal pour transmettre un message au Conseil administratif. Alors je serais vraiment désolé que le message du Conseil municipal ce soir ne soit pas: nous voulons du logement en ville de Genève.

Le président. Merci, Monsieur Bennaim. Je profite de vous avoir au bout du micro pour vous demander, étant donné que vous êtes le premier signataire de cette résolution, si vous souhaitez le vote sur le siège, c'est-à-dire le renvoi direct au Conseil administratif. (*M. Bennaim acquiesce.*) Je vous remercie de cette réponse affirmative. C'était pour être au clair, car il y a également une demande de renvoi en commission. (*Remarque.*) Et le vote nominal également... C'est noté. Le bureau avait clos la liste à 18 h 52. J'ai inscrit M^{me} Marie Barbey... Vous avez renoncé? Merci. MM. Adrien Genecand et Pascal Holenweg, vous ne pouvez plus vous inscrire. Je passe la parole à M. Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Eh oui, il y a toujours des privilégiés... J'en fais partie. Merci, Monsieur le président. (*Rires.*) J'aimerais dire deux ou trois choses, si je peux me permettre. Première chose, on aura vraiment entendu tout et n'importe quoi ce soir. On aura tout mélangé, secoué. On aura compris que c'est ce soir qu'on essaie de descendre M. Pagani – j'y reviendrai. Bel effort, bravo... Un peu raté, mais bon... (*Rires.*) On mélange le GSsA, M. Pagani et ainsi de suite. Le GSsA et les antimilitaristes font leur boulot. Je suis antimilitariste et je l'assume. Ils font leur boulot dans la démocratie dans laquelle on est, ils portent un débat sur la place publique, et c'est leur rôle. C'est notre rôle. Et nous avons été suivis par le passé par plus de la moitié des Genevois. C'est donc un débat qui mérite d'être mené à Genève.

Une voix. Hors sujet!

M. Morten Gisselbaek. Absolument pas hors sujet! C'est le thème de la soirée. C'est bien du référendum que nous avons parlé. Nous ne sommes pas là pour parler de M. Pagani.

Je vais parler du logement. Il y a eu cette attaque contre M. Pagani, M. Pagani qui, évidemment, est contre le logement. C'est ce qu'on a entendu. En ce qui concerne le PAV, quand même, je tiens à rappeler que c'est lui qui, au nom de la commune et pour défendre les intérêts de la commune dans un projet à long terme, a fait un travail remarquable qui a été accepté dans cette enceinte. Nous avons tous accepté les amendements qu'il avait faits au projet. (*Remarque.*) Peut-être

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

pas tous, mais une grande majorité. Nous avons tous accepté les amendements qu'il avait faits pour défendre les intérêts de la commune face au risque réel de voir ce projet se planter. Le projet PAV risque de se planter, et ça, ce n'est pas grâce à nous. Non! C'est grâce, d'abord, à M. Mark Muller qui a lancé le projet. (*Exclamations.*) Qui a lancé le projet en annonçant qu'on avait la solution et qu'on ferait le PAV en quelques années! Aujourd'hui, on parle de quarante ans pour le réaliser. Et comme on sait qu'il y a toujours 50% de plus-value sur le temps, cela veut dire que ce truc que M. Mark Muller nous avait annoncé dans quelques années va prendre soixante ans!

On s'est rendu compte que les conditions-cadres n'étaient pas là. Ce n'est pas un no man's land. C'est un territoire pour lequel il s'agit de trouver des règles pour aller de l'avant. Et tous ensemble, ici, nous voulons aller de l'avant. (*Mouvements de tête.*) Vous pouvez secouer la tête, nous voulons aussi aller de l'avant! Nous avons accepté le plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets (PDQ PAV) pour aller de l'avant. (*Remarque.*) Et le référendum. Et, pour cela, il faut que les conditions-cadres fonctionnent. C'est important, car la caserne des Vernets est la première pièce de ce qui se passera sur ce territoire pendant quarante ans. Si on se plante sur la première pièce, on est mal barré.

Or, parce qu'il faut que les gens qui nous écoutent comprennent bien de quoi il s'agit, le Conseil d'Etat nous propose de faire payer sur un tout petit bout du territoire genevois entre quatre rues le déplacement d'une caserne. C'est ce qui a été voté. M. Pagani n'a rien bloqué du tout, alors ça ne sert à rien de vous acharner. Cette caserne concerne tout le monde ou elle ne concerne personne. En ce qui me concerne, on peut se passer de cette caserne. Mais si on a décidé qu'on en avait besoin, eh bien, cela concerne tout le monde. Cela ne concerne pas que les futurs habitants, qu'ils soient dans des appartements en loyer libre ou qu'il s'agisse des locataires des bureaux d'une assurance. Cela ne doit pas être payé par les gens qui seront là.

Or, le cahier des charges de l'appel d'offres «investisseurs» prévoit qu'on peut augmenter les loyers pour amortir ces 22 millions de francs qui sont demandés pour délocaliser la caserne. On entend dire que ça ne va pas se passer comme ça, que ce sera financé sur la marge des investisseurs. On peut croire au Père Noël! Moi, j'ai arrêté. Les investisseurs ne vont pas sortir 22 millions de francs de leur poche pour faire plaisir! Ou ce sera reporté, comme je l'ai dit, sur les loyers – et c'est inacceptable – ou les constructeurs amortiront cette dépense en construisant moins bien. Construire moins bien, pour 22 millions de francs, un projet qui ne se monte pas à 1 milliard mais à 600, 650 millions, c'est 3%. Baisser de 3%, c'est peut-être exactement ce qui fait que l'on construira ce qui sera les Minoteries de demain. Nous ne le voulons pas. Personne n'a envie d'avoir des immeubles qui devront être rénovés à grands frais dans vingt ans!

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

Il s'agit donc de trouver des conditions-cadres qui permettent d'aller de l'avant. Sur cette parcelle-là, le problème est encore simple. A côté, c'est bien plus compliqué parce qu'il faudra faire partir des entreprises qui ont des droits de superficie. Il faudra aussi dépolluer. Alors, si les futurs habitants doivent payer pour la dépollution du sous-sol sur chaque petit bout de terrain, ça ne va pas fonctionner, c'est simple. Effectivement, M. Bertinat l'a dit, 22 millions, ce sont des brouilles. Et c'est bien parce que ce sont des brouilles que c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités, de mettre à disposition des terrains et pas d'essayer de reporter cette charge sur les futurs locataires ou je ne sais quoi. L'Etat doit prendre en charge le boulot et s'arranger avec Berne, puisqu'il s'agit de l'armée. Mais ce n'est en tout cas pas aux habitants d'un îlot de la ville de payer le déplacement d'une caserne. C'est complètement absurde. (*Remarque.*) Cela a déjà été dit, mais j'aimerais le répéter... M. Bennaim a répété six fois les mêmes choses à lui tout seul. (*Rires.*)

Aujourd'hui, c'est quand même formidable de découvrir que c'est la droite – la droite qui veut faire des coupes sociales, qui systématiquement veut dégrader la qualité de vie des plus défavorisés – qui s'érige en défenseur du logement social. C'est formidable! Eh bien, nous n'y croyons pas. Ce que nous voyons, c'est qu'ils veulent construire à tout prix et faire du business sur ces terrains. Nous voulons des logements, nous voulons des logements de qualité. Ensemble à gauche est pour les logements. Nous sommes prêts à soutenir cette résolution R-183. Mais seulement si l'amendement de M. Holenweg est voté, bien qu'il n'y ait même pas besoin de le voter, puisque tout cela n'a pas beaucoup de sens. Si vous croyez que nous allons décider ce que pense le Conseil administratif, comme ça, j'ai un doute.

Je crois que la situation est claire. On a eu le droit ce soir à un magnifique show électoral – inutile, je l'espère. (*Remarque.*) Un pétard mouillé, sans doute... (*Rires.*) Et je compte sur l'intelligence des électeurs pour ne pas tomber dans des caricatures, des pièges aussi simplistes. D'un point de vue tout à fait personnel – je rejoins mon collègue – je propose gaiement aux gens de soutenir ce référendum, qui ne retardera pas ce processus, puisque, de toute manière, c'est un processus extrêmement long, extrêmement complexe. On a donc largement le temps de prendre la décision et de voir comment déplacer cette caserne d'une manière cohérente, intelligente et d'une façon qui n'aura pas que des répercussions sur les habitants, dans un coin de 500 m² de l'autre côté de l'Arve. (*Applaudissements.*)

Le président. Je rappelle que le vote sur le siège a été demandé. Je mets d'abord aux voix l'amendement de M. Holenweg.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 48 non contre 23 oui.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (casernes des Vernets)

Ont voté non (48):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Ont voté oui (23):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 37 oui contre 33 non (1 abstention).

Ont voté oui (37):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Ont voté non (33):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Résolution: construction de logements dans le projet PAV (caserne des Vernets)

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Sylvain Thévoz (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal, réaffirmant sa ferme détermination à voir des logements sortir de terre au plus vite sur le site de la caserne des Vernets, demande au Conseil administratif de défendre cette position, y compris en s'opposant au référendum, dans les limites autorisées par la loi sur l'exercice des droits politiques.

Projet de délibération: renvoi automatique en commission
des propositions des conseillers municipaux

4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 février 2014 de M. Eric Bertinat: «Modification du règlement du Conseil municipal: renvois automatiques en commission des motions, résolutions et projets de délibération des conseillers municipaux» (PRD-82 A)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, les quatre amendements de la commission sont mis aux voix en bloc; ils sont acceptés à l'unanimité (63 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 54 oui contre 13 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de l'un de ses membres,

décide:

Article premier. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est complété au chapitre 3, «Délibérations relatives aux compétences consultatives», par le nouvel article suivant:

Art. 95bis – Renvois en commission

¹ Une fois tous les six mois, les motions et résolutions des conseillers municipaux non traitées dans un délai de six mois après la date de leur dépôt sont renvoyées en commission.

¹ Rapport, 5518.

Projet de délibération: modification du RCM concernant la préconsultation

² Le bureau décide des commissions de destination et consacre, dans l'ordre du jour de la session plénière, une rubrique spécifique au renvoi des motions et résolutions concernées.

³ Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.

Art. 2. – Le bureau applique les présentes dispositions pour la première fois dans un délai de trois mois après leur entrée en vigueur.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 24 avril 2013 de M^{me} Sarah Klopmann: «Modification de l'article 88 du règlement du Conseil municipal: «Préconsultation» (PRD-63 A/B)¹.

Troisième débat

La parole n'étant pas demandée, le premier amendement de la commission est mis aux voix; il est accepté par 49 oui contre 6 non (8 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est accepté par 52 oui contre 8 non (6 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est refusé par 70 non (1 abstention).

Le troisième débat ayant eu lieu, le refus devient définitif.

¹ Rapports, 5530.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 avril 2014: «Pour un réaménagement complet du carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet» (P-322 A)¹.

Rapport de M. Grégoire Carasso.

La pétition P-322 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2014. La commission s'est réunie le 13 octobre 2014 sous la présidence de M. Pierre Rumo. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Tamara Saggini, ici remerciée pour la qualité exemplaire de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 octobre 2014

Audition de M. Duc, membre du comité de l'Association des parents d'élèves (APE) de Cayla, M. Schneeberger, membre de l'association actif-traffic (www.actif-traffic.ch) et M. Varcher, président de la Maison de quartier de Saint-Jean, pétitionnaires

Les pétitionnaires présentent les enjeux de sécurité relatifs à ce carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet en s'appuyant sur un dossier richement illustré (voir annexe).

Suite à l'alerte donnée par des habitants, l'association actif-traffic a procédé à un repérage des principaux problèmes pour les piétons. Le carrefour est un nœud important au milieu de plusieurs quartiers (Charmilles, Europe et Saint-Jean) et il pose de nombreuses difficultés. La pétition a donc été lancée et adressée à la fois au Grand Conseil (audition au printemps 2014) et au Conseil municipal. La récolte de signature a été facile et rapide.

Dans le quartier, il y a de nombreuses écoles et donc beaucoup d'enfants qui subissent les dangers de ce carrefour; les personnes âgées en font aussi les frais. Depuis trois ans, l'initiative 144 a été votée par la population et est censée encourager la mobilité douce. Sur ce carrefour, on assiste à un condensé de non-application de cette initiative.

¹ «Mémorial 171^e année»: Commission, 5536. Motion d'ordonnement, 5541.

Pétition: carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet

La situation est devenue critique du fait de plusieurs facteurs:

- le déplacement de l'école primaire de Cayla (les enfants ne traversaient pas auparavant la rue au bout du chemin William-Lescaze);
- la transformation du quartier de l'Europe dont l'avenue principale débouche sur le carrefour et augmente ainsi nettement la circulation;
- la croissance du quartier de l'Europe et le déplacement de nombreux enfants dans la nouvelle école de Cayla (de l'autre côté de la rue);
- la fin abrupte de la couverture des voies de Saint-Jean (qui ne s'est pas étendue comme initialement envisagé jusqu'à l'avenue Henri-Golay) au niveau du chemin François-Furet.

Concrètement, les pétitionnaires illustrent les enjeux en s'appuyant sur les itinéraires décrits dans l'annexe (p. 7 et 8 du rapport). Le parcours principal des enfants de l'école de Cayla est le suivant: ils passent au 1 et traversent en empruntant le chemin le plus rapide, à savoir la flèche en pointillé. Le parcours 1-2-4 n'est pas linéaire puisque les feux ne sont pas synchronisés. Pour limiter les dangers, un pédibus a été introduit qui passe par la ligne continue 1-2-4. Vers le 2, cependant, le rétrécissement du trottoir rend le passage difficile avec un groupe de 7 à 10 enfants, et il faut attendre car le feu entre 2 et 4 n'est pas vert tout de suite. Les jeunes du cycle continuent à passer par le pointillé. Vers le 3, un petit îlot a été installé, mais à nouveau les feux ne sont pas synchronisés et, pour les enfants, il est difficile de comprendre comment se comporter lorsque l'un des feux est vert et le suivant rouge, ou vice versa (cf. images 5 et 6 p. 10). En outre, une zone est en travaux (SIG) permanents depuis bientôt un an, ce qui occupe beaucoup d'espace (cf. image 3 p. 9). Sur la traversée 4, les temps de feux sont trop courts et les patrouilleuses doivent souvent faire revenir les enfants en arrière en courant.

Une commissaire demande si l'installation d'un giratoire ne serait pas idéale. M. Schneeberger explique que les giratoires ne sont pas pratiques pour les piétons, qui doivent toujours couper le trafic. En général sur ce carrefour, les piétons ont tendance à traverser instinctivement en diagonale, d'où l'idée d'avoir tous les feux verts permettant l'installation d'un passage piétons en diagonale.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont déjà eu un contact formel avec les autorités municipales. M. Duc explique qu'ils ont fait l'inauguration du pédibus avec M^{me} Esther Alder. Ils ont parlé de leurs préoccupations avec le responsable de l'école et avec un ingénieur responsable du quartier. Vers le passage 2, l'ingénieur avait assuré, au mois de mai 2014, que le trottoir ferait un angle pour améliorer la sécurité, mais rien n'a changé.

A la question d'un commissaire, M. Duc déclare qu'il n'y a pas encore eu d'accident grave, mais il a été témoin d'un enfant qui a failli se faire écraser au carrefour en traversant. M. Varcher ajoute qu'un ancien conseiller municipal avait

obtenu l'installation de radars sur l'avenue d'Aire. Il explique qu'il y a eu un accident en contrebas du 5, mais leur démarche ici est proactive. En outre, les bus qui tournent du 3 au 4 ajoutent un danger supplémentaire.

En réponse à plusieurs questions et suggestions techniques d'aménagement, les pétitionnaires soulignent que l'objectif visé est l'expression d'un signal politique fort pour que les spécialistes reçoivent le mandat de réaménager du carrefour.

Discussion et vote

L'audition de Direction générale des transports ayant été refusée par 9 non (3 S, 1 Ve, 2 EàG, 2 MCG, 1 UDC) contre 4 oui (1 DC, 3 LR) et 1 abstention (UDC), les commissaires votent à l'unanimité en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Annexes: – Texte de la pétition

- Dossier sur le réaménagement complet du carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet

Pétition

Pour un
réaménagement
complet du
carrefour

Avenue d'Aïre —
chemin François-Furet

(Quartier Europe — Charmilles — St-Jean)



Pétition

au Grand Conseil de la République et Canton de Genève
et au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Pour un réaménagement complet du carrefour Avenue d'Aire – Chemin François-Furet

Situé à proximité du CO Cayla, des écoles primaires de Cayla et de l'Europe, du Pavillon Cayla, de la Maison de Quartier de Saint-Jean, ainsi que d'importants quartiers d'habitation, le carrefour entre l'avenue d'Aire avec le chemin François-Furet est un endroit fréquenté par tous types d'usagers dont de très nombreux piétons : enfants, adolescents, parents avec poussettes, aînés, etc. Or, il s'avère que malgré les récents travaux :

ce carrefour est très dangereux en particulier pour les piétons !

Les causes en sont :

1. **la mauvaise synchronisation des feux** qui génère une grande difficulté à traverser le carrefour en une fois et pousse de nombreux piétons à traverser en diagonale et en courant,
2. **l'absence d'îlots de sécurité** au milieu des traversées piétonnes les plus dangereuses
3. **l'étroitesse du trottoir** sur le pont de chemin de fer entre la sortie de la promenade de l'Europe et le carrefour, et son encombrement très fréquent
4. **la vitesse excessive des véhicules motorisés**, aggravée par une régulation des feux induisant en erreur de nombreux automobilistes, nombreux à passer au feu rouge,
5. **la grande difficulté pour les patrouilleuses scolaires** à sécuriser le passage des enfants fréquentant les 3 écoles (plus de 1'300 écoliers) bordant ce carrefour.

Considérant la loi H 1 80 sur la mobilité douce (LMD) issue de l'initiative 144 acceptée en mai 2011, qui demande, entre autres, la création de « traversées piétonnes attractives et sécurisées », l'installation d'« îlots pour permettre une traversée piétonne sécurisée en deux temps » ainsi qu'une « régulation des carrefours conçue pour encourager la mobilité douce », ainsi que le passage de la future « Voie verte » à proximité immédiate,

Les soussigné-e-s demandent un réaménagement complet du carrefour pour la sécurité des usagers les plus fragiles incluant notamment :

1. **une ou plusieurs traversées piétonnes « en diagonale »** adaptées aux flux réels des piétons
2. **des feux mieux régulés** pour permettre aux piétons et écoliers de traverser en sécurité
3. **un élargissement important du trottoir** sur le pont de chemin de fer
4. **des aménagements permettant de modérer les flux cyclistes** à l'approche du passage piéton
5. **la prise en compte du tracé de la future « Voie verte »**
6. **la concertation avec les associations locales**

Nom	Prénom	Adresse complète	Signature

À renvoyer au plus vite (même incomplet), au plus tard le 25 février 2014 à : **actif-traffic · CP 325 · 1211 Genève 19**

Pétition: carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet

Communiqué de presse · Dépôt de la pétition · 7 avril 2014

650 signatures pour une « onde verte piétonne » aux Charmilles !

Pour célébrer le dépôt des 650 signatures de la pétition demandant un réaménagement complet du carrefour av. d'Aire — ch. François-Furet (Europe-Charmilles-St-Jean), des associations d'habitant-e-s du quartier, en collaboration avec actif-traffic ont déroulé ce matin une « onde verte piétonne » sous la forme d'un long tapis vert en diagonale de ce carrefour dangereux. Le succès remporté par la pétition (adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève ainsi qu'au Grand Conseil), très largement soutenue par de nombreuses associations de quartier, démontre qu'il y a une nécessité urgente de sécuriser ce carrefour, et donc de le repenser intégralement.

Gérard Duc, habitant du quartier de l'Europe, membre de l'Association de parents d'élèves de l'école primaire de Cayla, explique les problèmes liés à ce carrefour :

Un ensemble d'éléments font de ce carrefour un point noir :

- la mauvaise synchronisation des feux qui pousse à traverser le carrefour en diagonale et/ou en courant
- le gabarit trop étroit du trottoir sur le pont de chemin de fer à la sortie de l'Europe (très gênant pour les jeunes enfants parfois en trottinette ou en vélo) et pour les parents avec poussette
- l'absence de trottoir à l'angle av. d'Aire - ch. F.-Furet le long des voies de chemin de fer où malgré la zone 30 on ne dispose d'aucun ralentisseur
- la vitesse excessive de nombre de véhicules à moteur sur l'avenue d'Aire où deux voies leur sont dévolues à partir de l'entrée du pont de chemin de fer dans le sens Ville – Vernier
- les doubles-feux qui induisent en erreur les automobilistes et/ou poussent à des comportements inadéquats : sur l'avenue d'Aire avant le pont de chemin de fer (un feu y est régulièrement « grillé » par les voitures, mettant en danger les piétons), et même type de cas de figure dans l'autre sens, pour les véhicules tournant à droite pour entrer dans St-Jean
- l'impossibilité de placer les patrouilles scolaires de façon à satisfaire le cheminement le plus pratique des enfants et des parents, etc.

Or, de très nombreux enfants et jeunes transitent par ce carrefour quotidiennement : ceux venant du quartier de l'Europe et fréquentant l'école de Cayla, les élèves du CO Cayla, les nombreuses crèches du quartier, les usagers de la ludothèque de l'Europe, de la Maison de quartier de St-Jean, du Pavillon Cayla, de l'Espace de Quartier 99, sans parler des habitant-e-s en général, enfants, parents et personnes âgées en particulier.»

Thibault Schneeberger, co-secrétaire d'actif-traffic, explique l'origine de la pétition :

« Nous avons été interpellés sur les nombreuses problématiques de ce carrefour suite à un questionnaire que nous avons réalisé auprès des habitant-e-s des Charmilles sur les points noirs piétons de leur quartier. Notre initiative 144 pour la mobilité douce (devenue loi H 1 80) a été acceptée voici presque 3 ans par la population. Ce carrefour est un condensé de la non-

application de cette loi ! Cette pétition est adressée au Conseil Municipal et au Grand Conseil car on est aussi au carrefour des compétences cantonales (gestion des feux et des flux routiers) et municipales (aménagement). Nous demandons un peu d'audace de la part des autorités : c'est un exemple parfait d'un endroit qui nécessite une voirie plusieurs traversées en diagonale, car ce sont les flux piétons qui l'exigent. À l'heure où le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la mobilité parle de créer des ondes vertes pour les voitures, nous tenons à souligner que la priorité en matière de sécurité serait plutôt de créer, ici par exemple, des ondes vertes piétonnes ! »

Andréa von Maltitz, co-secrétaire d'actif-traffic, renchérit :

« Un piéton emprunte toujours le chemin le plus court. Il faut donc adapter les aménagements aux besoins des piétons et à leurs flux naturels. Sans quoi, ils le font quand même et se mettent en danger. Il faut agir avant qu'un accident arrive. On le voit bien : impossible ici de traverser calmement. Les patrouilles scolaires font leur travail au pas de course. Régulièrement elles doivent faire rebrousser chemin aux enfants, car le feu passe au rouge en pleine traversée. »

Aleksandr Thibaudeau, animateur à la Maison de Quartier St-Jean (MQSJ), témoigne : « Ce carrefour est un noeud entre plusieurs quartiers (Charmilles-St-Jean-Ouches-Europe-Contrat-Social) et à la croisée des chemins de nombreux lieux d'animation : Maison de Quartier de St-Jean, Le 99, Rinia Contact, l'Université Populaire Albanaise, le Pavillon Cayla, les UAC St-Jean – Charmilles, sans parler des écoles et des crèches... C'est notre rôle d'association de quartier que de soutenir une initiative émanant d'habitant-e-s. Et nous sommes directement concernés. La MQSJ organise une fête en juin au C.O. Cayla avec des centaines des personnes. Avec notre expérience au Pavillon Cayla (une centaine de jeunes par jour en été), nous sommes inquiets. Allons-nous devoir organiser nous-même un service de sécurité spécifique pour faire traverser la route pendant notre fête ? »

Olowine Rogg, coordinatrice du Pavillon Cayla, demande :

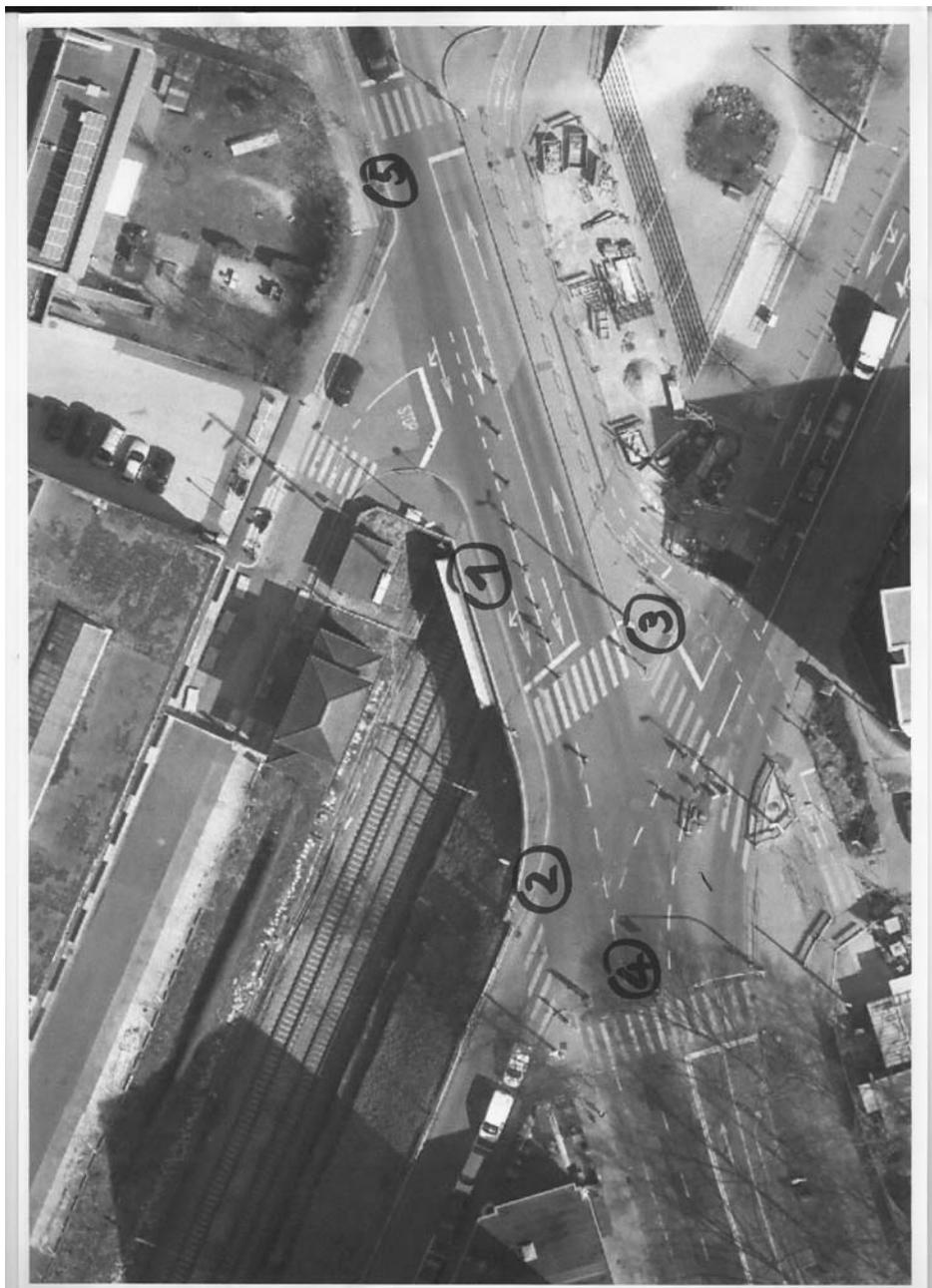
« Une réflexion globale doit être menée sur cet endroit car il faudra prendre en compte le tracé de la future Voie verte, qui va passer non loin de là. Du temps de la construction du CO Cayla, il y avait déjà des promesses de réaménagement tout le carrefour. Or, depuis cette époque, rien n'a bougé. Aujourd'hui la densification du quartier se poursuit : réaménager ce carrefour est donc désormais une priorité. Les déplacements à pied et à vélo sont voués à augmenter, ce qui est une excellente chose. Mais les aménagements doivent suivre! »

Nicolas Künzler, coordinateur du FORUM 1203 St-Jean Charmilles, explique : « C'est aussi une problématique pour les véhicules motorisés : bus, voitures et deux roues. Les bus 7 et 9 qui tournent en sortant de St-Jean ont une place très limitée pour faire leur manœuvre et j'ai déjà été témoin d'un accrochage à cet endroit avec le bus. Une meilleure sécurité profiterait à tous les usagers. »

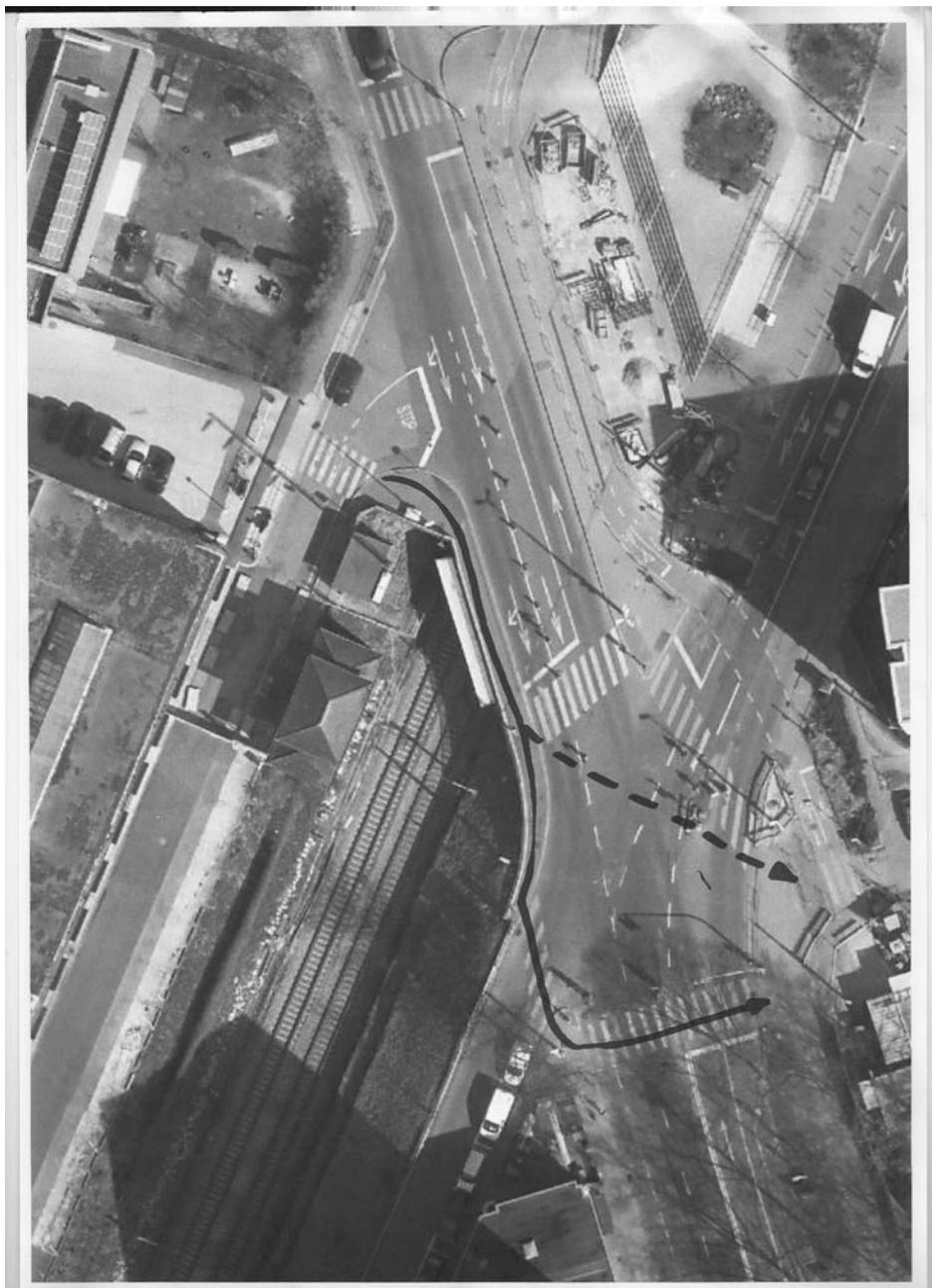
Contacts :

Thibault Schneeberger, co-secrétaire d'actif-traffic

Gérard Duc, habitant de l'Europe, membre de l'APE Cayla



Pétition: carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet









Pétition: carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet





Pétition: carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet



SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Pétition: carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet



M. Grégoire Carasso, rapporteur (S). J'interviendrai avec une pensée émue pour Pierre Rumo, président de la commission.

L'urgence a été demandée par tous les groupes sur cette pétition. J'interviens comme rapporteur, et le groupe socialiste n'interviendra plus par la suite sur cet objet. L'enjeu était de porter dans cette séance plénière, à 80 ou presque, le vote unanime de la commission des pétitions. Les associations de parents d'élèves et la Maison de quartier de Saint-Jean ne demandent rien d'autre que de sécuriser, pour nos enfants, le carrefour situé à l'angle de l'avenue d'Aïre et du chemin François-Furet. Je vous remercie de réserver un accueil chaleureux à cette pétition, acceptée à l'unanimité en commission.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je voudrais compléter ce que M. Carasso a dit sur la demande des habitants, de diverses associations du quartier et des parents d'élèves, que nous désirons relayer dans cette enceinte. Ce qui est avant tout demandé, ce qui est primordial, outre l'élargissement du trottoir au niveau du pont, c'est que la Ville exerce une pression sur l'Etat pour que les feux de signalisation soient coordonnés de manière différente de façon que les enfants puissent rejoindre deux écoles primaires. Il y a le cycle de Cayla, il y a l'école de l'Europe, il y a des crèches... Il s'agit de faire en sorte que les feux soient coordonnés simultanément de tous les côtés en diagonale parce qu'il y a des enfants et que le passage le plus rapide s'effectue effectivement en diagonale.

Les feux tels qu'ils ont été pensés datent de l'époque où il n'y avait pas d'urbanisation, pas de logements à proprement parler, où le quartier n'avait pas été développé. Aujourd'hui, il y a une maison de quartier, des écoles. Le quartier s'est étoffé d'habitants. Ce carrefour est extrêmement dangereux. On ne s'est pas mis aux normes. Les gens qui doivent passer à cet endroit courent tous les jours de graves dangers. On voudrait qu'il y ait une voie verte au niveau du passage pour piétons afin que les enfants puissent le traverser simultanément sur les quatre côtés, en ayant plus de temps pour le faire.

M. Jacques Pagan (UDC). Je voulais simplement prendre la parole pour remercier M. Carasso d'avoir eu l'idée d'accélérer le traitement de cette pétition, qui a trait à une catégorie complètement négligée de la population, pratiquement oubliée par notre société: le piéton. Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais on parle relativement peu des piétons. Par contre, on parle des autos, on parle des vélos, des Transports publics genevois et ainsi de suite. Or, le piéton est menacé dans sa survie: les trottoirs rétrécissent, les vélos les empruntent de plus en plus et il y a ceux qui s'y baladent avec des planches à roulettes. Pour les personnes d'un certain âge qui ont des difficultés de mobilité, c'est parfois un véritable parcours

du combattant que d'aller d'un point à un autre. Sans parler des feux piétonniers qui sont extrêmement limités dans leur durée et qui font qu'à peine arrivées au premier tiers, les personnes âgées sont souvent prises dans des flots tempétueux de véhicules automobiles allant dans tous les sens.

Nous sommes heureux ce soir, après avoir accepté l'urgence, et, par le vote positif de ce rapport, de rendre enfin hommage aux piétons et aux piétonnes.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Le Parti libéral-radical soutient également cette pétition. Nous sommes évidemment tous très engagés pour la sécurité des piétons. Nous encourageons à renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutient aussi cette pétition, d'autant plus que nous sommes conscients que les enfants et les adolescents peuvent être particulièrement distraits et ne pas respecter toutes les règles, notamment celles qui impliquent d'emprunter les passages pour piétons et le faire quand le feu est vert. Ils ont tendance à prendre des raccourcis, à avoir, comme on l'a vu hier, des écouteurs sur les oreilles, à se mettre en grand danger. C'est pour cette raison particulière, au-delà des autres raisons de protéger les piétons en général, que nous soutenons cette pétition.

M. Rémy Burri (LR). J'aimerais quand même relever qu'une pétition a souvent pour but malheureusement de répondre à une déficience administrative de la mairie élue en matière de travaux et circulation. Je me réjouis que les habitants aient réussi à faire passer cette pétition, qu'elle ait obtenu une majorité dans ce Conseil municipal, mais j'aurais bien voulu voir la personne en charge de ce dicastère, M. Pagani, prendre les devants. En effet, Monsieur le magistrat, vous êtes très friand, quand il s'agit de fermer des rues, de mettre des gendarmes couchés à droite et à gauche pour prétendument améliorer... (*Remarque.*) Effectivement, à droite, à gauche et pas au milieu! Or, alors qu'il y a un problème récurrent sur les Charmilles depuis des années, il faut attendre qu'une pétition soit déposée et que nous vous la renvoyions pour avoir une mesure concrète. Toujours est-il que le Parti libéral-radical soutient cette pétition sans réserve.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, je n'ai pas rien fait, Monsieur Rémy Burri. Bien au contraire, si vous descendez un peu plus loin, vers le carrefour des Charmilles, vous vous apercevrez qu'une modification de trottoir,

effectivement, permet aux enfants depuis trois ans de traverser en toute sécurité, avec leurs parents, avec l'aide d'une patrouilleuse, une avenue qui est empruntée aujourd'hui par des automobilistes qui, pour gagner du temps, sont très irrespectueux de la vitesse recommandée sur cet axe-là. Voilà pour les relations que j'ai régulièrement avec les habitants.

Toujours est-il que cet axe, comme d'ailleurs la rue de Saint-Jean, ne permet pas de pacifier la circulation au point où on le voudrait. J'ai proposé un aménagement à M. Barthassat. Nous en avons discuté pas plus tard qu'il y a quinze jours. Et je suis heureux de vous dire, Monsieur Rémy Burri, contrairement à ce que vous dites, que je me suis même rendu sur place à la fin des travaux pour améliorer la largeur des passages pour piétons et la circulation des piétons et des enfants. Comme l'a dit M^{me} Maria Pérez, c'est un carrefour très emprunté à la fois par les enfants du cycle d'orientation de Cayla que par les enfants de l'école primaire de l'Europe – et il y en a beaucoup. C'est effectivement un carrefour très accidentogène.

En conséquence de quoi j'ai pris des mesures consistant notamment à changer le revêtement phonoabsorbant, c'est-à-dire à pacifier le son, pour que les enfants puissent entendre les voitures un peu mieux et parler entre eux. (*Exclamations.*) Entre autres... Je pense qu'il y a de ça aussi. Quand on se met des écouteurs sur la tête, c'est aussi qu'il y a un bruit incommensurable de la circulation. Cela dit – j'en finirai par là – nous avons décidé, avec l'accord de M. Barthassat, puisque c'est lui qui est en charge du réseau de circulation, de faire des avancées de trottoir dès que nous aurons fini de poser le bitume phonoabsorbant. Alors, Monsieur Rémy Burri, je sais que la campagne électorale vous fait faire feu de tout bois, mais là, du point de vue de la sécurité des enfants, je trouve ça un peu désagréable.

M. Rémy Burri (LR). Je regrette un peu que vous le preniez comme ça, Monsieur Pagani. Comme moi, vous êtes dans cette enceinte depuis huit ans, et je crois qu'un des premiers sujets que j'ai eu à traiter à la commission des pétitions – c'était l'une des premières commissions où je siégeais – était le problème qui existait sur les Charmilles. Donc, venir aujourd'hui entre deux tours dire que vous avez tout fait sur ce secteur, je m'en réjouis pour vous, je suis un peu surpris, mais je pense que c'est un peu tard. Et moi, contrairement à vous, Monsieur Pagani, je suis déjà élu... Bonne chance pour la suite. (*Rires.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). M. Burri pense en fin de compte que le problème à l'avenue d'Aïre et au chemin François-Furet relève seulement de la Ville. La Ville va certainement apporter des améliorations rapidement, élargir le trottoir

au niveau du pont. On peut faire toutes les améliorations que l'on veut. Mais si le Canton – et c'est M. Barthassat, je crois, c'est de vos bords que ça se passe...

Le président. Si vous voulez que je transmette, Madame Maria Pérez, adressez-vous à moi!

M^{me} Maria Pérez. Si M. Barthassat – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Burri – n'améliore pas les feux de signalisation de façon qu'on ait suffisamment de temps pour aller d'un trottoir à l'autre au lieu de se retrouver, comme c'est le cas d'une personne âgée ou d'un enfant, au milieu du carrefour avec les bagnoles qui vous passent autour, quand ce n'est pas des bus, le problème sur ce carrefour ne sera pas réglé. Donc, oui, la Ville a des aménagements à faire, et urgemment. Là, effectivement, je m'adresse à M. Pagani, il ne faut pas attendre la réalisation de la fameuse voie en 2058. Il y a un travail à faire au niveau de la signalisation pour sécuriser, comme M. Pagani l'a dit, la traversée des piétons. Il s'agit d'enfants, et il faut tenir compte aussi de l'arrivée des nouveaux habitants dans ce quartier.

M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG). Je sais qu'on est en période électorale, mais ce qui se passe ce soir est inadmissible. Parce que tout le monde sait quels sont les travaux que M. Pagani a faits à Genève. (*Exclamations.*) Huit jours avant les élections, tout d'un coup, on veut construire du logement, on veut faire ceci et cela... Mais les électeurs ne sont pas stupides! Ils savent qu'il défend les plus faibles. Le logement social, c'est Pagani! Les travaux en ville de Genève, c'est Pagani! Ils ne sont pas stupides!

M. Pascal Spuhler (MCG). Je pensais ne pas avoir besoin d'intervenir, parce que tout le monde a soutenu cette demande d'urgence. Je me suis dit que tout le monde accepterait cette pétition d'un cœur vaillant et que personne ne surenchérrait. Hélas, ô combien hélas... C'est vrai que certains viennent de faire un petit repas sûrement confortable...

Mesdames et Messieurs, cette pétition est déjà passée au Grand Conseil. Elle a déjà été acceptée par le Grand Conseil. Les mesures seront prises. Et ce n'est pas M. Pagani qui a inventé la nouvelle poudre d'escampette pour modifier ce carrefour. (*Exclamations.*) Franchement, ce que je viens d'entendre de sa part, c'est juste n'importe quoi. (*Brouhaha.*)

Pétition: carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet

Le président. S'il vous plaît! J'ai de la peine à entendre l'intervenant...

M. Pascal Spuhler. Il a d'ailleurs été auditionné il n'y a pas si longtemps dans cette commission du Grand Conseil au sujet de cette pétition. C'est étonnant, à ce moment-là, rien n'avait encore été fait sur ce carrefour... Vous avez donc fait un miracle, Monsieur Pagani! Mais, enfin, même si vous avez l'intention d'améliorer la situation – et je sais que vous en avez sûrement l'intention –, ce n'est pas que la Ville qui peut intervenir là-dessus, puisqu'il y a une question de régulation des feux.

Et alors, ce que j'ai entendu par rapport à l'aménagement d'un passage pour piétons de travers, je suis désolé, Madame Pérez – vous transmettez, Monsieur le président –, c'est bien testé dans certains cantons, effectivement, mais cela n'existe pas encore dans la loi. On ne peut donc pas encore le faire.

Des mesures seront prises, je peux vous le confirmer. Le Grand Conseil a accepté cette pétition. Alors le Conseil municipal ne peut que la soutenir. Mais il faut arrêter de surenchérir! C'est vrai qu'on est en période électorale, j'avais oublié, excusez-moi...

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (72 oui).

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

- 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 8 295 000 francs destinés à l'acquisition de véhicules et d'engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS), soit:**
- un crédit de 2 372 000 francs destiné au renouvellement de 7 véhicules lourds et de 7 remorques;
 - un crédit de 5 923 000 francs destiné au renouvellement de 30 véhicules légers et de 30 engins spécifiques (PR-1082 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

Lors de sa séance du 23 juin 2014, le Conseil municipal a renvoyé à la commission des finances la proposition qui fait l'objet du présent rapport. La commission, présidée par M^{me} Vera Figurek, l'a traitée lors des séances du 19 novembre 2014 et du 6 janvier 2015.

Les notes de séances ont été prises par MM. François Courvoisier, Andrew Curtis et Marc Morel que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

Séance du 19 novembre 2014

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département du domaine public, de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^{me} Simone Irminger, directrice du département, et de MM. Francis Demierre, adjoint de direction technique au Service logistique et manifestations (LOM), et Nicolas Poltera, ingénieur au LOM

M. Barazzone indique que son département, via la commission de gestion des véhicules (COGEVE), présidée par M^{me} Irminger, est en charge de proposer des acquisitions de véhicules pour l'ensemble de l'administration municipale. L'enjeu de cette proposition est d'assurer la continuité opérationnelle de 145 prestations à la population. Du fait de l'état actuel, trop vétuste, d'une partie du parc de véhicules, il est impossible de répondre aux besoins des services publics, en particulier des services de proximité et de terrain. Les problèmes techniques qui frappent les véhicules péjorent la qualité des prestations et occasionnent des coûts de maintenance importants. De nouveaux véhicules plus économiques allégeront les charges de fonctionnement.

¹ Proposition, 312.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Les services concernés par la proposition PR-1082 sont ceux du Service du génie civil, du Grand Théâtre, des sports, du Musée d'ethnographie, auxquels s'ajoutent les services administratifs et techniques du département de la culture et du sport, ceux des pompes funèbres, des espaces verts, du LOM, de la Voirie et enfin de la sécurité et de l'espace public.

Il précise enfin que ces demandes, pour un montant de plus de 8 millions de francs, ne couvrent que le strict nécessaire. Les 165 demandes initiales formulées par les différents services se chiffraient à environ 12 millions de francs.

M^{me} Irminger, directrice du département, poursuit la présentation à l'aide d'un support visuel (annexé au présent rapport).

Elle indique que, sans le SIS, la valeur globale du parc de 105 véhicules automobiles est de 56 millions de francs. Le projet de délibération proposé se concentre uniquement sur des engins utilitaires utilisés sur le terrain par une dizaine de services et non sur des véhicules destinés au transport de personnes. Les deux projets de délibérations sont dus au fait que les durées d'amortissement comptables sont différentes selon les objets.

Elle explique ensuite la démarche suivie pour recenser les besoins. En 2000, le Conseil administratif a institué une commission de gestion des véhicules, la COGEVE, composée de tous les chefs de service utilisateurs de véhicules. La COGEVE a diffusé un formulaire à l'ensemble des services qui utilisent des véhicules afin qu'ils expriment leurs besoins. Le formulaire est destiné à éviter, à la source, le réflexe de remplacer automatiquement un objet usagé par un autre neuf. La cellule opérationnelle de la COGEVE, composée de M. Demierre et de M. Poltera, analyse et contrôle la cohérence des données récoltées. Les demandes sont alors priorisées et des degrés d'urgence sont établis. Grâce à ce travail effectué en amont, les demandes initiales, qui se chiffraient à 12 millions de francs, ont été réduites à environ 8,3 millions de francs.

Questions des commissaires

Un commissaire demande à recevoir une brochure descriptive contenant une fiche détaillée par type de véhicule qu'il est prévu d'acquérir. Puis, il demande ce qu'il advient des anciens véhicules et enfin, il s'enquiert de l'application des principes d'Aalborg relatifs au renouvellement accéléré de véhicules.

M^{me} Irminger répond que la Cour des comptes a recommandé que la Ville dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour le renouvellement des véhicules. Il s'écoule parfois plus de trois ans entre l'expression d'un besoin et la livraison d'un véhicule y répondant. Ainsi, un véhicule présent dans un catalogue précis pourrait ne plus exister au moment de la commande effective. D'où l'absence de catalogue annexé à la proposition.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Concernant les principes d'Aalborg, elle explique que tous les véhicules qu'il est proposé de renouveler ont de mauvaises performances environnementales.

Il est précisé ensuite par le magistrat Guillaume Barazzone que le renouvellement améliorera l'impact sur l'environnement et que la proposition est motivée en priorité par les besoins effectifs. Quant au catalogue demandé, sa réalisation prendra du temps et aura un coût.

M. Demierre poursuit en indiquant que les véhicules lourds concernés par la proposition ont une moyenne d'âge de 25 ans, celle des véhicules légers est de 18 ans. Ces véhicules ne respectent pas les normes Euro6 en vigueur et ne permettent plus d'assurer correctement les prestations.

Concernant le devenir des véhicules et engins obsolètes, une «directive générale relative à la cession des véhicules et engins» définit très précisément les critères et les procédures pour déconstruire ou vendre des véhicules.

Un autre commissaire s'interroge sur la nécessité de renouveler des véhicules dont le kilométrage est faible alors que certaines marques sont réputées pour la solidité et la longévité de leur production.

M. Demierre répond que le kilométrage n'est pas le seul facteur d'usure des véhicules. Ces véhicules sont des ateliers ambulants, équipés d'outils et du matériel nécessaire aux collaborateurs pour intervenir sur le terrain. Dans la journée, les véhicules ne roulent pas beaucoup mais sont très utilisés. Ils sont en outre souvent très chargés, ce qui accélère leur usure. De plus, les véhicules souffrent de problèmes liés à la corrosion.

Deux commissaires s'interrogent sur le délai de trois ans qui s'écoule entre l'expression du besoin et la livraison du véhicule.

M. Barazzone répond que ce délai est dû d'abord au processus politique, puis au processus d'appel d'offre, qui prend du temps.

M. Demierre prend l'exemple d'un camion à ordures. Il faut d'abord commander le châssis cabine avec six à huit mois de délai de livraison. L'achat de l'agrégat¹ prend à nouveau cinq à huit mois. Enfin, il faut immatriculer le véhicule. Pour ces raisons, les délais de livraison de douze à quatorze mois s'ajoutent aux processus politique et d'appel d'offres. Il propose de faire parvenir un tableau résumant les temps nécessaires pour les différentes étapes du processus.

Un autre commissaire s'interroge sur les surcoûts de maintenance et sur le temps qu'il faudra pour parvenir à l'assainissement du parc de véhicules.

¹ Un agrégat est un engin, un matériel ou un outil qui se pose sur le châssis du véhicule. Une benne, une échelle, une citerne, une grue, une épandeur de sel, une lame de chasse-neige amovible, etc. sont des agrégats.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

M. Barazzone confirme que l'amortissement engendre une charge au budget mais que, en revanche, les coûts effectifs de fonctionnement seront diminués.

MM. Poltera et Demierre confirment qu'un rattrapage de la vétusté du parc de véhicules est en route et qu'un équilibre est en train d'être trouvé. C'est chose faite sur les véhicules lourds, l'effort doit se concentrer sur les autres catégories de véhicules. Par ailleurs, les coûts de formation du personnel des ateliers pour la maintenance et l'entretien des nouveaux matériels sont inclus dans les cahiers des charges adressés aux fournisseurs.

Une commissaire constate une différence de 2 millions de francs entre les 6,3 millions de francs inscrits au PFI et les 8,3 millions de francs de la proposition. Elle s'interroge sur les modalités de la planification ainsi que sur la nécessité d'augmenter le parc de quatre nouvelles acquisitions.

M. Barazzone confirme que la proposition dépasse le montant inscrit au PFI car une proposition prévue pour 2013 n'a pas été déposée. En calculant sur trois ans, les montants sont inférieurs à ceux prévus dans le PFI.

M^{me} Irmingier rappelle que, entre la planification théorique de renouvellement et la réalité, il y a un écart du fait que la durée de vie réelle des engins est souvent supérieure à la durée théorique. Le résultat final est un coût inférieur à ceux planifiés dans le PFI.

Concernant les quatre nouvelles acquisitions, M. Demierre apporte quelques précisions. La première est un fourgon d'inspection des canalisations qui sera remboursé par la Direction générale de l'eau. La deuxième est un élévateur sur fourche pour le Grand Théâtre permettant de charger des marchandises sur des véhicules alors qu'aujourd'hui, ces chargements sont effectués à la main. La troisième est une nacelle «à ciseaux» pour le LOM, rendue nécessaire par une prescription légale. La quatrième est une petite remorque équipée d'une grue, destinée au LOM, afin de faciliter les activités de réparation des bancs publics.

Un autre commissaire demande quel est le rattachement administratif de la COGEVE, comment sont comptabilisées ses dépenses et combien ont été dépensés en achat de véhicules sur la durée d'une législature.

M^{me} Irmingier indique que la COGEVE est une commission «transversale» dont la mission est d'anticiper les besoins et de définir les politiques de gestion des véhicules. MM. Demierre et Poltera travaillent sur la gestion des véhicules, ils sont rattachés au LOM et dépendent donc du DEUS. Les dépenses de la COGEVE figurent dans les comptes du DEUS. Au cours des sept dernières années, la Ville a investi 4 millions de francs par an pour les renouvellements et les nouvelles acquisitions de véhicules. En 2011 2,6 millions de francs (PR-869), en 2011 encore, 11,6 millions de francs (PR-929) et en 2014, 8,3 millions de francs (PR-1082) pour la proposition étudiée aujourd'hui.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Un dernier commissaire demande si les achats de véhicules passent par la Centrale municipale d'achat.

M. Demierre répond que tel n'est pas le cas. A la demande de la Cour des comptes, l'ensemble du processus est géré par la COGEVE dont la cellule opérationnelle est composée par MM. Demierre et Poltera. La COGEVE suit également les véhicules durant toute la période de garantie.

Vote

La présidente soumet au vote la requête d'un des commissaires de recevoir un catalogue descriptif détaillé par type de véhicule qu'il est prévu d'acheter.

La requête est acceptée par 8 oui (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 2 MCG) contre 4 non (2 S, 2 Ve) et 2 abstentions (EàG).

Séance du 6 janvier 2015

Votes

La présidente remarque que les documents et les renseignements demandés ont été transmis à la commission. Elle constate que les commissaires estiment qu'il n'est plus nécessaire de discuter de cette proposition. Elle propose de passer au vote.

La délibération I est acceptée à l'unanimité des 13 commissaires présents (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 1 MCG, 2 S, 2 Ve, 2 EàG).

La délibération II est acceptée à l'unanimité des 13 commissaires (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 1 MCG, 2 S, 2 Ve, 2 EàG).

La proposition PR-1082 est acceptée dans son ensemble à l'unanimité des 13 commissaires (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 1 MCG, 2 S, 2 Ve, 2 EàG). (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Annexes mentionnées

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



DIRECTIVE DE SERVICE
relative à la
vente des véhicules et engins

Domaine	Référence et version	Rédigée par
Logistique	LOM.07.01.V1	Commission de gestion des véhicules (COGEVE)
Approuvée par		Entrée en vigueur le
La Direction du DEUS		08.01.2014

But(s) de la directive
Définir les modalités de vente du matériel roulant de la Ville de Genève
Champ d'application
L'ensemble des véhicules, engins, agrégats et remorques de la Ville de Genève
Mot(s) clé(s)
agrégat – cession – déconstruction – don – engin – fin de vie – matériel roulant – remorque – véhicule – vente
Exclusion(s)
Les machines sont exclues de la présente directive (cf. définitions de la <i>Directive générale relative à la cession des véhicules et engins</i>)
Références
<i>Directive générale relative à la cession des véhicules et engins</i>

Date et signature de
la Direction du
Service logistique et
manifestations (LOM)

Date et signature de
la Direction du
Service d'incendie et
de secours (SIS)

Date et signature de
la Direction du
Département de
l'environnement
urbain et de la
sécurité (DEUS)

08 JAN. 2014

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
 Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
 de l'administration municipale (hors SIS)

Directive de service relative à la vente des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
LOM.07.01.V1	Page 2 sur 4

Table des matières

1	But et périmètre.....	2
2	Procédure	2
2.1	Evaluation technique, environnementale et financière.....	2
2.2	Mise en vente.....	3
2.3	Passation du marché.....	3
2.4	Exceptions	3
3	Aspects financiers	3
3.1	Facturation et imputation des recettes.....	3
3.2	TVA.....	4

1 But et périmètre

La présente directive de service se réfère à la *Directive générale relative à la cession des véhicules et engins* de la Ville de Genève. Elle définit les règles d'application en matière de vente du matériel roulant de la Ville de Genève.

Le périmètre est identique à celui de la *Directive générale relative à la cession des véhicules et engins*.

2 Procédure

2.1 Evaluation technique, environnementale et financière

Tout objet prévu pour la cession est préalablement soumis à une évaluation technique, environnementale et financière (*rapport de cession*). Celle-ci est établie par le service technique concerné (LOM ou SIS).

Les critères permettant de procéder à une vente sont définis dans la *Directive générale relative à la cession des véhicules et engins*.

Le prix de vente minimum de l'objet sera déterminé en fonction :

- de sa valeur de marché actuelle : cote Argus ou estimation financière ;
- d'éventuelle-s moins-values ou plus-values liées aux équipements de l'objet et à son historique de maintenance.

Sur la base du rapport de cession, la COGEVE valide la proposition de mise en vente.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive de service relative à la vente des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
LOM.07.01.V1	Page 3 sur 4

2.2 Mise en vente

La vente peut se réaliser selon deux modalités différentes :

- mise en vente publique ;
- mise en vente via un appel d'offres d'achat avec option de reprise de l'ancien objet.

Le choix de la modalité de vente est déterminé par la COGEVE en fonction, notamment, du type d'objet et de son état.

Aucune vente ne sera faite au personnel de l'administration municipale.

Dans le cas de la mise en vente publique, l'annonce est publiée dans les médias adaptés au type d'objet soumis à la vente (presse spécialisée, Internet, etc.).

Le marché est adjugé à l'offre la plus élevée pour autant qu'elle soit supérieure au prix de vente minimum (montant non divulgué) ou, en cas d'égalité, à celle arrivée en premier (le cachet de la poste fait foi). En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

Dans le cas d'une mise en vente via un appel d'offres d'achat, le soumissionnaire peut faire une offre de reprise. Celle-ci est jugée indépendamment de l'appel d'offres.

2.3 Passation du marché

Un contrat de vente est systématiquement signé entre l'acheteur et le ou la Chef-fe de service gestionnaire concerné (LOM ou SIS) ou une personne déléguée.

Le véhicule est remis à l'acheteuse ou l'acheteur sur le site sis rue François-Dussaud 10.

2.4 Exceptions

Les exceptions sont définies dans la *Directive générale relative à la cession des véhicules et engins*.

3 Aspects financiers

3.1 Facturation et imputation des recettes

Le service gestionnaire concerné (LOM ou SIS) établit une facture. Le véhicule n'est cédé que lorsque le paiement de la facture est effectué.

L'imputation se fait comme suit :

- les recettes relatives à la vente sont imputées sur le compte du service utilisateur de l'objet ;
- les frais de mise en vente et de publication sont imputés sur le compte du service gestionnaire concerné (LOM ou SIS).

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive de service relative à la vente des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
LOM.07.01.V1	Page 4 sur 4

3.2 TVA

En cas de vente, l'imposition est déterminée de la manière suivante :

- véhicule utilisé par un service non assujetti : vente facturée sans TVA au client et non imposable pour la Ville de Genève ;
- véhicule utilisé pour une activité exclue du champ de l'impôt défini par l'art. 21 de la Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA) : vente facturée sans TVA au client et non imposable pour la Ville de Genève ;
- véhicule utilisé pour une activité soumise à la TVA : vente imposée au taux de 8% au client et taxe reversée à l'Administration fédérale des contributions (AFC) au taux forfaitaire valable pour cette activité.

DS

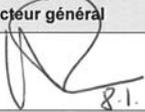
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



DIRECTIVE GENERALE
relative à la
cession des véhicules et engins

Domaine	Référence et version	Rédigée par
Logistique	VGE.07.02.v1	Commission de gestion des véhicules (COGEVE)
Approuvée par	Date et réf de l'extrait de la séance du CA	Entrée en vigueur le
Le Conseil administratif	N°22/08.01.2014	08 janvier 2014

But(s) de la directive
Définir les modalités de cession du matériel roulant de la Ville de Genève
Champ d'application
L'ensemble des véhicules, engins, agrégats et remorques de la Ville de Genève
Exclusion(s)
Les machines (cf. définitions) sont exclues de la présente directive
Mot(s) clé(s)
agrégat – cession – déconstruction – don – engin – fin de vie – matériel roulant – remorque – véhicule – vente
Abréviation(s) utilisée(s)
Cf. liste des acronymes annexée
Références
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Politique de gestion des véhicules et engins</i> • <i>Programme stratégique de développement durable (Engagements d'Aalborg)</i>
Directive(s) associée(s)
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Directive de service relative à la déconstruction des véhicules et engins</i> • <i>Directive de service relative à la vente des véhicules et engins</i>

Date et signature du Directeur général
 8.1.14

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive générale relative à la cession des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
VGE.07.02.v1	Page 2 sur 8

Table des matières

1	Champ d'application	3
1.1	Périmètre	3
1.2	Définitions	3
2	Procédure	4
2.1	Procédure générale.....	4
2.1.1	Déconstruction.....	4
2.1.2	Vente	5
2.2	Exceptions et cas particuliers	5
2.2.1	Report de cession.....	5
2.2.2	Exceptions	5
2.2.3	Requêtes spécifiques	6
3	Aspects financiers	7
4	Annexes	8
4.1	Liste des acronymes utilisés.....	8

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive générale relative à la cession des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
VG.E.07.02.v1	Page 3 sur 8

1 Champ d'application

1.1 Périmètre

La présente directive s'applique à l'ensemble des véhicules, engins, agrégats et remorques dont la Ville de Genève n'a plus d'utilité.

1.2 Définitions

<u>Agrégat</u>	Outil de travail, fixe ou amovible, monté sur un véhicule, un engin ou une remorque. Il peut être statique ou dynamique. Dans ce second cas, il est entraîné soit par un moteur autonome soit par la prise de force du véhicule ou de l'engin auquel il est rattaché.
<u>Engin</u>	Outil de travail motorisé, immatriculé ou non, muni de roues ou de chenilles, permettant de transporter au moins une conductrice ou un conducteur à son bord. Les engins sont utilisés pour l'exécution de travaux : broyage, entretien, excavation, manutention, nettoyage, etc. Exemples : balayeuses de rues, broyeurs à bois, rouleaux compresseurs, surfaceuses à glace, tondeuses à gazon autoportées, tracteurs, etc.
<u>Machine</u>	Outil de travail motorisé ne permettant pas de transporter une conductrice ou un constructeur à son bord. Par exemple : tronçonneuse, débroussailleuse, machine de marquage routier, etc.
<u>Matériel roulant</u>	Ensemble des véhicules, des engins, des remorques et des agrégats.
<u>Objet</u>	Véhicule, engin, remorque ou agrégat.
<u>Remorque</u>	Véhicule non automobile pouvant être tracté par un véhicule et utilisé pour déplacer des marchandises, du matériel ou un ou des agrégats.
<u>Superstructure</u>	Sous-ensemble d'un véhicule construit sur la partie châssis-cabine. Par exemple : benne à ordures, multibenne, polybenne, pont basculant, etc.
<u>Véhicule</u>	Moyen de transport pouvant être motorisé ou non et immatriculé ou non. Un véhicule est utilisé pour réaliser des prestations de mobilité et de transport de personnes et/ou de choses. Exemples : bateaux, fourgons, minibus, motocycles, poids lourds, transporteurs, vélos et assimilés, voitures, etc.

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive générale relative à la cession des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
VGE.07.02.v1	Page 4 sur 8

2 Procédure

2.1 Procédure générale

Tout objet prévu pour la cession est préalablement soumis à une évaluation technique, environnementale et financière établie par le service technique concerné : le Service logistique et manifestations (LOM) ou le Service d'incendie et de secours (SIS). Cette évaluation et ses résultats doivent figurer dans un rapport écrit intitulé *rapport de cession*.

La présente directive générale est complétée par la *Directive de service relative à la déconstruction des véhicules et engins* et par la *Directive de service relative à la vente des véhicules et engins* du LOM et du SIS, services compétents en matière de cession des véhicules et engins de la Ville de Genève.

2.1.1 Déconstruction

Un objet est déconstruit s'il réunit au moins une des trois conditions suivantes :

1. il est devenu inutilisable et ne peut plus être expertisé ;
2. il n'est plus conforme aux recommandations connues en matière de sécurité (ex : SUVA) ou représente un risque soit pour les utilisatrices et utilisateurs de l'objet soit pour les usagères et usagers du domaine public ;
3. il ne répond pas aux normes environnementales minimales fixées en vigueur lors de l'évaluation (hors exceptions spécifiées aux points 2.2.2 et 2.2.3), à savoir :
 - norme EURO 3 ou supérieure (ou norme équivalente pour les engins) ;
 - étiquette-énergie D ou supérieure pour les voitures de tourisme (étiquette-énergie équivalente au moment de l'évaluation).

Afin d'adapter les valeurs seuils à l'évolution de la technologie, celles-ci sont réévaluées annuellement et, le cas échéant, mises à jour par la Commission de gestion des véhicules (COGEVE).

2.1.1.1 Procédure de déconstruction

La déconstruction est réalisée par un prestataire externe qui s'engage par convention à déconstruire le véhicule dans les conditions fixées par la Ville de Genève. Le type de procédure d'adjudication est déterminé en fonction du montant du marché et les valeurs-seuils fixées par la législation applicable en matière de passation des marchés publics.

Les détails d'application sont décrits dans la *Directive de service relative à la déconstruction des véhicules et engins*.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive générale relative à la cession des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
VG.E.07.02.v1	Page 5 sur 8

2.1.2 Vente

Un objet peut être soumis à la vente s'il remplit toutes les conditions suivantes (selon son rapport de cession) :

1. il répond aux normes environnementales minimales fixées au point 2.1.1 ou fait l'objet d'une exception validée par la COGEVE ;
2. il est réparable, il peut être expertisé par l'Office cantonal des véhicules et ses pièces détachées sont a priori toujours disponibles sur le marché ;
3. son prix de vente en l'état ou après une éventuelle réparation permet à la Ville de Genève de bénéficier d'une recette permettant de couvrir tous les coûts relatifs à la vente.

2.1.2.1 Procédure de vente

Les détails d'application sont décrits dans la *Directive de service relative à la vente des véhicules et engins*.

2.2 Exceptions et cas particuliers

2.2.1 Report de cession

Dans le cadre du processus de renouvellement de matériel roulant, l'ancien objet suit la procédure de cession dès le moment où le nouvel objet est mis en service.

Pour des raisons financières ou organisationnelles, un report provisoire de cession d'un véhicule ou d'un engin peut être proposé. Le cas échéant, cette proposition est soumise par écrit à la COGEVE qui peut décider d'un tel report, lequel sera suivi et limité dans le temps, soit au maximum une année.

2.2.2 Exceptions

Les exceptions aux conditions fixées au chapitre 2.1.1 sont traitées et, le cas échéant, validées par la COGEVE.

Les véhicules spécifiques pouvant faire l'objet d'une exception par rapport aux critères environnementaux et sécuritaires sont notamment les suivants :

1. véhicules de secours (par exemple : véhicule d'extinction, véhicule de désincarcération, véhicule à échelle ou bras élévateur de sauvetage) ;
2. véhicules de voirie (par exemple : laveuse lourde, aspiratrice ou aspiratrice cureuse) ;
3. véhicules vétérans et/ou présentant un intérêt patrimonial.

Le cas échéant, la proposition de vente d'un tel véhicule sera soumise à la COGEVE par le biais d'une demande spécifique écrite.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive générale relative à la cession des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
VGE.07.02.v1	Page 6 sur 8

2.2.3 Requêtes spécifiques

L'administration reçoit, spontanément, des requêtes spécifiques émanant de collectivités publiques ou d'associations à but non lucratif qui visent le don ou la vente de matériel roulant, notamment dans le cadre de projets de coopération internationale et d'aide au développement.

La COGEVE collecte toutes les requêtes spécifiques formulées par écrit concernant du matériel roulant.

2.2.3.1 Demandes d'associations à but non lucratif

La procédure spécifique pour ces demandes est la suivante :

1. la COGEVE vérifie l'adéquation entre la disponibilité d'un ou des objet(s) et la demande ;
2. en cas de non disponibilité, la COGEVE répond négativement par écrit à l'organisation requérante (ci-après *le demandeur*) ;
3. en cas de disponibilité, la COGEVE procède à une évaluation technique et environnementale, établit un préavis puis transmet le dossier, muni du préavis, au Secrétariat de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) ;
4. le Secrétariat de la DGVS établit, dans les 30 jours, un préavis sur la qualité et la crédibilité du projet et du demandeur. Le Secrétariat soutient les projets conformes au Règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale (LC 21 591) en donnant la priorité aux associations porteuses d'une requête ayant leur siège à Genève et aux demandes qui s'insèrent dans un projet de coopération au développement sur le long terme ;
5. en cas de préavis favorable de la COGEVE et du Secrétariat de la DGVS, le projet de cession, muni desdits préavis, est soumis au Conseil administratif (CA) par le Conseiller administratif ou de la Conseillère administrative délégué-e à la COGEVE ;
6. en cas de décision favorable du CA, la COGEVE règle les modalités de transfert et de suivi directement avec le demandeur, lequel est en charge du financement de l'acheminement du matériel et des coûts administratifs y relatifs (droits de douane, impôts et taxes diverses, etc.).

2.2.3.2 Demandes de collectivités publiques

La procédure spécifique pour ces demandes est la suivante :

1. la COGEVE vérifie l'adéquation entre la disponibilité d'un ou des objet(s) et la demande. En cas de non disponibilité, la COGEVE répond négativement par écrit à la collectivité publique requérante (ci-après *le demandeur*) ;
2. en cas de disponibilité, la COGEVE procède à une évaluation technique et environnementale ;

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive générale relative à la cession des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
VGE.07.02.v1	Page 7 sur 8

3. le dossier est soumis au Conseiller administratif ou à la Conseillère administrative délégué-e à la COGEVE qui le présente au CA.
4. en cas de décision favorable du CA, la COGEVE règle les modalités de transfert et de suivi directement avec le demandeur, lequel est en charge du financement de l'acheminement du matériel et des coûts administratifs y relatifs (droits de douane, impôts et taxes diverses, etc.).

3 Aspects financiers

La Direction financière (DFIN) est informée de toute cession d'objet effectuée avant ou après la fin de sa période d'amortissement et fixe la procédure à appliquer (procédure de cession d'actifs).

Les aspects financiers spécifiques à la déconstruction et à la vente sont précisés respectivement dans la *Directive de service relative à la déconstruction des véhicules et engins* et la *Directive de service relative à la vente des véhicules et engins*.

5610

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive générale relative à la cession des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
VGE.07.02.v1	Page 8 sur 8

4 Annexes

4.1 Liste des acronymes utilisés

CA	Conseil administratif
COGEVE	Commission de gestion des véhicules
DFIN	Direction financière
DGVS	Délégation Genève Ville Solidaire
LOM	Service logistique et manifestations
SIS	Service d'incendie et de secours

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



DIRECTIVE DE SERVICE
relative à la
déconstruction des véhicules et engins

Domaine	Référence et version	Rédigée par
Logistique	LOM.07.02.V1	Commission de gestion des véhicules (COGEVE)
Approuvée par		Entrée en vigueur le
La Direction du DEUS		08.01.2014

But(s) de la directive
Définir les modalités de déconstruction du matériel roulant de la Ville de Genève
Champ d'application
L'ensemble des véhicules, engins, agrégats et remorques de la Ville de Genève
Mot(s) clé(s)
agrégat – cession – déconstruction – don – engin – fin de vie – matériel roulant – remorque – véhicule – vente
Exclusion(s)
Les machines sont exclues de la présente directive (cf. définitions de la <i>Directive générale relative à la cession des véhicules et engins</i>)
Références
<i>Directive générale relative à la cession des véhicules et engins</i>

Date et signature de
la Direction du
Service logistique et
manifestations (LOM)



Date et signature de
la Direction du
Service d'incendie et
de secours (SIS)



Date et signature de
la Direction du
Département de
l'environnement
urbain et de la
sécurité (DEUS)



08 JAN. 2014

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Directive de service relative à la déconstruction des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
LOM.07.02.V1	Page 2 sur 3

Table des matières

1	But et périmètre.....	2
2	Procédure	2
2.1	Evaluation technique, environnementale et financière	2
2.1.1	Agrégats et équipements	2
2.2	Déconstruction	3
2.2.1	Exercices de formation avant déconstruction	3
2.2.2	Filière de déconstruction	3
2.3	Exceptions	3
3	Aspects financiers	3
3.1	Imputation des charges	3

1 But et périmètre

La présente directive de service se réfère à la *Directive générale relative à la cession des véhicules et engins* de la Ville de Genève. Elle définit les règles d'application en matière de déconstruction du matériel roulant de la Ville de Genève.

Le périmètre est identique à celui de la *Directive générale relative à la cession des véhicules et engins*.

2 Procédure

2.1 Evaluation technique, environnementale et financière

Tout objet prévu pour la cession est préalablement soumis à une évaluation technique, environnementale et financière (*rapport de cession*). Celle-ci est établie par le service technique concerné (LOM ou SIS).

Les critères de déconstruction sont définis dans la *Directive générale relative à la cession des véhicules et engins*.

Sur la base du rapport de cession, la COGEVE valide la proposition de déconstruction.

2.1.1 Agrégats et équipements

Lors de l'élimination d'un véhicule ou d'un engin, l'état de l'agrégat et des équipements éventuels est également évalué. Si ces derniers fonctionnent et respectent les normes de sécurité en vigueur, ils peuvent être réutilisés en interne ou vendus. Dans le cas contraire, ils sont déconstruits.

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

5613

Directive de service relative à la déconstruction des véhicules et engins – Commission de gestion des véhicules	
LOM.07.02.V1	Page 3 sur 3

2.2 Déconstruction

2.2.1 Exercices de formation avant déconstruction

Si la déconstruction d'un véhicule ou d'un engin est décidée, le SIS est préalablement informé afin qu'il puisse, s'il le souhaite, en bénéficier pour des exercices de formation, notamment pour de la désincarcération. Après l'exercice, les restes de l'objet utilisé sont éliminés en suivant la filière usuelle.

2.2.2 Filière de déconstruction

La déconstruction se réalise sur la base d'une convention entre la Ville de Genève et un prestataire. Celle-ci garantit une déconstruction respectant les conditions sociales et environnementales avec un prestataire préalablement sélectionné sur la base de ses installations, de ses propres procédures internes et de ses compétences.

Le prestataire fournit un document attestant de la déconstruction du véhicule conformément aux conditions fixées par la convention.

Le type de procédure d'adjudication est déterminé en fonction de la valeur du marché et des valeurs-seuils fixées par le *Règlement cantonal sur la passation des marchés publics* (L 6 05.01). Compte tenu de la valeur estimée du marché sur une période de 48 mois, le type de procédure applicable est celle de gré à gré. L'estimation de la valeur du marché est revue périodiquement par les services compétents.

325

2.3 Exceptions

Les exceptions sont définies dans la *Directive générale relative à la cession des véhicules et engins*.

3 Aspects financiers

3.1 Imputation des charges

Les charges relatives à la déconstruction sont imputées sur le compte du service utilisateur de l'objet.

**Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)**

PR-1082 – Réponse à la Commission des finances du Conseil municipal (séance du 19 novembre 2014)

**Délai de réalisation des crédits d'investissement pour le renouvellement et
l'acquisition de véhicules**

Le tableau ci-après illustre la durée totale d'une procédure d'achat, c'est-à-dire de l'expression du besoin émis par le service bénéficiaire jusqu'à la mise en circulation des véhicules :

PR-929
Acquisition de 6 laveuses de rues légères pour VVP

Phase du processus	Étapes du processus	Commentaires	Date	Durée étapes (jours)	Durées		
					jours	mois	années
1 Demande	1 Début du processus		01.03.2011	-	213	7.0	0.6
	2 Élaboration de la PR	périodes d'expression, d'analyse et de validation des besoins de l'ensemble des services incluses	30.09.2011	213			
2 Validation politique et administrative	3 Décision du CA		12.10.2011	12	269	8.8	0.7
	4 Dépôt au CM	renvoi en commission	02.11.2011	21			
	5 Vote de la commission	Commission des finances (CFI)	25.01.2012	84			
	6 Vote du CM		25.06.2012	152			
3 Appel d'offres et adjudication	7 Publication de l'appel d'offres	élaboration des documents de l'appel d'offres, délai référendaire de 40 jours et ouverture des comptes inclus	16.07.2013	386	479	15.7	1.3
	8 Réception des offres	période d'élaboration des offres (soumissionnaires) incluse	26.08.2013	41			
	9 Adjudication	annonce des résultats incluse	17.10.2013	52			
4 Commande et mise en service	10 Commande	délai de recours avant commande de 10 jours inclus	23.10.2013	6	252	8.3	0.7
	11 Réception du matériel	délai de livraison inclus	24.06.2014	244			
	12 Mise en service	formation des utilisateurs incluse	26.06.2014	2			

Durée totale du processus 1'213 jours 40 mois 3.3 années

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

PR-1082 – Réponse à la Commission des finances du Conseil municipal (séance du 19 novembre 2014)

Cet exemple se base sur l'acquisition de 6 laveuses légères sur une procédure ouverte en marché public dans le cadre de la PR-929. Il s'agit de la 17^{ème} procédure engagée sur ce crédit d'investissement.

Cette illustration représente une moyenne dans les délais nécessaires pour ce type de véhicules relativement complexes tels que : balayeuses de rues, poids lourds, tondeuses, tracteurs, etc.

Ce crédit d'investissement d'un montant total de CHF 11'667'000.— représente environ 55 procédures d'achat pour 175 objets. La réalisation de toutes ces procédures s'échelonne sur une période d'environ 42 mois.

Le nombre et l'ordre des procédures réalisées par année dépend de :

- La durée de traitement de chaque procédure (délai de livraison inclus)
- Les limites en ressources humaines
- Les limites annuelles de dépenses d'investissement
- La priorisation des renouvellements et des acquisitions : état des véhicules à renouveler, besoins des services, disponibilités de nouvelles technologies/normes sur le marché

5616

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

PR-1082

Renouvellement et acquisition de véhicules et engins

74 objets

25 fiches

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Délibération I

Véhicules lourds et remorques



Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) A01

Renouvellement**Département(s)**

Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	Poids lourd aspiratrice de boues
Âge ⁽¹⁾	30.9 années
Utilisation ⁽¹⁾	149'200 km

1.2 Véhicule prévu

Type	Poids lourd aspiratrice de boues
-------------	---

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	antérieur EURO 1*	> 8.00	> 0.36
Futur	Diesel	1	EURO 6	0.40	0.01
Diminution des émissions⁽²⁾				> 95%	> 97%

* véhicule antérieur aux premières normes de pollution EURO (base de calcul utilisée : EURO 1)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—.

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

PR-1082

Fiche(s) A02

Acquisition**Département(s)**

Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)1.1 Motifs d'acquisition

Afin de répondre à la Directive d'exploitation des réseaux publics d'assainissement des eaux édictée par la Direction générale de l'eau (DGEau), le GCI dispose d'une équipe pour les contrôles des canalisations et des ouvrages spéciaux du réseau d'assainissement secondaire. Le véhicule actuel, équipé d'un matériel spécifique (inspection par caméra notamment), doit être remplacé pour répondre à tous les types d'interventions rencontrés et satisfaire aux contraintes de charges induites par l'équipement.

1.2 Véhicule prévu**Nombre d'objets** 1**Type** **Poids lourd** inspection canalisations**2. Environnement**

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales en fonction des conditions d'utilisation du véhicule.

Les critères d'évaluation des performances environnementales d'un véhicule se concentrent sur : les émissions polluantes atmosphériques(1) (CO₂, CO, NO_x, particules), les émissions sonores et le recyclage des matériaux en fin de vie.

Ainsi, la possibilité de choisir un véhicule équipé d'une motorisation efficace (hybride, gaz naturel, 100% électrique, etc.) sera favorisée.



PR-1082

Fiche(s) A03

Renouvellement**Département(s)**

Département de l'environnement et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service des espaces verts (SEVE)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	Poids lourd multibenne
Âge ⁽¹⁾	21.1 années
Utilisation ⁽¹⁾	592'000 km

1.2 Véhicule prévu

Type	Poids lourd multibenne
-------------	-------------------------------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	EURO 1	8.00	0.36
Futur	Diesel	1	EURO 6	0.40	0.01
Diminution des émissions⁽²⁾				95%	97%

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) A04 – A05

Renouvellement**Département(s)**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	2
Type(s)	Poids lourd benne à ordures ménagères (BOM)
Âge ⁽¹⁾ (moyenne)	21.9 années
Utilisation ⁽¹⁾ (moyenne)	181'000 km

1.2 Véhicule prévu

Type	Poids lourd BOM grue
-------------	-----------------------------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	2	EURO 1	8.00	0.36
Futur	Diesel	2	EURO 6	0.40	0.01
Diminution des émissions⁽²⁾				95%	97%

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) A06 – A07

Renouvellement**Département(s)**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler**Nombre d'objets** 2**Type(s)** **Poids lourd** pont basculant**Âge**⁽¹⁾ (moyenne) 15.9 années**Utilisation**⁽¹⁾ (moyenne) 170'350 km1.2 Véhicule prévu**Type** **Poids lourd** pont basculant1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	EURO 2	7.00	0.15
	Diesel	1	EURO 3	5.00	0.10
Futur	Diesel	2	EURO 6	0.40	0.01
Diminution des émissions⁽²⁾				93%	92%

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) A08

Renouvellement**Département(s)**

Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	Remorque compresseur
Âge ⁽¹⁾	38.2 années
Utilisation ⁽¹⁾	3'900 heures (données compteur non fiables)

1.2 Véhicule prévu

Type	Remorque compresseur
-------------	-----------------------------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	antérieur norme OETV*	> 9.20	> 0.70
Futur	Diesel	1	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions⁽²⁾				> 95%	> 96%

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.



PR-1082

Fiche(s) A09 – A11

Renouvellement**Département(s)**

Département des constructions et de l'aménagement (DCA)
 Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service du génie civil (GCI)
 Grand Théâtre de Genève (GTG)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	3
Type(s)	Remorque transport d'engins Remorque pont
Âge ⁽¹⁾ (moyenne)	38.1 années

1.2 Véhicule prévu

Type	Remorque transport d'engins Remorque pont
-------------	--

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales (qualité de la construction, choix des matériaux, etc.).

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) A12

Acquisition**Département(s)**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service logistique et manifestations (LOM)

1. Véhicule(s)1.1 Motifs d'acquisition

Afin d'améliorer son efficacité dans le cadre de l'entretien du mobilier urbain, en particulier des bancs publics, le LOM a besoin d'une remorque 3.5 tonnes équipée d'une petite grue électrique. Ici aussi, cette acquisition apportera davantage de confort et de sécurité aux employé-e-s.

1.2 Véhicule prévu**Nombre d'objets** 1**Type** Remorque pont grue**2. Environnement**

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales (qualité de la construction, choix des matériaux, etc.).



PR-1082

Fiche(s) A13 – A14

Renouvellement**Département(s)**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service des espaces verts (SEVE)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	2
Type(s)	Remorque pont basculant
Âge ⁽¹⁾ (moyenne)	11.7 années

1.2 Véhicule prévu

Type	Remorque pont basculant
-------------	--------------------------------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales (qualité de la construction, choix des matériaux, etc.).

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Délibération II

Véhicules légers et engins spécifiques





PR-1082

Fiche(s) B01

Renouvellement**Département(s)**

Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	Engin excavatrice
Âge ⁽¹⁾	36.4 années
Utilisation ⁽¹⁾	3'300 heures (données compteur non fiables)

1.2 Véhicule prévu

Type	Engin excavatrice
-------------	--------------------------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	antérieur norme OETV*	> 9.20	> 0.70
Futur	Diesel	1	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions⁽²⁾				> 95%	> 96%

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B02
B07

Renouvellement

Département(s)

Département des constructions et de l'aménagement (DCA)
Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service du génie civil (GCI)
Service des sports (SPO)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 2

Type(s) **Engin** élévateur à fourches

Âge⁽¹⁾ (moyenne) 35.5 années

Utilisation⁽¹⁾ (moyenne) 12'500 heures

1.2 Véhicule prévu

Type **Engin** élévateur à fourches

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Engins 100% électrique

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

5630

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B03

Acquisition

Département(s)

Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Grand Théâtre de Genève (GTG)

1. Véhicule(s)

1.1 Motifs d'acquisition

Le GTG gère la manutention du matériel et des décors entre ses différents sites (ateliers, scènes, sites de stockage, etc.). Actuellement, beaucoup de chargements et de déchargements doivent se faire encore manuellement. L'acquisition d'un chariot élévateur à fourches permettrait de remédier à cette situation et de préserver le dos des employé-e-s.

1.2 Véhicule prévu

Nombre d'objets 1

Type **Engin** élévateur à fourches



2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales en fonction des conditions d'utilisation du véhicule.

Les critères d'évaluation des performances environnementales d'un véhicule se concentrent sur : les émissions polluantes atmosphériques(1) (CO₂, CO, NO_x, particules), les émissions sonores et le recyclage des matériaux en fin de vie.

Ainsi, la possibilité de choisir un véhicule équipé d'une motorisation efficiente (hybride, gaz naturel, 100% électrique, etc.) sera favorisée.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B04

Acquisition**Département(s)**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service logistique et manifestations (LOM)

1. Véhicule(s)1.1 Motifs d'acquisition

Dans le cadre de l'entretien des véhicules et du hangar du site sis François-Dussaud 10, le LOM a besoin d'une petite nacelle à ciseaux. Celle-ci doit permettre aux employé-e-s chargé-e-s de la maintenance des véhicules d'accéder et de travailler en toute sécurité, dans le respect des prescriptions légales, sur la partie supérieure des camions, laquelle se situe généralement à plus de 3 mètres de hauteur. Par ailleurs, elle servira aussi à l'entretien et au nettoyage du hangar.

1.2 Véhicule prévu

Type **Engin** nacelle

Nombre d'objets 1

**2. Environnement**

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales en fonction des conditions d'utilisations de l'engin.

5632

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B05 – B06
B09

Renouvellement

Département(s)

Département de la culture et du sport (DCS)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service des sports (SPO)
Service des espaces verts (SEVE)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 3

Type(s) **Engin tondeuse**

Âge⁽¹⁾ (moyenne) 12.6 années

Utilisation⁽¹⁾ (moyenne) 2'400 heures

1.2 Véhicule prévu

Type **Engin tondeuse**

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	1	antérieur norme OETV*	> 9.20	> 0.70
	Diesel	2	Phase II	8.00	0.80
Futur	Diesel	3	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions⁽²⁾				> 95%	> 96%

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B08

Renouvellement**Département(s)**

Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service des sports (SPO)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	Engin surfaceuse à glace
Âge ⁽¹⁾	18.1 années
Utilisation ⁽¹⁾	5'800 heures

1.2 Véhicule prévu

Type	Engin surfaceuse à glace
-------------	---------------------------------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Essence	1	antérieure norme OETV*	> 9.20	> 0.70
Futur	Électrique	1	<i>véhicule électrique</i>	0.000	0.000
Diminution des émissions directes⁽²⁾				100%	100%

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

5634

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B10

Renouvellement

Département(s)

Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service des sports (SPO)

1. Véhicule(s)

1.1 Véhicule à renouveler



Nombre d'objets	1
Type(s)	Engin tracteur
Âge ⁽¹⁾	11.4 années
Utilisation ⁽¹⁾	2'000 heures

1.2 Véhicule prévu

Type	Engin tracteur
-------------	-----------------------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Engin 100% électrique

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B11-19

Renouvellement

Département(s)

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler**Nombre d'objets** 9**Type(s)** Engin balayeuse légère**Âge** ⁽¹⁾ (moyenne) 13.5 années**Utilisation** ⁽¹⁾ (moyenne) 14'700 heures1.2 Véhicule prévu**Type** Engin balayeuse légère1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	3	antérieur norme OETV*	> 9.20	> 0.70
	Diesel	6	Phase I	9.20	0.70
Futur	Diesel	9	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions⁽²⁾				> 95%	> 96%

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B20-29

Renouvellement**Département(s)**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler**Nombre d'objets** 10**Type(s)** **Engin** laveuse légère**Âge** ⁽¹⁾ (moyenne) 22.8 années**Utilisation** ⁽¹⁾ (moyenne) 11'200 heures1.2 Véhicule prévu**Type** **Engin** laveuse légère1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Diesel	10	antérieur norme OETV*	> 9.20	> 0.70
Futur	Diesel	10	Phase IV	0.400	0.025
Diminution des émissions⁽²⁾				> 95%	> 96%

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B30-39

Renouvellement**Département(s)**

Département de la culture et du sport (DCS)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service des sports (SPO)
Service des espaces verts (SEVE)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	10
Type(s)	Transporteur pont basculant Engin tracteur Engin porte-outils
Âge ⁽¹⁾ (moyenne)	14.4 années
Utilisation ⁽¹⁾ (moyenne)	3'400 heures

1.2 Véhicule prévu

Type	Transporteur pont Transporteur pont basculant
-------------	--

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / kWh]	PM (particules fines) [g / kWh]
Actuel	Essence	1	antérieur norme OETV*	> 9.20	> 0.70
	Essence	1	Phase I	9.20	0.70
	Diesel	1	Phase I	9.20	0.70
	Diesel	7	Phase II	8.00	0.80
Futur	Electrique	10	véhicule électrique	0.000	0.00
Diminution des émissions directes⁽²⁾				100%	100%

* véhicule antérieur aux 1ères normes de pollution OETV pour chariots et machines de travail (base de calcul utilisée : Phase I)

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—.

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B40
B43

Renouvellement

Département(s)

Département des constructions et de l'aménagement (DCA)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service du génie civil (GC1)
Service logistique et manifestations (LOM)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets 2

Type(s) Utilitaire léger fourgon

Âge⁽¹⁾ (moyenne) 12.5 annéesUtilisation⁽¹⁾ (moyenne) 155'000 km1.2 Véhicule prévu

Type Utilitaire léger fourgon

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Diesel	2	EURO 3	0.78	0.10
Futur	Diesel ou Gaz naturel	2	EURO 6	0.060	0.005
Diminution des émissions ⁽²⁾				92%	95%

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B41 – B42

Renouvellement**Département(s)**

Département des constructions et de l'aménagement (DCA)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service du génie civil (GCI)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler**Nombre d'objets** 2**Type(s)** Utilitaire léger fourgon**Âge** ⁽¹⁾ (moyenne) 12.3 années**Utilisation** ⁽¹⁾ (moyenne) 76'000 km1.2 Véhicule prévu**Type** Utilitaire léger fourgon1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Essence	2	EURO 3	0.15	---
Futur	Électrique	2	<i>véhicule électrique</i>	0.000	0.000
Diminution des émissions directes⁽²⁾				100%	100%

3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B44 – B53

Renouvellement**Département(s)**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)Service logistique et manifestations (LOM)
Service Voirie – Ville propre (VVP)**1. Véhicule(s)**1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	10	
Type(s)	Utilitaire léger Utilitaire léger Utilitaire léger	BOM pont pont basculant
Âge ⁽¹⁾ (moyenne)	21.9 années	
Utilisation ⁽¹⁾ (moyenne)	164'000 km	

1.2 Véhicule prévu

Type	Utilitaire léger BOM Utilitaire léger pont basculant
-------------	---

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Diesel	5	antérieure EURO 1*	> 0.78	> 0.25
		1	EURO 1	> 0.78	0.25
	Diesel	1	EURO 2	> 0.78	0.17
	Diesel	3	EURO 3	0.78	0.10
Futur	Diesel	10	EURO 6	0.125	0.005
Diminution des émissions⁽²⁾				> 83%	> 97%

* véhicule antérieur aux premières normes de pollution EURO (base de calcul utilisée : EURO 1)

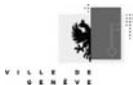
3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—.

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B54 – B56
B58 – B59

Renouvellement

Département(s)

Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Grand Théâtre de Genève (GTG)

Musée d'ethnographie (MEG)

Service administratif et technique (SAT)

Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Service Voirie – Ville propre (VVP)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler**Nombre d'objets** 5

Type(s) **Utilitaire léger** fourgon
Voiture livraison

Âge⁽¹⁾ (moyenne) 14.6 années**Utilisation**⁽¹⁾ (moyenne) 105'000 km1.2 Véhicule prévu

Type **Voiture** livraison

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g/km]	PM (particules fines) [g/km]
Actuel	Diesel	1	EURO 1	> 0.78	0.25
	Diesel	2	EURO 3	0.78	0.10
	Essence	2	EURO 3	0.21	—
Futur	Essence ou Gaz naturel	5	EURO 6	0.082	0.005
Diminution des émissions⁽²⁾				> 77%	96%

3. Finances

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge : moyenne au 31.12.2015 ; Utilisation : moyenne des objets équipés de compteurs kilométriques ou horaires (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B57

Renouvellement**Département(s)**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1	
Type(s)	Voiture	break
Âge ⁽¹⁾	12.1 années	
Utilisation ⁽¹⁾	203'500 km	

1.2 Véhicule prévu

Type	Voiture	break
-------------	----------------	-------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement (gains environnementaux estimés)

Moteur	Carburant ⁽²⁾	Nombre d'objets	Norme d'émissions	NOx (oxydes d'azote) [g / km]	PM (particules fines) [g / km]
Actuel	Essence	1	EURO 3	0.21	---
Futur	Essence ou Gaz naturel	1	EURO 6	0.082	0.005
Diminution des émissions⁽²⁾				60%	n.c.

3. Finances

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015 ; Utilisation : total kilométrique ou horaire (projection au 31.12.2015)

(2) Estimation basée sur les valeurs limites d'émissions autorisées des normes Euro. Des motorisations alternatives plus écologiques peuvent encore améliorer les gains environnementaux.

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)



PR-1082

Fiche(s) B60

Renouvellement**Département(s)**

Département de la culture et du sport (DCS)

Entité(s) bénéficiaire(s)

Service des sports (SPO)

1. Véhicule(s)1.1 Véhicule à renouveler

Nombre d'objets	1
Type(s)	Agrégat fraiseuse à neige
Âge ⁽¹⁾	26.9 années

1.2 Véhicule prévu

Type	Agrégat fraiseuse à neige
-------------	----------------------------------

1.3 Motifs de renouvellement

- Santé et la sécurité
- Continuité opérationnelle
- Coûts de fonctionnement

Ces trois motifs fondamentaux sont dûment expliqués dans le chapitre 2 de la proposition de crédit

2. Environnement

Les critères d'adjudication privilégieront les produits offrant les meilleures performances environnementales (qualité de la construction, choix des matériaux, etc.).

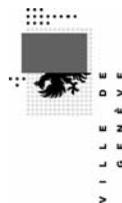
3. Cession

Les véhicules en fin de vie seront traités conformément à la Directive générale relative à la cession des véhicules et des engins entrée en vigueur le 8 janvier 2014 disponible sur l'intranet de la Ville de Genève. Les revenus générés par d'éventuelles ventes sont estimés à CHF 50'000.—

(1) Âge au 31.12.2015.

Commission des finances
séance du 19 novembre 2014, Palais Eynard

Guillaume Barazzone, Président du Département de l'environnement urbain et de la sécurité



Commission de gestion des véhicules (COGEVE)



Vue globale du parc automobile

Parc automobile de la Ville de Genève
(hors SIS)

Type d'objets	Objets nombre	Valeur à neuf CHF
Poids lourd	76	19'780'000
Engin	168	17'080'000
Utilitaire léger	119	7'665'000
Remorque	93	3'303'000
Voiture	86	2'071'000
Transporteur	55	2'050'000
Agrégat	28	1'650'000
Machine	57	1'548'000
Cycle	331	861'500
Total	1'013	56'008'500

Commission de gestion des véhicules (COGEVE)

Renouvellement du parc automobile

Planification du renouvellement
(hors SIS)

Type d'objets	Durée d'utilisation planifiée années	Montant du renouvellement annuel CHF
Poids lourd	10	1'978'000
Engin	7	2'440'000
Utilitaire léger	10	766'500
Remorque	12	275'250
Voiture	8	258'875
Transporteur	8	256'250
Agrégat	15	110'000
Machine	15	103'200
Cycle	8	107'688
Total		6'295'763



Commission de gestion des véhicules (COGEVE)



Présentation des véhicules par typologies

Type d'objets	Objets nombre	Budget CHF
Délibération I	14	2'372'000
Poids lourd	7	2'200'000
Remorque	7	172'000
Délibération II	60	5'923'000
Engin	29	4'333'000
Utilitaire léger	14	950'000
Transporteur	10	415'000
Voiture	6	195'000
Agrégat	1	30'000
Total	74	8'295'000

Commission de gestion des véhicules (COGEVE)



Recensement, analyse et priorisation des besoins

Recensement

- **Collecte et centralisation des besoins** via un **formulaire** ad hoc (disponible sur intranet)
- **Validation** des besoins par le **service** et le **département** concernés

Analyse et priorisation

- **Entretien** avec les services demandeurs et l'Unité de gestion des véhicules du LOM
- **Contrôle des données** reçues (budget, etc.) et de la **cohérence des demandes**
- **Priorisation** en fonction des demandes reçues et du montant planifié (PFI)

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Chers et chères collègues, cette proposition du Conseil administratif concerne le remplacement de 37 véhicules, de 30 engins et de 7 remorques qui sont aujourd'hui dans un état de vétusté très inquiétant, qui sont polluants et dont l'usage accru pourrait péjorer les conditions de travail et les prestations à la population. Ces véhicules ont entre dix-huit et vingt-cinq ans d'âge, et leur coût d'entretien est considéré comme prohibitif.

Je crois que la commission des finances a reçu toutes les informations nécessaires et les garanties pour que ce remplacement se fasse dans des conditions optimales. Elle a reçu toutes les informations qu'elle avait demandées et a accepté ce projet à l'unanimité. Je ne peux que vous recommander de faire de même, et je vous en remercie, chers et chères collègues.

Premier débat

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Chers conseillères et conseillers municipaux, pour ceux qui ne le savent pas, un de mes hobbies est l'automobile. (*Exclamations.*) En plus, je roule facilement avec les anciens véhicules parce que j'ai une petite particularité là-dessus... C'est pourquoi je peux certifier, comme l'a dit mon cher collègue d'en face, M. Gauthier, qu'il arrive un moment, lorsque le véhicule a quinze ou vingt ans et qu'il a servi dans le service public, où il devient obsolète. A la limite, il est même des fois dangereux parce qu'il a servi dans les chantiers.

Cet objet a été accepté en commission. Je pense, effectivement, qu'il serait bien de voir l'état de ces véhicules, d'avoir peut-être un rapport un peu plus détaillé, de voir le modèle et la marque qui sont proposés car, là aussi, ça change passablement. Je ne veux pas faire de la pub, mais une Mercedes, en principe, dure malheureusement plus longtemps qu'une Renault – je suis désolé pour ceux qui ont des Renault...

Moi, j'aimerais que nous renvoyions plutôt cet objet au Conseil administratif pour lui demander plus de détails, avec un canevas établi sur les véhicules. (*Remarque.*) Mais il n'y a rien là-dedans! On ne sait pas quels sont les véhicules, on ne sait rien du tout! (*Brouhaha.*) C'est pour ça que j'estime que ce n'est pas complet.

Le président. S'il vous plaît, laissez terminer M. Pastore...

M. Daniel-Dany Pastore. Mon parti n'était pas tout à fait d'accord. De toute façon, ils ont tous des voitures allemandes parce qu'ils ont les moyens de se les payer... (*M. Pastore parle en dehors du micro.*)

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Le président. S'il vous plaît! Monsieur Pastore, vous avez dit que vous aviez terminé. Alors ne continuez pas hors micro! Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste pour information, il s'agit d'un retour de commission; il ne s'agit pas d'y renvoyer cette proposition, puisque la commission des finances l'a déjà étudiée. Elle a eu les informations, d'ailleurs, à ma demande... (*Remarque.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni, on me signale qu'on ne vous entend pas. C'est vrai qu'il y a beaucoup de bruit. Merci, Monsieur Alfonso Gomez, de demander à votre groupe d'aller faire son caucus un peu plus loin, si c'est possible... Vous êtes tout près. (*Remarques.*) Mais ils ne nous entendent pas, c'est le problème!

M. Daniel Sormanni. Et il continue... (*Remarque.*)

Le président. S'il vous plaît... Monsieur Sormanni, poursuivez!

M. Daniel Sormanni. Cette proposition revient de la commission des finances. Elle a donc été étudiée en détail. D'ailleurs, si on lit le rapport, j'ai moi-même demandé le catalogue détaillé des véhicules et engins qui devaient être remplacés. Pas aussi détaillé que la proposition que j'avais faite il y a deux ans et demi – certains avaient estimé que j'en demandais trop. Mais c'est la raison pour laquelle nous avons accepté cette proposition.

Comme je l'avais déjà dit il y a deux ans et demi, je regrette que, dans ces propositions, un certain nombre de véhicules soient considérés comme dépassés, usés ou comme n'étant plus aux dernières normes. Vous savez, les normes sont ce qu'elles sont. Aujourd'hui, vous avez des normes, mais le temps que le véhicule arrive sur le marché, une nouvelle norme est peut-être déjà sortie. Alors on ne va pas constamment, tous les ans, pouvoir courir après les nouveaux véhicules et les nouvelles normes!

Plutôt que de les déconstruire à nos frais, aux frais des contribuables, un certain nombre de véhicules pourraient être vendus ou donnés à un certain nombre de pays. Il n'y a même pas besoin d'aller jusqu'en Afrique. A l'Est, vous savez, ils n'ont pas tourné la clé de leur véhicule ou de leur camion qu'une immense fumée noire se dégage, parce que leurs véhicules sont dépassés. Et ils ne sont

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS)

pas dépassés de cinq ou six ans, mais de quarante ans! Alors vous me direz qu'un véhicule aux normes Euro 4 est complètement dépassé parce qu'il y a les normes Euro 6! Mais eux, là-bas, ils en sont aux normes Euro -53! Par conséquent un véhicule aux normes Euro 4 à l'Est, voire plus loin en Afrique ou à d'autres endroits, c'est déjà un bien, puisque, pour leur part, ils continuent à utiliser leurs véhicules qui sont complètement dépassés – et plus que les nôtres.

Je l'avais déjà dit l'autre fois, je regrette qu'on ne se pose plus vraiment cette question, sauf dans quelques cas spécifiques – on aura encore l'occasion d'en parler tout à l'heure si on arrive au point de l'ordre du jour traitant des véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS). Je trouve cela dommage, d'abord parce que c'est un gaspillage de ressources et qu'aujourd'hui on ne peut pas gaspiller les ressources. Ensuite, parce que, pour des gains très souvent minimes, on change de véhicules, alors que ceux-ci pourraient durer encore un peu plus ou être remis contre une certaine somme, voire offerts à un certain nombre d'Etats, qui seraient bien heureux de les recevoir.

Nous accepterons cette proposition parce qu'il est nécessaire de remplacer un certain nombre de véhicules. Mais j'aimerais que l'on assouplisse un peu cette politique menée au nom des engagements d'Aalborg. Les principes d'Aalborg sont une direction qu'on a décidé de suivre! Ce n'est pas une obligation juridique que l'on suit avec des œillères! On peut donc essayer d'être un peu plus large et, parfois, d'en aider d'autres au lieu de détruire, prétendument avec une garantie, un certain nombre de véhicules. Parce que, en effet, on reçoit la plaquette du châssis et le permis de circulation annulé de Berne. Mais qu'est-ce qui nous dit vraiment qu'ils n'ont pas, en réalité, été revendus, en tout cas qu'une grande partie des pièces n'ont pas été revendues? Je trouve cela dommage parce que c'est du gaspillage. J'aimerais simplement attirer l'attention de ce Conseil municipal et du Conseil administratif sur la nécessité d'assouplir un peu cette politique, qui me paraît être un peu un gaspillage d'énergie.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous avons passé une séance à étudier cet objet en commission des finances et nous l'avons accepté la fois suivante. Par rapport aux normes des véhicules, comme cela a déjà été dit, il y a 7 véhicules lourds, 7 remorques, 30 véhicules légers et 30 engins spécifiques. C'est sûr, si on avait été garagiste, cela nous aurait pris beaucoup plus de temps. Nous avons regardé les coûts globalement. Eh bien, ce n'est pas beaucoup plus que quelques palettes au prix payé par l'extrême gauche! On fait confiance à nos magistrats et leurs services.

Cela étant, on relèvera qu'il y a quand même quelque chose qui devrait être intéressant pour la Ville et ce Conseil municipal. Il a été dit qu'il s'écoule parfois plus de trois ans entre l'expression d'un besoin et la livraison d'un véhicule. A ce

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

niveau-là, il y aurait peut-être quelque chose à faire, Monsieur le magistrat. Il y a certainement quelque chose à faire parce que ça fait un peu souci. Si une entreprise privée devait attendre trois ans pour qu'un nouveau véhicule fonctionne, au moment où son véhicule claque, elle aurait le temps de faire faillite... Là, c'est l'argent de la communauté, donc ça tourne encore. Mais je tiens quand même à le relever parce que ça fait souci.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ecoutez, j'ai de la peine à comprendre ces discussions. Nous avons auditionné les responsables du département. Nous avons eu toutes les explications. M. Sormanni a été jusqu'à demander le catalogue détaillé, et il l'a obtenu. Nous avons donc obtenu toutes les explications et nous avons accepté cette proposition à l'unanimité. A mon avis, le Conseil municipal doit reconnaître que les travaux ont été bien menés et doit vraiment valider les travaux de cette commission. Je vous demande d'aller dans ce sens. C'est aussi le vœu de tous les commissaires, qui étaient unanimes à ce sujet.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux. J'aimerais tout d'abord vous remercier d'avoir accepté en commission cette proposition qui va nous permettre d'acquérir un certain nombre d'engins et de véhicules. J'aimerais également remercier les collaborateurs qui ont travaillé à son élaboration et qui ont répondu aux demandes de M. Sormanni – c'était son droit le plus légitime en tant que conseiller municipal – parce que cela a pris plus d'une semaine de travail.

J'aimerais m'arrêter quelques instants pour vous expliquer pourquoi nous acquérons des véhicules. Ce n'est pas parce que les employés de la Ville veulent partir en vacances... C'est l'outil de travail dont ils ont besoin pour effectuer leurs tâches, que ce soit à la Voirie, aux Espaces verts, au SIS – on en parlera dans quelques instants avec le rapport PR-1016 A – ou dans toute une série d'autres services – le Service des sports, les services culturels. Ils en ont besoin tout simplement pour aller et venir d'un endroit à un autre et surtout parce qu'ils utilisent des engins et véhicules spécifiques de leurs métiers respectifs. Nous avons pris un énorme retard en matière d'acquisition de véhicules, qu'il s'agit maintenant de rattraper pour assurer les prestations fournies par la Ville de Genève.

Monsieur Sormanni, vous avez raison de dire qu'il faut faire attention à chaque franc dépensé. Mais sachez que le Conseil administratif et celui qui vous parle en sont aussi convaincus. Aujourd'hui, ne pas renouveler des véhicules coûte plus cher. Cela coûte plus cher parce que les véhicules tombent davantage en panne, ce

Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

qui veut dire que le garage de l'administration, et donc des fonctionnaires payés par le contribuable, doivent les réparer de manière beaucoup plus régulière que si le véhicule était moins usé et moins âgé.

Avec cette proposition, les véhicules pollueront non seulement moins, mais nous nous permettons aussi de répondre à un objectif environnemental qui nous est cher. Non pas parce qu'il y a les engagements d'Aalborg ou des conventions internationales, mais parce que nous sommes convaincus que les véhicules qui polluent moins permettront d'avoir une qualité de l'air plus saine, et surtout, parce qu'un véhicule ancien – et je reviens à l'argument financier – est un véhicule qui consomme davantage. Il consomme plus de diesel, plus d'essence. C'est donc plus de charges pour l'administration et donc pour le contribuable. Acquérir des véhicules, investir dans ce domaine-là revient, au fond, à diminuer à terme les coûts de fonctionnement de l'administration.

Monsieur Rudaz, vous disiez qu'il y a encore une difficulté à faire correspondre les besoins en temps réel de l'administration et ceux qui peuvent être honorés par le biais des crédits. Vous avez raison. C'est dû à deux facteurs. Premièrement, comme vous le savez, en tant que collectivité publique, nous sommes tenus de faire des appels d'offres, des marchés publics; tout cela prend du temps. J'ajoute qu'un certain retard a été pris. On essaie de le combler grâce au vote de ce soir.

Enfin, j'aimerais relever ce qu'a dit la Cour des comptes. En matière de véhicules, d'engins, de besoins de l'administration, les choses vont vite. Nous avons besoin d'adapter le catalogue de véhicules en fonction de l'évolution des métiers et des besoins de la population. Sur ce point, la Cour des comptes a été très claire. Elle nous donne l'instruction de faire des crédits-cadres dans lesquels nous ne disons pas spécifiquement de quel type de véhicule nous avons besoin ni de quel modèle, quelle couleur; s'il est jaune, bleu, rouge, si le numéro de châssis est comme ci ou comme ça, si c'est un modèle de marque allemande ou japonaise. Elle nous demande de faire des crédits-cadres qui nous permettent d'avoir la flexibilité de faire des acquisitions au fur et à mesure du temps qui passe.

Alors, je comprends que cela ne correspond pas à votre demande, Monsieur Sormanni, puisque vous avez demandé le catalogue complet. Cela dit, et je consulterai les chefs de groupe pour les prochaines propositions, si j'ai la chance d'être réélu, on pourrait imaginer que vous votiez un crédit-cadre de façon à répondre aux objectifs du Conseil administratif et de la Cour des comptes. A posteriori, nous vous fournirions la liste détaillée des véhicules qui auront été acquis, ce qui pourrait correspondre à votre demande et au besoin que nous avons. Je vous remercie donc infiniment d'avoir accepté à l'unanimité cette proposition du Conseil administratif en commission, et j'espère que vous ferez de même à l'instant.

5654

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: véhicules et engins spécifiques pour les services
de l'administration municipale (hors SIS)

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée à l'unanimité (74 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (73 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 372 000 francs destiné au renouvellement de 7 véhicules lourds et de 7 remorques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 372 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 923 000 francs destiné au renouvellement de 30 véhicules légers et 30 engins spécifiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 923 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement signée par MM. Carasso, Brandon, M^{mes} Studer et Theubet demandant de renvoyer directement en commission la motion M-1160, inscrite à notre ordre du jour.

M. Javier Brandon (S). Le groupe socialiste se permet de vous demander de renvoyer cette motion au plus vite à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, car la situation dans le quartier des Acacias se péjore de jour en jour, le week-end. Les habitants vivent vraiment un enfer. Nous aimerions que cette motion soit étudiée au plus vite dans cette commission, c'est pourquoi nous demandons le renvoi direct.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1160 est acceptée par 43 oui contre 27 non (2 abstentions).

- 8. Motion du 12 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Javier Brandon, Maria Casares, Laurence Fehlmann Rielle, Christine Leuenberger-Ducret, Anne Moratti, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Corinne Goehner-Da Cruz, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Marie Mutterlose, Bayram Bozkurt et Jannick Frigenti Empana: «Pour la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention (autres mesures d'encadrement) le week-end, dans le quartier des Acacias» (M-1160)¹.**

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Chaque week-end, les habitants du quartier des Acacias (surtout de la zone située entre les rues du Grand-Bureau, des Ronzades, des Noirettes et Simon-Durand) subissent des nuisances nocturnes considérables (tapage, bagarres violentes, déprédations). Certaines personnes sont traumatisées par ces événements récurrents et souffrent dans leur santé. En dépit de l'ouverture d'un poste de police municipale à la route des Acacias, en juin 2014, la situation ne s'est pas améliorée. Cette mesure n'étant manifestement pas suffisante pour résoudre le problème, il est urgent de mettre en œuvre d'autres actions préventives.

Considérant le fait que:

- la police municipale dispose d'un nouveau poste dans le quartier depuis juin 2014;
- la police municipale a modifié ses horaires et travaille maintenant les nuits du week-end jusqu'à 3 h du matin;
- la situation ne s'est pas améliorée depuis lors, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier et de mettre en œuvre toute mesure autre que policière uniquement (travailleurs sociaux hors murs, correspondants de nuit, nouveau local pour les jeunes, etc.) propre à désamorcer les conflits naissants et, d'une manière générale, à améliorer la situation avant qu'elle ne se dégrade encore davantage.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 42 oui contre 26 non (4 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi direct à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (69 oui, 3 abstentions).

¹ Annoncée, 2817.

- 9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014 en vue du bouclage d'un crédit d'étude et de réalisation terminées, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 14 521,81 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de la rénovation et au réaménagement des trois préaux du groupe scolaire de Cité-Jonction situé avenue de Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance (PR-1089 A)¹.**

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La proposition PR-1089 a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 septembre 2014.

La commission, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek, a étudié la présente proposition lors de sa séance du 6 janvier 2015. La rapporteuse remercie M. Andrew Curtis pour ses excellentes notes de ladite séance.

Rappel de la proposition

Le Conseil administratif présente le décompte final du crédit d'étude (PR-388 du 13 janvier 2005) pour la partie concernant la Jonction et du crédit de réalisation (PR-587 du 21 novembre 2007) en son arrêté I ainsi qu'une demande de crédit complémentaire de 14 521,81 francs.

Séance du 6 janvier 2015

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction du département

L'objectif de cette audition est de justifier le dépassement d'environ 14 000 francs, un dépassement relativement faible en fonction du crédit voté pour cet objet de plus de 2,5 millions de francs. Ce surcoût est essentiellement dû à un problème en lien avec une haie de bambous. Certains voisins s'étant plaints de

¹ Proposition, 885.

cet aménagement, il a fallu faire tout un travail de concertation ainsi qu'un réaménagement de cette haie. Cette haie était en effet trop dense et trop haute, ce qui assombrissait considérablement les habitations du voisinage. Pour mémoire, le crédit d'étude a été déposé en 2007 et voté un an plus tard. Des aménagements sur deux préaux avaient été votés et il avait été convenu de travailler d'abord sur l'un et ensuite sur l'autre (en fonction des capacités du service). Le département a pris du temps à clôturer le préau, notamment à cause de réadaptations sur certains jeux. Le Service des espaces verts n'est pas intervenu au stade de l'élaboration et de la construction mais le fait ensuite dans des cas d'entretien. Pour le dépassement présent il a été fait appel à une entreprise privée mais il n'y a eu aucune hausse contractuelle ou conjoncturelle.

Le raisonnement ayant abouti au choix de planter une haie de bambous, plutôt qu'une «essence plus locale» n'a pas pu être explicité. Par contre, l'objectif de cette formation végétale était clairement de donner une touche verte à un préau très minéral.

Vote

La proposition PR-1089 est acceptée à l'unanimité des commissaires présent-e-s (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 1 MCG, 2 S, 2 Ve, 2 EàG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M^{me} Vera Figurek, présidente de la commission des finances (EàG). Je vois que M^{me} Sumi ne prend pas la parole en tant que rapporteuse. J'interviens donc très brièvement pour vous inviter, Mesdames et Messieurs, à voter rapidement ce crédit de 14 000 francs, que nous avons accepté à l'unanimité de la commission.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée sans opposition (62 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 142 900 francs, voté par le Conseil municipal le 19 septembre 2005 (PR-388 partie Cité-Jonction), est bouclé.

Art. 2. – Le crédit de 2 357 602 francs, voté par le Conseil municipal le 26 mai 2008 (PR-587, arrêté I), est bouclé.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article 2 de 14 521,81 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 4. – Le montant prévu à l'article 2 sera porté à l'actif du bilan de la Ville de Genève et amorti sur la durée restante de la réalisation.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Nous poursuivons avec le traitement du rapport PR-1016 A, qui est lié, je vous le rappelle, avec le rapport PR-1101 A... Excusez-moi, M^{me} la conseillère administrative Sandrine Salerno avait demandé que l'on reporte ce point en son absence. (*Remarque de M. Kanaan.*) Je suis les indications du bureau, Monsieur le maire. (*Brouhaha.*) Si cela ne pose pas de problème au Conseil administratif, nous traitons ce point tout de suite.

10.a) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 février 2013 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2011/2012 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1016 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

En date du 19 mars 2013, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-1016 à l'étude de la commission des arts et de la culture. Sous la présidence de M. Olivier Baud, la commission a examiné cet objet lors des séances du 27 mai et du 3 juin 2013. Les notes de séances ont été recueillies par M. Clément Capponi que nous remercions de son travail attentif.

Séance du 27 mai 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M. Thomas Boyer, président de la Fondation d'art dramatique (FAD), de M. Gérard Deshusses, vice-président, de M^{me} Koelliker, codirectrice du département, et de M. Triboulet

M. Kanaan trouve intéressant que la commission étudie les comptes.

Il convient de relever que, en interne, la FAD a allégé la procédure car il y avait jusqu'à trois filières parallèles qui se chargeaient du contrôle des comptes, à savoir le contrôle financier de la Ville, puis l'étude du Conseil municipal et enfin le Conseil administratif. Le service de la Ville se réserve le contrôle approfondi de la quatrième année de la convention pour faire le bilan et étudier les évolutions des besoins de l'institution.

En l'occurrence, nous avons eu à déterminer comment agir avec un excédent de recettes; le Canton comme la Ville ont accepté d'en consacrer une partie à la commémoration du centenaire de la Comédie.

Le président de la FAD présente M. Deshusses et M. Triboulet.

Il précise que, dans les comptes, il y a trois entités, à savoir: le théâtre de la Comédie, le théâtre Le Poche et l'état-major. La saison 2011-2012 étant la dernière de notre convention, ils ont été examinés à deux niveaux, soit par notre propre fiduciaire et par le contrôle financier de la Ville.

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 4943.

Proposition: comptes 2011/2012 et 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique

Les éléments principaux sont l'excédent de 297 000 francs qui provient principalement de la Comédie, qui à elle seule dégage un excédent de 311 000 francs, auquel s'ajoute celui du Poche qui fait un bénéfice de 15 000 francs tandis qu'il y a un excédent de charges de 28 000 francs du côté de l'état-major. Au terme de la convention, on enregistre un excédent de recettes global de 517 000 francs. Cela peut paraître beaucoup, mais en fait cela ne représente que 1% de ce qu'a généré la FAD dans les quatre ans.

Pour explication on note que 265 000 francs proviennent d'un changement de comptabilisation sur les investissements, et des gains à hauteur de 205 000 francs dus à la forte baisse de l'euro sur certains spectacles étrangers.

La commission de subventionnement prévoit que 60% des excédents reviennent aux autorités subventionnantes. Au lieu de demander un crédit supplémentaire pour fêter le centenaire de l'institution, il a été décidé de consacrer une partie de la différence à cet événement.

La FAD dispose d'une réserve de 250 000 francs pour la recherche d'un nouveau directeur.

La nouvelle convention vient d'être discutée et couvrira les années 2013 à 2016. Lorsque la Nouvelle Comédie sera en fonction, un avenant pourra être négocié en fonction des nouvelles programmations.

Un commissaire pose la question du devenir du bâtiment actuel. Y a-t-il des offres?

M. Boyer répond qu'il est simplement locataire des lieux.

M. Kanaan tient à préciser que la FAD est pleinement associée à la réflexion sur la Nouvelle Comédie ainsi qu'à la définition d'un nouveau cahier des charges. Dès 2016, la FAD organise sa planification en sachant qu'il y aura une Nouvelle Comédie.

Le groupe qui travaille concrètement sur ce dossier est composé de la FAD, de l'association pour la Nouvelle Comédie (professionnels), du Canton et de la Ville.

Le devenir de l'ancienne Comédie est en réflexion; plusieurs pistes sont en cours, notamment avec les hautes écoles d'art.

Une commissaire se demande comment on explique la différence entre les recettes budgétées et celles comptabilisées.

Elle remarque aussi quelques variations lors des tournées et aimerait en connaître la cause.

Quant aux dons et au sponsoring, l'écart se creuse. Y a-t-il eu des promesses non tenues?

Proposition: comptes 2011/2012 et 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique

M. Boyer répond que l'une des variables est le nombre de spectacles et, plus encore, la fréquentation qui est difficile à maîtriser. Sur les tournées, cela peut se présenter de manière spontanée ou se décommander tout aussi spontanément. Concernant le sponsoring, le contrat de contreprestations a été modifié en particulier avec les TPG, les chiffres exacts vont être vérifiés.

Un commissaire demande pourquoi il y a des réserves pour les changements de direction.

Les directeurs ont des contrats à durée déterminée. Le montant de réserve couvre les frais de recrutement, mais également les frais liés à la première saison en double direction qui est usuelle chez nous.

Une commissaire demande quel est le succès des coproductions, à quelle fréquence et avec qui.

La préférence va à la production locale. Toutefois, la coproduction se pratique dans les deux théâtres. Il faut savoir si le théâtre est producteur délégué ou pas car cela a un impact sur les coûts. La Belgique est le partenaire privilégié mais la dimension de la scène restreint les partenariats; cela est bien le but d'une nouvelle scène plus adéquate pour les grandes troupes internationales telle qu'elle est prévue à la Nouvelle Comédie. Par ailleurs le site du CEVA va dans le sens de mieux partager avec nos voisins.

Un commissaire s'inquiète de la baisse de fréquentation observée ces dernières années. Est-il dû au changement de direction? Comment en faire à nouveau le théâtre des Genevois? Est-ce une spécificité de la Comédie ou est-ce un constat général?

M. Boyer ainsi que sa fondation sont également insatisfaits face à la baisse de fréquentation. Ils attendent que le choc du changement de direction soit amorti. Ils cherchent également des partenariats plus fréquents avec les écoles et tous publics nouveaux.

Un commissaire demande quelle évolution est prévue sur le plan de la communication, par exemple sur le visuel, la ligne graphique?

M. Kanaan rappelle que Genève a une situation particulière en matière de théâtre car une vingtaine de scènes sont subventionnées par la Ville sans compter d'autres, tels que le Théâtre de Carouge. Globalement, la fréquentation est très variable selon les scènes. Am Stram Gram cartonne, par exemple, les Marionnettes également. La Comédie a été construite presque par hasard ou par accident. L'objectif d'un théâtre central que sera la Nouvelle Comédie devrait fédérer les efforts et aussi les publics, du moins c'est ce que nous espérons.

Un commissaire se demande justement si la multiplicité des lieux ne pénalise pas les scènes par excès de concurrence, idem pour les frais de sécurité.

Proposition: comptes 2011/2012 et 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique

M. Kanaan remarque que le public amateur à Genève est large. Toutefois, la dispersion des salles ne contribue pas à la reconnaissance à travers un lieu de la qualité de notre scène. Par exemple, à Vidy, le théâtre a quatre salles sur le même lieu et cela contribue notamment à en faire une scène phare sur le plan romand. L'effort doit aussi porter sur la reprise de nos productions originales, ici et aussi à l'extérieur dans un but de rayonnement.

Une commissaire demande si les uns et les autres avaient observé les prémisses de l'envie de se regrouper. Croyez-vous à une «méga-fondation» théâtrale?

M. Kanaan répond que, s'il est tentant de prévoir une fondation géante qui gérerait tous les types de scènes, il est clair que cette formule amènera beaucoup de difficultés. L'une des difficultés est le Statut du personnel de la Ville qui ne prévoit pas les contrats à durée déterminée telle que celle des directeurs (trois à six ans) et cependant le monde culturel le prévoit, pour dynamiser les institutions. Il est donc nécessaire d'avoir une interface autonome qui ne soit pas la Ville elle-même.

Une commissaire demande quel est le potentiel d'échanges dans le cadre de la francophonie ou de l'espace francophone.

M. Kanaan pense que l'on pourrait commencer avec des pièces en langue originale nationale, par exemple avec la Suisse allemande ou italienne.

Un commissaire est intéressé par la dimension «hors murs»: est-ce un axe que vous pensez pouvoir développer?

M. Boyer répond que la première mission que le directeur a entreprise est celle d'insuffler de la graine de théâtre en dehors du boulevard des Philosophes. M. Kanaan pense que le hors-murs suppose des murs de base solides.

Une commissaire observe des écarts énormes entre le budget et les comptes selon les saisons. Peut-on les éviter?

M. Kanaan répond que c'est la convention quadriennale, la compensation d'une moins bonne par une meilleure saison, la complémentarité entre des œuvres faciles et des œuvres moins faciles pour le public qui est la clé de l'équilibre du budget et, finalement de l'excédent de recettes.

Cette même commissaire demande si une nouvelle loi sur la culture permettra au Canton de s'investir davantage sur ce dossier?

M. Kanaan ne peut que réitérer les promesses du Canton de participation à hauteur de 50% à l'investissement ainsi qu'une participation au futur fonctionnement. Le Canton est déjà présent dans la FAD mais pas dans ces proportions car la fondation est actuellement de droit public et municipale.

Un commissaire souhaite examiner de plus près les comptes de l'état-major.

Proposition: comptes 2011/2012 et 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique

Jetons de présence: 80 000 francs pour 2010/2011, un dépassement de 8200 francs sur les jetons de présence en 2012, une augmentation des dépenses quasi du même montant.

M. Boyer répond que ces variations sont dues au nombre des séances. Celles-ci varient en fonction des besoins.

Un commissaire aimerait avoir un décompte séparé des manifestations du 100^e anniversaire.

M. Boyer répond de le faire à la fin de cette saison car elle est n'est pas encore bouclée.

Séance du 3 juin 2013

Le président ouvre la discussion autour de l'examen des comptes de la FAD.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi les comptes sont renvoyés à la commission.

Un commissaire y voit l'occasion de se prononcer à propos des résultats chiffrés sur la situation globale de l'institution, l'occasion de faire le point.

Elle est appuyée par une autre commissaire qui observe que chaque institution ayant un fonctionnement original sur le plan culturel, institutionnel et financier, cette étude est très utile. Le président pense que l'étude est instructive mais que le vote des comptes devrait revenir à la commission des finances.

Vote

Le président met au vote les comptes de la FAD 2011/2012, qui sont approuvés à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

10.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} octobre 2014 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique de Genève (PR-1101 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 octobre 2014. La commission s'est réunie sur cet objet le mercredi 25 février 2015, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Nour Zumofen que le rapporteur remercie pour son excellent travail et la qualité de ses notes de séance.

Préambule

La Fondation d'art dramatique (FAD) gère le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche. Elle clôture ses comptes à la saison, c'est-à-dire au 30 juin de chaque année. Une fiduciaire contrôle ses comptes. Il s'agit actuellement de Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA. Sur la base du rapport de cet organe de révision, le Conseil de fondation approuve les comptes puis les transmet à la Ville et au Canton.

L'article 6 du statut de la FAD précise que les comptes de la Fondation doivent chaque année être soumis à l'examen des services du Contrôle financier de la Ville de Genève et être approuvés respectivement par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que par le Conseil d'Etat.

C'est pourquoi, suite à l'examen des comptes par le Contrôle financier et à leur approbation par le Conseil administratif, ce dernier les transmet pour approbation au Conseil municipal.

Séance du 25 février 2015

Audition de MM. Thomas Boyer, président, Gérard Deshusses, vice-président, et Jean-Paul Triboulet, conseiller financier de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD)

M. Boyer propose de débiter par une brève introduction. Il explique que, durant la saison 2012/2013, il n'y a pas eu d'événement particulier au sein de la FAD.

¹ Proposition, 1995.

En effet, il n'y a eu ni changement de direction, ni modifications importantes durant ces saisons, estimées régulières et normales au sein des théâtres. Il rappelle qu'il existe trois entités qui ont des comptes séparés et qui sont consolidées au sein de cette fondation: la Comédie de Genève, le théâtre Le Poche ainsi que l'état-major, qui regroupe un secrétariat ainsi que les activités autour du Conseil de fondation. Il rappelle ensuite que la saison s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin, ce qui explique le décalage par rapport aux comptes que la commission des finances a l'habitude de traiter pour les entités subventionnées.

Il ajoute qu'en ce qui concerne cette saison 2012/2013, les commissaires ont reçu deux types de rapports. Pour le premier, il s'agit de l'audit établi par la fiduciaire des théâtres Duchosal. Cette dernière a d'ailleurs recommandé dans son rapport du 31 octobre 2013 l'approbation des comptes. Pour ce qui est du second rapport, il s'agit du contrôle complémentaire qui a été effectué par le Contrôle financier de la Ville de Genève et qui conclut, lui aussi, à la conformité générale et à l'approbation possible des comptes. Il explique ensuite que, sur un plan financier, la saison 2012/2013 s'est soldée par un excédent de produit d'une valeur de 207 646 francs, provenant pour l'essentiel de la Comédie avec un montant de 188 335 francs, et de l'état-major avec un montant d'une valeur de 24 806 francs. A ce sujet, il précise que la Fondation d'art dramatique ainsi que le Conseil de fondation ont à cœur d'adopter une gestion particulièrement stricte et proactive des dépenses. Celle-ci se traduit notamment par la réduction des honoraires des fiduciaires d'une part, ce qui correspond à un montant de 12 000 francs, ainsi qu'une réduction des jetons de présence du Conseil de fondation d'autre part, pour une valeur approximative de 20 000 francs, comparativement aux saisons précédentes.

De plus, il informe que les saisons qui se poursuivent suivent cette tendance. Pour ce qui est du théâtre Le Poche, il note un excédent de charge d'environ 5000 francs, excédent toutefois très relatif au vu de l'ampleur du budget global qui s'élève à 3 000 000 de francs. Enfin, il signale qu'à la Fondation d'art dramatique de Genève il est d'usage de reporter l'excédent de produit d'un théâtre sur la saison suivante, afin que ces moyens restent à disposition de l'artistique. De ce fait, pour le cas du montant de 188 335 francs lié au théâtre de la Comédie, celui-ci a été accordé comme budget complémentaire pour la saison en cours 2014/2015.

Un commissaire s'interroge, dans un premier temps, au sujet de la répartition de l'excédent dont une partie reste acquise à la Fondation d'art dramatique, et dont une autre partie revient à la municipalité. Il souhaite également obtenir des informations complémentaires quant au montant de 1 189 052 francs qui figure à la page 7 de la proposition PR-1101. Dans un second temps, il demande également un complément d'information au sujet de l'effectivité du système de contrôle interne, traité de façon relativement générale dans le rapport effectué par la fiduciaire Duchosal.

Proposition: comptes 2011/2012 et 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique

M. Boyer explique, au sujet de la clé de répartition de l'excédent, qu'il existe une convention qui lie la Fondation d'art dramatique aux autorités subventionnantes. Celle-ci a d'ailleurs été renouvelée récemment et la saison 2012/2013 constitue la première année de son entrée en vigueur. Il ne s'agit pas d'un processus annuel dans la mesure où la convention prévoit qu'à l'échéance de celle-ci, au terme de quatre ans, l'éventuel excédent cumulé pourrait être redistribué selon une clef de répartition répartie comme suit: 15% de l'excédent restent au sein de la FAD et 85% sont redistribués aux autorités subventionnantes à l'issue de la convention. Enfin, cette clef de répartition se justifie par le fait qu'environ 15% des ressources de la FAD sont des ressources propres et 85% des subventions.

Le commissaire en conclut que, dès lors que ce montant excédentaire est reporté comme budget complémentaire, celui-ci sera alors dépensé au terme des quatre ans.

M. Boyer insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de subventions annuelles. De ce fait, la Fondation d'art dramatique a la possibilité d'allouer des subventions différentes d'une année à l'autre, en reportant en effet le solde qui peut exister. A l'issue de la convention précédente, par exemple, il demeurerait un solde qui a été mis à la disposition des autorités subventionnantes. Toutefois, dans le cas présent, le solde est effectivement reporté sur le théâtre pour la saison suivante, et c'est à l'issue des quatre ans que les comptes sont établis. Quant au montant de 1 189 052 francs évoqué, il correspond au fonds de réserve statutaire de la Fondation d'art dramatique. Il a été défini que ce montant ne doit pas dépasser la proportion de 18% du budget total de subventions reçues.

A ce titre, il lui semble important de noter que la fondation ne possède pas de capital. De ce fait, cette réserve présente plusieurs utilités. D'abord, elle permet de couvrir toutes les immobilisations qui n'ont pas encore été amorties et qui devront l'être, ce qui correspond au montant de 495 000 francs dans la présente situation. Ensuite, cette réserve permet également de couvrir les dépenses liées principalement pour le renouvellement des directions. En effet, la recherche de nouveaux candidats, l'audition et l'évaluation de ces derniers, la communication, et les périodes de transition entre les anciennes et les nouvelles directions requièrent généralement une somme approximative de 300 000 francs. Enfin, concernant les 394 000 francs restants, ils permettent de couvrir les aléas de la fondation, ce qui représente environ 3% du montant du budget total de subvention. Il insiste sur l'importance de ce dernier montant puisqu'il y a environ cinq ans le fonds de la réserve a quasiment été entièrement utilisé pour faire face à des difficultés au niveau de la fondation. En ce qui concerne la question du système de contrôle interne, il répond que ce système a été mis en place il y a quelques années et confirme que si le rapport de la fiduciaire Duchosal ne s'étend pas sur ce sujet, ce qui est plutôt réjouissant, cela illustre le fait que le système vit et fonctionne bien au sein de la fondation, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Ainsi, le conseil de fondation revoit régulièrement les différents risques (financiers, opérationnels, liés à l'informatique, de risque de réputation), les révalue fréquemment avec les directions, et l'auditeur peut ensuite procéder à sa revue avec l'œil externe. Il insiste enfin sur le fait que beaucoup de travail a été effectué à ce niveau ces dernières années.

Une commissaire relève que pour le théâtre de la Comédie, il y a eu des dons de sponsors à raison de 75 000 francs et s'interroge sur la fréquence et la provenance de ces dons.

M. Boyer explique que, sur l'exercice de la saison 2012/2013, il s'engage à fournir les noms des sponsors dont il n'a pas la liste présentement; il ajoute que la provenance des dons dépend également des spectacles montés. Toutefois, il peut dire que généralement, ce ne sont pas des entités privées qui subventionnent les activités culturelles, mais plutôt des associations ou des fondations à but non lucratif, comme Migros ou la Loterie Romande par exemple.

Un autre commissaire se réfère à la page 7 de la proposition PR-1101 et constate qu'en 2012, il figure un placement d'un montant de 70 000 francs alors que rien n'apparaît pour l'année 2013.

M. Triboulet confirme qu'en 2011 et 2012, un placement partiel de la trésorerie d'un fonds affecté a été effectué et avait alors été donné pour le théâtre Le Poche. Néanmoins, compte tenu de la diminution drastique des taux de placements, ce montant de 70 000 francs n'a pas été remplacé et se retrouve donc compris dans le montant de 1 643 000 francs de liquidités pour l'année 2013.

Un autre commissaire affirme que, dans la proposition PR-1101, il est indiqué que les remarques du Contrôle financier sont trop minimales pour y figurer. De ce fait, il s'interroge sur la nature de ces remarques qui peuvent paraître minimales du point de vue des comptables, mais qui peuvent être pertinentes d'un point de vue politique, dans le cadre d'une commission des finances.

M. Boyer répond qu'une première remarque concernait la règle d'attribution de l'excédent de subvention, évoquée précédemment, ainsi que ses modalités de calcul. La question était alors de savoir si le calcul qui a été effectué par la fondation (selon lequel 15,09% des éventuels excédents devaient rester à la fondation) correspondait aux méthodes de calcul de la Ville et de l'Etat de Genève. Après l'étude de la question, ces derniers ont confirmé la justesse du calcul effectué par la fondation. Pour citer un autre exemple, il évoque les principes d'amortissement des investissements. En effet, dans les théâtres, une facture d'un montant de 1563,92 francs, relative à l'acquisition d'un poste informatique, a été portée à l'actif alors que la règle stipule que cela n'est possible que pour les investissements supérieurs à 5000 francs. Ensuite, il évoque une question relative à une provision liée à des risques de personnel à hauteur de 30 000 francs, et qui figurait

Proposition: comptes 2011/2012 et 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique

encore dans les comptes du théâtre Le Poche. La question consistait alors à déterminer la nécessité de cette provision. Une réévaluation du risque a alors été faite et la provision a été dissoute dans la saison suivante.

Enfin, ces remarques ont également porté sur les billets gratuits. En effet, il s'agissait de savoir comment, dans l'annexe aux comptes, devait être reportée la notion des billets gratuits qui sont usuellement offerts aux théâtres, et de savoir comment ils devaient être valorisés. Le Contrôle financier a alors recommandé de mentionner le montant annuel cumulé des billets d'entrée offerts pour être conforme à la Swiss GAAP RPC. Toutefois, le montant des billets demeure très difficile à estimer car il ne s'agit pas nécessairement de revenus perdus, et il a donc été préférable de mentionner plutôt le nombre de billets offerts. Dès lors, ces remarques constituent plutôt des recommandations et précisions pour l'exercice suivant, et ne remettent pas en question l'exactitude des comptes.

Le commissaire souhaite encore savoir si la Fondation d'art dramatique observe certaines règles quant au changement de fiduciaire.

M. Boyer explique que la question du changement de fiduciaire s'est posée il y a quelques années car la fiduciaire Duchosal arrivait au terme de cinq ans. Dans le passé, il existait effectivement une règle fixe qui obligeait la fondation à changer de fiduciaire passé ce délai. Toutefois, l'Etat observe aujourd'hui une nouvelle règle qui définit un délai de sept années. Ainsi, la fondation a fait le choix de maintenir Duchosal pour des questions liées aux coûts liés au changement d'une part, et en ce qui concerne les projets futurs d'autre part. Elle a donc choisi d'observer les règles des autorités subventionnantes et de prolonger le travail avec cette fiduciaire pour deux années supplémentaires.

Une autre commissaire demande une explication quant à la baisse des jetons de présence.

M. Boyer explique ce phénomène par le fait que le Conseil de fondation a gagné en efficacité et fonctionne de façon satisfaisante. Il semblerait d'ailleurs que le Conseil de fondation subisse moins de tourmentes que par le passé, compte tenu d'une gestion plus efficace qui traite les problèmes rapidement, sans les laisser s'amplifier.

La commissaire poursuit avec une question de vocabulaire et voudrait savoir d'où vient le terme d'«état-major», qui regroupe le Conseil de la fondation et le secrétariat, et qu'elle estime relativement inapproprié.

M. Triboulet informe que ce terme apparaît dans le règlement qui a été établi par la Ville de Genève et figure, semble-t-il, dans le Statut. Il propose aux commissaires de faire le nécessaire s'ils souhaitent le changer.

Proposition: comptes 2011/2012 et 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique

Discussion et vote

Un commissaire souhaiterait auditionner le contrôle financier de la Ville de Genève afin qu'il explicite son rapport sur la FAD, lequel figure aux pages 191 et suivantes de la proposition PR-1101.

La présidente rappelle que l'année précédente, la commission des finances l'avait auditionné mais que les commissaires n'avaient eu alors que très peu de questions à poser.

Un autre commissaire confirme ces propos. De plus, il doute de l'utilité d'une audition dans la mesure où cette affaire ne justifie pas un contrôle ou des interrogations spéciales selon lui. En outre, le dossier qu'il a en sa possession lui paraît suffisamment complet.

Le commissaire ne semble pas tout à fait de cet avis compte tenu des problèmes qui ont eu lieu à la Fondation d'art dramatique il y a une ou deux années, concernant des cachets d'artistes dont l'AVS n'avait pas été retenue notamment. Il se demande alors si malgré le discours rassurant de la fondation, ces problématiques passées ont bien été résolues.

La présidente lui demande alors s'il serait à sa convenance que la commission des finances pose la question au Contrôle financier par écrit.

Une autre commissaire intervient et explique que les trois réponses formulées par M. Boyer sont tirées du rapport du Contrôle financier. En ce qui concerne les contrats dont le commissaire fait mention, elle rappelle que, suite à cette défaillance, qui consistait à prolonger les dates pour la fin des contrats de sorte que la durée du temps d'engagement puisse rouvrir un délai-cadre, le département de la culture a envoyé un communiqué rappelant l'ensemble des règles liées aux contrats des artistes à tous les théâtres et les compagnies. Elle ajoute que ces contrats sont désormais contrôlés par la fiduciaire. De ce fait, elle n'estime pas nécessaire d'auditionner le Contrôle financier.

Suite à ces précisions, le commissaire renonce à sa demande d'audition.

La présidente met alors aux voix la proposition PR-1101 dans sa teneur originelle, laquelle est approuvée à l'unanimité des membres présents (1 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 MCG, 3 S, 2 Ve, 2 EàG). Les comptes 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique sont donc acceptés à l'unanimité de la commission des finances. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération PR-1016 est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité (61 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-1101 est accepté à l'unanimité (62 oui).

Proposition: comptes 2011/2012 et 2012/2013 de la Fondation d'art dramatique

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PR-1016

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2011/2012 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont approuvés.

DÉLIBÉRATION PR-1101

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2012/2013 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont approuvés.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

- 11. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 novembre 2014 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 413 000 francs destinés à l'acquisition de véhicules lourds et légers pour le Service d'incendie et de secours, soit:**
- un crédit de 1 250 000 francs pour le renouvellement de cinq ambulances;
 - un crédit de 513 000 francs pour le renouvellement de huit voitures automobiles légères;
 - un crédit de 650 000 francs pour l'acquisition d'un véhicule d'extinction (PR-1105 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 janvier 2015, a renvoyé cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication qui l'a traité en une seule séance le 5 février 2015 sous la présidence de M. Pascal Spuhler. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Danaé Frangoulis que nous remercions pour l'excellence de son travail.

Séance du 5 février 2015

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M^{me} Simone Irminger, présidente de la Cogeve, de M. Vincent Moreno, chef du Service d'incendie et de secours, et de M. Nicolas Schumacher, commandant au Service d'incendie et de secours

M^{me} Irminger commente une présentation annexée au présent rapport. Elle explique que la proposition est liée à la nécessité de maintenir l'état opérationnel du Service d'incendie et de secours (SIS), conformément aux fonctions qui lui sont attribuées. Les conditions d'utilisation des véhicules du SIS sont très dures, les déplacements sont nombreux; on note aussi les départs brusques au maximum de leur capacité et les nombreuses heures en fonctionnement stationnaire. Indépendamment du kilométrage, ces conditions accélèrent le vieillissement des véhicules.

¹ Proposition, 3657.

Proposition: acquisition de véhicules pour le SIS

La moitié du crédit demandé concerne le renouvellement du parc des ambulances, qui réalisent 3200 transports sanitaires par année conformément aux bases légales et réglementaires et à la convention passée entre le 144 et le SIS. Une autre partie du crédit concerne le renouvellement de deux voitures dédiées aux deux officiers de direction, de quatre véhicules pour les officiers d'intervention, d'un véhicule de service dédié aux conseillers techniques (NRBC entre autres) et d'un véhicule pour l'instruction. La dernière partie du budget concerne l'acquisition d'un véhicule «tonne pompe»¹ supplémentaire. La dotation actuelle de cinq «tonnes pompes» est insuffisante pour assumer la moyenne de neuf engagements quotidiens.

M. Barazzone souligne que le crédit demandé doit être compris comme étant un crédit permettant la continuité des activités du SIS par le renouvellement indispensable de matériel arrivé en fin de capacité opérationnelle.

M. Schumacher rappelle les dispositions légales et réglementaires: la loi K 1 21 et son règlement d'application fixent les conditions de sauvetage pour les feux d'appartement, les interventions NRBC, les accidents routiers et les noyades. La convention passée avec le 144 oblige le SIS à mettre à sa disposition au moins une ambulance chaque jour. Une deuxième ambulance est réservée pour l'incendie et le secours. Avec ces exigences, chaque jour, le SIS engage jusqu'à trois ou quatre véhicules, selon la demande du 144. En outre, toutes les semaines, le SIS doit opérer une désinfection complète des ambulances. Et, en raison de l'épidémie Ebola, il faut réserver un véhicule uniquement au risque Ebola en raison des risques de contamination. Le parc des ambulances fonctionne donc à flux tendu en permanence. Enfin, les obligations légales de formation (quota annuel de formation) contraignent le SIS à dégager un véhicule pour la formation des ambulanciers chaque jour ouvrable.

Questions des commissaires et réponses des auditionnés

Un commissaire constate que trois voitures ont subi des dommages les laissant à l'état d'épaves et qu'elles ont été réparées à grands frais parce qu'il n'était pas possible d'en acquérir.

M. Moreno explique que chaque fois qu'un incident a lieu il y a un devis effectué pour la réparation. Quand le service n'est pas autorisé à remplacer le véhicule endommagé il fait les réparations comme il peut (en récupérant parfois certaines pièces sur d'autres véhicules ou sur ceux du Service de sécurité de l'aéroport qui ne sont plus en service).

¹ Véhicule de secours incendie qui emporte avec lui une pompe d'un débit de 1000 à plus de 3000 l/min entraînée par le moteur de l'engin et une citerne de 1000 à 6000 l d'eau pour attaquer l'incendie dès son arrivée sur les lieux.

M. Schumacher explique que les réparations usuelles ont coûté 11 000 francs en 2009 et 8000 francs en 2012.

M. Barazzone souligne que le service ne dispose d'aucun budget de fonctionnement pour remplacer les véhicules, c'est pourquoi il est contraint de revenir à chaque fois devant la CSDOMIC pour demander le vote d'un crédit.

Un commissaire demande ce que deviennent les véhicules après usage.

M^{me} Irminger répond que cela est réglé par la Directive sur la cession des véhicules. Une analyse technique du véhicule est effectuée; si le véhicule peut être vendu, la Cogeve publie une annonce dans les revues spécifiques aux pompiers. Récemment, par exemple, deux échelles ont été vendues 60 000 euros pièce. Des directives encadrent également la déconstruction, si elle est nécessaire. La Cogeve reçoit aussi des sollicitations de collectivités qui demandent à bénéficier du véhicule en tant que don. Les demandes sont transmises à la Délégation Genève-Ville Solidaire qui évalue la qualité du demandeur et vérifie les statuts des associations. Enfin, certains véhicules sont retirés de la circulation pour les exercices de désincarcération.

M. Barazzone souligne qu'un fourgon pionnier a été donné à une association suisse au Togo pour permettre aux mécaniciens togolais de se former.

Le même commissaire relève les avaries des ambulances. Il demande si le risque d'indisponibilité est si haut qu'il y paraît.

M. Schumacher répond que lorsqu'une ambulance tombe en panne, si des secours sont déjà présents sur le lieu du sinistre, la situation est maîtrisable. Si ce n'est pas le cas, une ambulance en panne peut causer de graves préjudices.

Le même commissaire demande quel est le niveau d'harmonisation du matériel avec les autres intervenants, notamment les sapeurs-pompiers volontaires des autres communes.

M. Barazzone souligne que les communes doivent participer davantage aux frais du SIS, notamment en raison du nombre important d'interventions du SIS qui ont lieu hors du territoire de la Ville de Genève. Il rappelle que l'harmonisation du matériel fait partie de l'une des thématiques abordées dans le groupe de travail afin de disposer à terme d'équipements complètement interchangeables et utilisables indifféremment par les sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels.

M. Schumacher ajoute que c'est l'un des volets clefs de la standardisation et de la mutualisation du matériel de sauvetage dans le canton.

Une commissaire demande combien d'équipes doivent être mobilisées pour les interventions des ambulances.

Proposition: acquisition de véhicules pour le SIS

M. Schumacher répond qu'il s'agit de 19,2 postes, précisément. Ces équipes travaillent 43,5 heures hebdomadaires sur une base de deux jours, deux nuits et quatre jours de congé.

Une autre commissaire demande de quoi sont constitués les coûts de maintenance.

M. Moreno explique que ces coûts comprennent l'ensemble des frais de maintenance pour les véhicules, les agrégats et le reste de l'équipement. Certains véhicules ont des coûts de maintenance élevés parce qu'ils ont subi un accident.

M. Schumacher précise que les pannes des ambulances nécessitent de gros moyens lors des réparations parce que ce sont des véhicules techniques qui ont beaucoup de particularités.

M. Barazzone rappelle que plus le véhicule est vieux, plus les coûts de maintenance augmentent.

M. Schumacher explique que, heureusement, il y a peu d'accidents avec les véhicules. Souvent, c'est un changement de moteur qui est nécessaire, car les véhicules du SIS sont énormément sollicités et tournent souvent en stationnaire, ce qui est le pire pour un moteur. La proportion devrait être faible par rapport aux pannes mécaniques du véhicule, selon lui.

M. Barazzone dit qu'il peut transmettre le nombre d'accidents majeurs et le montant que cela représente.

La même commissaire constate qu'une des ambulances a dix-huit ans de service et demande la raison de son maintien aussi longtemps dans les rangs du SIS.

M. Schumacher explique que le véhicule était trop jeune quand les autres ont été changés. Tout a été fait pour essayer de lui prolonger la vie jusqu'à la prochaine acquisition.

Une commissaire relève que, selon le rapport de la Cour des comptes et ses recommandations, les aménagements supplémentaires qui impliquent des frais ne sont pas indiqués dans la demande de crédit. Elle demande des précisions sur l'absence d'enveloppe budgétaire allouée à la Cogeve.

M. Barazzone indique qu'il souhaiterait disposer d'une enveloppe pour la Cogeve, parce que cela aiderait beaucoup le service. Il pense que cette discussion de fond devra avoir lieu lors de la prochaine législature. Il ajoute que les véhicules du SIS sont toujours traités à part parce qu'ils sont spécifiques et chers, ce qui justifie également le besoin d'une étude particulière.

M. Schumacher explique que depuis 2006, le SIS reçoit des véhicules tout équipés et opérationnels dès la livraison. Le SIS n'a qu'à y installer ses tuyaux et à apposer les autocollants autoréfléchissants sur les flancs.

Un commissaire demande si l'adéquation avec le planning de l'Agenda 21 n'oblige pas à un changement trop rapide de véhicules, en raison des avancées techniques.

M. Barazzone explique qu'en réalité, la conformité des véhicules avec l'Agenda 21 n'est pas l'enjeu primordial. Le changement est rendu nécessaire par l'état de vétusté des véhicules, et il se trouve que cela permettra de respecter les normes de l'Agenda 21 que cela permet de faire des économies de carburant.

Votes

Délibération I

Aucun commentaire n'est effectué au sujet des articles de la délibération.

Le président constate que la délibération I est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération II

Aucun commentaire n'est effectué au sujet des articles de la délibération.

Le président constate que la délibération II est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération III

Aucun commentaire n'est effectué au sujet des articles de la délibération.

Le président constate que la délibération III est acceptée à l'unanimité des membres présents. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Annexe: Récapitulatif coûts de maintenance carrosserie

Proposition: acquisition de véhicules pour le SIS

Coûts de maintenance mécanique et de réparation de carrosserie suite à des accrochages ou des accidents (2001 à 2015)

Ambulances

	« C40 »	« C41 »	« C42 »	« C43 »	« C44 »
N° référence interne					
Prix d'acquisition TTC en francs	146000	231700	231700	231700	231700
Age actuel	18	8	8	8	8
Kilométrage parcouru	100000 km	70000 km	70000 km	67000 km	61000 km
Heures moteur	7'540 h	5'420 h	5'370 h	5'100 h	4'550 h
Equivalence heures moteur/kilomètres réels	376'700 km	270'800 km	268'200 km	254'850 km	227'150 km
Coût maintenance moyen annuel	9'520	8'746	11'098	7'969	15'466
Coût de maintenance total en francs	171'364	69'696	88'790	63'757	123'728
Coût total de réparation carrosserie suite accidents 2011 à 2014	0	3'900	4'125	225	0
Coût total de maintenance vs coût d'achat	117 %	30%	38%	27%	53%
Coût total de réparation carrosserie (2011 - 2014) vs coût de maintenance	0%	6%	5%	0%	0%
Coût total de réparation carrosserie suite accident (2011 - 2014) vs coût d'achat	0%	2%	2%	0%	0%

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)
Proposition: acquisition de véhicules pour le SIS

Coûts de maintenance mécanique et de réparation de carrosserie suite à des accrochages ou des accidents (2011 à 2015)

Voitures de service

N° référence interne	« C01 »	« C02 »	« C03 »	« C04 »	« C07 »	« C08 »	« C78 »	« C79 »
Prix d'acquisition TTC en francs	CHF 52'600	CHF 49'600	CHF 49'600	CHF 52'600	CHF 49'600	CHF 52'000	CHF 31'200	CHF 28'200
Age actuel	6	10	11	11	11	10	11	11
Kilométrage parcouru	92'000 km	170'000 km	130'000 km	160'000 km	195'000 km	126'000 km	62'000 km	117'000 km
Heures moteur	2'990	4'970	3'370	9'560	5'220	2'860	2'490	4'650
Equivalence heures moteur/kilomètres réels	149'500	248'500	168'500	478'000	264'500	143'000	124'500	232'500
Coût maintenance moyen annuel	CHF 3'146	CHF 3'620	CHF 5'302	CHF 4'815	CHF 4'458	CHF 2'128	CHF 1'693	CHF 2'300
Coût de maintenance total en francs	188'76	362'07	563'30	529'70	401'29	212'88	186'25	252'96
Coût total de réparation carrosserie suite accidents 2011 à 2014	300	9845	2366	0	0	0	2325	600
Coût total de maintenance vs coût d'achat	36%	73%	117%	101%	99%	41%	60%	90%
Coût total de réparation carrosserie (2011 - 2014) vs coût de maintenance	2%	27%	4%	0%	0%	0%	12%	2%
Coût total de réparation carrosserie suite accident (2011 - 2014) vs coût d'achat	1%	20%	5%	0%	0%	0%	7%	2%

Proposition: acquisition de véhicules pour le SIS

M. Pierre Gauthier, rapporteur (EàG). Chers et chères collègues, nous sommes quasiment dans la même proposition que tout à l'heure mais pour des véhicules différents, puisqu'il s'agit là des véhicules du SIS, et plus particulièrement du renouvellement de cinq ambulances, de huit voitures automobiles légères et d'un véhicule d'extinction. S'agissant du remplacement des ambulances, si vous acceptez cette proposition, j'aimerais juste rappeler que les ambulanciers font 3200 transports par année et que, évidemment, ces ambulances, gérées par le SIS, ont un service extrêmement lourd et astreignant. Les véhicules d'extinction, pour leur part, sortent neuf fois par jour, alors que le SIS ne dispose que de cinq véhicules, ce qui est un peu juste pour que ce service puisse assumer ces neuf sorties. C'est pour cela que le SIS a pensé qu'un véhicule de plus était nécessaire.

Un cas a particulièrement marqué la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Il y a urgence à remplacer ces véhicules ambulanciers car, au cours de l'année écoulée, une ambulance est tombée en panne, alors qu'elle devait secourir un des pompiers qui avait été asphyxié lors d'une intervention. Le commandant du SIS nous a expliqué qu'on avait frôlé la catastrophe.

Les trois délibérations de cette proposition ont été acceptées à l'unanimité de la commission. Encore une fois, celle-ci a reçu toutes les explications nécessaires. Le rapporteur vous demande donc d'accepter cette proposition, votée à l'unanimité de la commission.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 250 000 francs destiné au renouvellement de cinq ambulances du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

Art. 4. – Les cinq ambulances existantes ainsi renouvelées sont transférées du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de leur aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente d'une ou plusieurs ambulances existantes sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 424170 «gains sur immeubles et autres biens patrimoine financier».

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 513 000 francs destiné au renouvellement de huit voitures automobiles légères du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 513 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2020.

Art. 4. – Les huit voitures automobiles légères ainsi renouvelées sont transférées du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF) en vue de leur aliénation.

Art. 5. – Le revenu extraordinaire découlant de la vente d'une ou plusieurs voitures automobiles légères existantes sera comptabilisé aux comptes de la Ville de Genève dans la cellule 424170 «gains sur immeubles et autres biens patrimoine financier».

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 650 000 francs destiné à l'acquisition d'un véhicule d'extinction («tonne pompe») du Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 650 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

12. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 517 000 francs, soit:

- un crédit de 921 000 francs destiné à l'assainissement et la sécurisation de la production de chaleur du centre sportif des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4;
- un crédit de 596 000 francs destiné à l'assainissement et la sécurisation de la production de chaleur du site de la Voirie, rue François-Dussaud 10 (PR-1087 A)¹.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La proposition PR-1087 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 16 septembre 2014. La commission s'est réunie le 3 décembre 2014 sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

Exposé des motifs

La Ville de Genève, par le biais de sa politique énergétique et climatique, ainsi que par les engagements nationaux et internationaux pris ces dernières années (Convention des maires de la Commission européenne, engagement formel sur la loi sur le CO₂, Engagements d'Aalborg, label Cité de l'énergie – eea@Gold), s'est engagée sur la voie d'un assainissement systématique de ses installations de chauffage, à commencer par celles présentant des risques d'exploitation et de dommages à l'environnement.

Ces éléments confortent l'objectif que la Ville de Genève s'est fixé jusqu'en 2050, pour l'ensemble de son patrimoine qui comprend quelque 800 bâtiments. Toutefois, d'ici là, et comme indiqué dans la proposition N° 5 (P5) de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», le Service de l'énergie a élaboré une planification des rénovations des chaufferies. Compte tenu de l'âge particulièrement élevé de certaines chaudières, nous sommes aujourd'hui confrontés à des pannes ou à des situations où les risques de rupture sont élevés.

Le site emblématique du centre sportif des Vernets-Queue-d'Arve en est l'exemple car ses installations de production de chaleur, qui datent de 1985 et 1990, sont en fin de vie.

¹ Proposition, 869.

Proposition: travaux d'assainissement et de sécurisation
aux Vernets et à la Voirie

Ce site présente de très grands enjeux énergétiques et environnementaux, et les conditions de sa transition énergétique ont fait l'objet depuis déjà plusieurs années d'un certain nombre d'études préliminaires qui ont permis d'en définir les contours.

Toutefois, compte tenu des importantes mutations prévues dans le quartier dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), il a été décidé de mettre en suspens la poursuite de ce projet de transition énergétique, et notamment jusqu'à ce que le devenir de certains équipements soit clarifié, et que d'éventuelles nouvelles affectations soient définies.

Or les risques d'une rupture d'exploitation et donc du service à la population sont réels. En effet, plusieurs pannes ont déjà eu lieu et ont montré les limites des installations de secours, en ce sens que ces dernières ne permettent pas une exploitation normale des sites (manque de puissance). Une fermeture au public de ces sites sportifs très fréquentés et dont le rayonnement est régional n'est pas imaginable. Cette situation préoccupante a été confirmée par le diagnostic général sur les équipements et infrastructures sportifs de la Ville de Genève remis en décembre 2013 (inventaire, diagnostic, cadastre des besoins mené avec le crédit I de la proposition PR-971 votée en janvier 2013 par le Conseil municipal).

De même, la production de chaleur du site voisin de la Voirie est dans un état de vétusté et de fragilité similaire (l'installation date de 1983), et fait l'objet d'un avis d'assainissement d'ici octobre 2016.

Il est aujourd'hui proposé d'installer deux chaudières à gaz dans la chaufferie des Vernets, de raccorder la Voirie sur cette même installation, de créer un réseau de conduite à distance, et de transformer la chaufferie de la Voirie en sous-station.

Dans ce sens, le Conseil administratif présente une demande de crédit permettant un assainissement et une sécurisation rapide de la production de chaleur des sites des Vernets et de la Voirie.

Cette demande de crédit constitue la première étape d'une démarche coordonnée entre les Services des sports, de l'énergie et de la Direction du patrimoine bâti, qui permettra à terme de rénover les équipements techniques le nécessitant et au final de réaliser la transition énergétique du site au fur et à mesure des opportunités.

Obligations légales et de sécurité

En matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est doté d'outils législatifs particuliers. On peut citer principalement:

Proposition: travaux d'assainissement et de sécurisation
aux Vernets et à la Voirie

La loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE)

La LPE est la norme principale en matière de protection d'environnement dont découlent les ordonnances fédérales y relatives.

L'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair)

L'OPair impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote (NO_x), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

A Genève, ce sont la loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée (L 5 25 – 1981) et son règlement d'application (L 5 25.01 – 1982) qui intègrent les prescriptions et les valeurs limites définies dans l'OPair, le Règlement cantonal sur la protection de l'air (K 1 70.08 de 2002) et le plan de mesures pour l'assainissement de la qualité de l'air à Genève (2003-2010).

Le cadastre des émissions polluantes, tel qu'élaboré dans le cadre des deux documents, indique que le territoire de la Ville de Genève est en grande partie en zone d'émissions excessives, et est de ce fait soumis à des restrictions et obligations supplémentaires:

- la loi et l'ordonnance fédérales sur l'énergie (LEne 1998, OEne 1998);
- la loi sur l'énergie (L 2 30 – 1986) et son règlement d'application (L 2 30.01 – 1988, modifié en août 2010);
- la loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ et l'ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO₂.

La Ville de Genève a signé une convention d'engagement avec la Confédération, par le biais de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc) afin d'être exemptée de la taxe sur le CO₂, en contrepartie de laquelle elle doit réduire ses émissions en quantité suffisante.

Il convient également de citer pour mémoire la loi sur les constructions et les installations diverses (L 5 05 – 1988) et son règlement d'application (L 5 05.01 – 1978).

Séance du 3 décembre 2014

Audition de M^{me} Valérie Cerda et M. Jean-Marc Santines, respectivement cheffe et adjoint de direction du Service municipal de l'énergie (DCA/ENE)

Appuyant son exposé d'un diaporama, M^{me} Cerda explique en introduction que les installations de production de chaleur du centre sportif des Vernets et de la Voirie municipale montrent des signes de faiblesse et ne réunissent plus les

Proposition: travaux d'assainissement et de sécurisation
aux Vernets et à la Voirie

conditions nécessaires à leur exploitation. La demande de crédit vise à remplacer, aux Vernets, deux chaudières à mazout en fin de vie (1985 et 1990), qui, outre la piscine et les patinoires, alimentent aussi le centre sportif de la Queue-d'Arve. Une des chaudières, qui n'est plus conforme à l'OPAir, doit être assainie avant le 31 décembre 2015. M^{me} Cerda rappelle qu'avec 770 000 litres de mazout par an, les Vernets sont le plus gros consommateur d'énergie du patrimoine administratif de la Ville. Le site émet également 2050 tonnes de CO₂. La demande de crédit demande également le remplacement de deux chaudières de 1983, en fin de cycle, dont l'OPAir prescrit l'assainissement avant le 31 octobre 2016. Ici aussi l'enjeu énergétique est important puisque la chaufferie à mazout de la Voirie consomme 170 000 litres de mazout par année, et émet 450 tonnes de CO₂. Techniquement, le Service ENE n'est plus en mesure de garantir que ces deux installations ne subiront pas de rupture de chauffage et d'eau chaude. Il importe de les assainir aussi pour des raisons de sécurité. M^{me} Cerda rappelle que plusieurs études en vue de la transition énergétique de la Voirie et des Vernets ont été menées depuis 2006. Au moment où le service était prêt à faire des propositions déterminantes, les études ont dû être suspendues en attendant d'en savoir assez sur l'évolution des deux sites dans le cadre du masterplan Praille-Acacias-Vernets (PAV). Dans la situation actuelle, et en attendant la véritable transition, l'ENE propose donc de remplacer le mazout par le gaz et d'installer une chaufferie unique aux Vernets qui, outre la Queue-d'Arve, desservira également la Voirie. Outre les économies financières et les réductions des émissions de CO₂ que l'on peut attendre, la nouvelle installation sera cependant compatible avec le futur passage au 100% renouvelable, car elle servira alors de chaufferie de secours. M^{me} Cerda fait aussi observer que la présente demande de crédit est inscrite dans le plan financier d'investissement 2015-2026.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il sera possible de recycler les brûleurs des actuelles installations de chauffage.

M. Santines confirme que les brûleurs des Vernets et de la Voirie sont plus récents que les chaudières et qu'ils seront réaffectés ou gardés.

Une commissaire souhaiterait savoir si les sites continueront de fonctionner pendant les travaux.

M. Santines répond que les travaux auront lieu en été, en espérant que la saison sera clémente, et qu'une chaudière provisoire sera mise en place pour l'eau chaude sanitaire. Cela est compris dans la demande de crédit.

Un commissaire souhaiterait connaître la raison pour laquelle on ne choisit pas d'emblée la solution des pompes à chaleur.

Proposition: travaux d'assainissement et de sécurisation
aux Vernets et à la Voirie

M^{me} Cerda répond qu'il est bien prévu de proposer une pompe à chaleur alimentée par les dégagements du process industriel de Rolex, mais on attend encore d'en savoir plus sur l'aménagement du site dans le cadre du PAV pour s'assurer de la comptabilité.

Le même commissaire suppose que des interactions sont possibles entre la production de chaleur et de froid, qui se concentrent aux Vernets.

M. Santines répond que cela se fait déjà depuis une précédente intervention en 1992. Depuis lors, la quasi-totalité de l'eau sanitaire de la patinoire est produite grâce à la chaleur de la piscine. Il est vrai cependant que l'énergie dégagée actuellement sera mieux valorisée avec des pompes à chaleur lorsque l'enveloppe du bâtiment pourra être améliorée et que les besoins en chaleur seront réduits. M^{me} Cerda indique que la manière la plus rationnelle pour transiter vers le 100% renouvelable est de procéder par étapes. À un moment ou un autre, il faudra mener des travaux d'isolation aux Vernets; c'est alors qu'il conviendra de saisir l'opportunité de basculer. Pour l'heure, ces travaux ne sont pas encore inscrits au PFI, mais on sait que le département de la culture et du sport travaille sur des stratégies pour les Vernets et le Bout-du-Monde.

Un commissaire se souvient que des études avaient été faites pour installer des panneaux solaires sur les toits, mais que cela posait des problèmes de statique. Or on fait plus léger maintenant.

M. Santines répond d'abord que des petits panneaux solaires sont déjà exploités au-dessus des bureaux du site de la Voirie. Cette installation permet aussi de chauffer les locaux du terrain d'aventure, juste à côté. Il est vrai que le potentiel solaire du site est énorme, mais, pour poser des panneaux solaires, il faudrait alléger les toitures de leur gravier. Des discussions sont en cours. Le toit de la patinoire pourrait aussi être exploité, surtout avec des capteurs photovoltaïques, même si le bâtiment est plutôt orienté vers le nord. M^{me} Cerda explique que le photovoltaïque devrait être proposé pour l'électricité nécessaire aux pompes à chaleur, mais ce sera dans une phase ultérieure.

Le président remercie M^{me} Valérie Cerda et M. Jean-Marc Santines de leur participation à l'audition et leur donne congé. La commission procède dans la foulée au vote de la demande de crédit.

Vote

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-1087.

La proposition PR-1087 est approuvée à l'unanimité. *(Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.)*

Proposition: travaux d'assainissement et de sécurisation
aux Vernets et à la Voirie

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix, article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (62 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 921 000 francs, destiné à des travaux liés à l'assainissement et la sécurisation de la production de chaleur du centre sportif des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 921 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2027.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 596 000 francs, destiné à des travaux liés à l'assainissement et la sécurisation de la production de chaleur du site de la Voirie, rue François-Dussaud 10.

Proposition: boucllement de crédits d'études et de réalisations

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 596 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2027.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

13. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2014 en vue du boucllement de 42 crédits d'études et de réalisations terminés ou abandonnés, avec l'ouverture de trois crédits complémentaires pour un montant total brut de 2 663 625,37 francs et net de 1 674 571,47 francs (revenus encaissés déduits), destinés à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1068 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

Préambule

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 mars 2014. La commission s'est réunie sur cet objet le mardi 15 avril et le mercredi 7 mai, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, ainsi que le mercredi 11 juin, sous celle de M^{me} Vera Figurek.

Les notes de séance ont été prises par M. Marc Morel, que le rapporteur remercie pour son travail.

Note du rapporteur: par la présente, le rapporteur tient à s'excuser du retard de dépôt dudit rapport, en raison de la transmission trop tardive (janvier 2015) des notes de séance du 11 juin 2014 et donc de leur absence de validation par la commission qui rendait impossible son dépôt avant la validation des notes des séances (laquelle a finalement eu lieu fin janvier 2015). Après plusieurs demandes du rapporteur, la commission l'a autorisé en décembre 2014 à rendre le rapport sans la validation formelle des notes de séance par la commission.

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 5011.

Séance du 15 avril 2014

Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Claude-Alain Macherel, codirecteur dudit département, Nicolas Betty, responsable du Service du génie civil, et Philippe Meylan, directeur du patrimoine bâti

M. Pagani rappelle, à titre liminaire, qu'il n'existe aucune obligation de présenter les propositions bouclées; 159 propositions ont été bouclées au cours des trois dernières années et huit connaissent un dépassement. Le pourcentage atteint 1% de la somme globale. En 2012, on a bouclé 38 crédits dont 37 sans dépassement. On est ainsi à 0,2% de dépassement. En 2013, 55 crédits ont été bouclés, étant précisé qu'aucun ne connaît de dépassement. On s'améliore au fur et à mesure.

Il avait annoncé que l'on ne dépasserait pas l'enveloppe de dépassements de 3%. On est effectivement en dessous du seuil de 3%. Les dépassements subis concernent généralement des bâtiments anciens, sauf surprise exceptionnelle.

Avenue Giuseppe-Motta 20

M. Pagani n'a pas de commentaires particuliers à son sujet.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi l'on a changé de mandataire en cours d'opération.

M. Meylan signale que l'on a été confronté à des problèmes avec le mandataire initial. Cela est rare mais arrive parfois.

Equipements des sites pour l'implantation des pavillons sur la rade de Genève

M. Pagani indique qu'il s'agit du quai marchand des Eaux-vives.

Un commissaire demande pourquoi l'association des bateaux de Genève, largement subventionnée par la Ville de Genève, ne fait pas l'objet d'une déduction.

M. Pagani rétorque que cela ne change pas grand chose. La Ville de Genève paie dans tous les cas. On a pris acte de la situation.

Le commissaire souligne qu'une association subventionnée doit respecter ses engagements en termes de paiement des frais.

M. Pagani consent à relayer la préoccupation auprès de M^{me} Alder mais il précise que l'association en question ne poursuit pas de but lucratif.

Un commissaire demande à quoi correspondent les «revenus encaissés».

Proposition: bouclement de crédits d'études et de réalisations

M. Macherel explique qu'il s'agit des refacturations. En l'absence de compteurs, la mise en conformité des réseaux d'alimentation en eau était nécessaire à cette fin. Concernant le bateau, il met en lumière que les travaux n'auraient pas été entrepris sans l'incitation des SIG. Le principe du consommateur payeur s'applique.

Le commissaire demande si certains pavillons qui ont reçu des factures exorbitantes relèvent de ce crédit d'étude. Le SEVE prélevait directement de l'eau potable sur les pavillons.

M. Macherel ne sait pas que le SEVE a soutiré de très grandes quantités à la place de certains marchands de glaces. Le principe consiste à avoir un comptage le plus précis possible afin que le consommateur puisse payer. Il posera la question au Service de l'énergie.

Route de Vessy 12

Cet objet n'appelle aucun commentaire particulier.

Passerelle de l'Ecole-de-Médecine

Un autre commissaire, en lien avec la page 22, sur la délibération en tant que telle, observe que les dépenses complémentaires seront portées au bilan de l'actif de la Ville et amortis sur la durée de l'amortissement restant de la réalisation. Il souhaiterait s'assurer que lesdites dépenses, y inclus la passerelle, ne figurent pas à l'actif du bilan des comptes de la Ville de Genève car cette passerelle n'existe plus. Il souhaiterait ainsi que lui soit confirmé que l'amortissement a eu lieu au moment de la destruction de la passerelle.

M. Pagani répond qu'il vérifiera et transmettra ultérieurement la réponse aux commissaires.

Cordon lumineux de la rade

Un commissaire suggère de procéder à des tests de résistance à la grêle afin de s'assurer de la durée de vie des ampoules. Il craint la survenance des mêmes déconvenues qu'avant.

M. Pagani rétorque qu'il s'agit soit d'enlever l'intégralité du cordon, soit de trouver une solution de remplacement à l'identique. Il soutient que cette première expérience a permis de réaliser des économies substantielles en termes d'argent et de CO₂. On a mis en place une structure industrielle avec Philips afin que des professionnels prennent dorénavant en charge la gestion ce dispositif et pallier la survenance de tels problèmes.

Proposition: boucllement de crédits d'études et de réalisations

M. Macherel informe que 4200 lampes composent le cordon lumineux. Il renvoie à la proposition PR-694 à cet égard. On arrive au bout du travail sur ces 4500 points lumineux. Il salue l'économie d'énergie à hauteur de 32%. Si certaines ampoules sont onéreuses, on a économisé 60 000 francs sur le cordon de la rade. Les investissements, qui peuvent sembler excessifs de prime abord, s'avèrent rapidement rentables. La destruction causée par la grêle a accéléré la mise en œuvre de la seconde étape. La démonstration a été faite par le fabricant que la même couleur de lumière était possible avec des LED plutôt qu'avec des ampoules à incandescence. Il affirme en outre que les coûts seront moins élevés à l'avenir.

Le commissaire voudrait que lui soit communiqué le montant total de la facture, y compris en lien avec le déplacement des employés municipaux pour changer les ampoules. Il souhaite également que les fabricants offrent une garantie contre les intempéries, notamment la grêle.

M. Macherel indique que l'on se trouve maintenant dans la phase de fonctionnement. Il n'y aura plus de crédit présenté au Conseil municipal, étant entendu que les coûts seront désormais inclus dans le budget global lié à l'éclairage. On optimise les coûts ainsi que les ampoules, avec une entreprise industrielle afin de pouvoir répondre à des problèmes de grêle et de viabilité. Un contrat est conclu avec les SIG pour la maintenance générale du réseau. Le contrat ne concerne toutefois pas le développement de nouvelles technologies. Par rapport à l'enjeu énergétique, il y a lieu de souligner que l'opération s'avère payante pour la Ville de Genève. Il fallait forcément prendre un risque au départ.

Quai du Seujet et place de la Navigation

Ces objets n'appellent aucun commentaire particulier.

Rue de l'Athénée

Une commissaire note que l'on évoque des travaux de modération du trafic. Or, il s'agit d'une rue parfaitement banale. Elle se demande par conséquent en quoi on a effectivement réduit le trafic à la rue de l'Athénée.

M. Betty met en exergue que des travaux de rectification des bordures ont été entrepris. Le libellé de la proposition était effectivement inapproprié. Le projet a été modifié en cours d'étude. Le dépassement est lié à des sondages sur lesquels on se base pour faire un dimensionnement de la chaussée et définir les épaisseurs de structures de chaussées et de revêtements mis en place.

En l'occurrence, les sondages étaient trop optimistes. Il a fallu recréer des fondations, lesquelles faisaient défaut.

Avenue de la Roseraie

Un commissaire souhaite être renseigné relativement à la signification de la notion de «conjoncture défavorable». S'il salue l'installation de revêtement phonoabsorbant, il regrette la mise en place d'amortisseurs sonores. Il se demande en outre qui a dessiné la piste cyclable longue de seulement une dizaine de mètres, laquelle est dénuée de tout intérêt.

M. Pagani déclare avoir bataillé pour le phonoabsorbant. Il s'agit de la première rue à avoir accueilli ce revêtement. S'agissant de la piste cyclable, il allègue que la DGM a toujours refusé de supprimer les deux places de parking qui font face à ladite piste et qui entravent son développement. La situation devrait toutefois vraisemblablement évoluer favorablement. La Ville de Genève appelle de ses vœux un tracé continu. Il indique enfin que les amortisseurs sonores ont été installés à la suite de demandes en provenance d'écoles.

M. Betty explique que la conjoncture défavorable est liée au fait que toutes les propositions étaient supérieures aux estimations.

Divers lieux et immeubles locatifs

M. Pagani indique que les armoires à déchets représentent l'un des premiers crédits qu'il a défendus devant le Conseil municipal. Il se déclare déçu de l'impraticabilité de la concrétisation de cette ambition.

Route de Vessy 14

Un commissaire s'offusque du montant exorbitant et du dépassement concernant le projet d'étude pour les vestiaires, dont il déplore l'état de vétusté.

M. Meylan répond qu'il s'agit d'un projet inscrit au PFI pour lequel un crédit d'étude a été voté. Il a été procédé à un appel d'offres pour trouver un mandataire. Au moment de la prise en mains du dossier, il a fallu gérer la mise en conformité énergétique et sécuritaire. Les coûts du projet se sont ainsi avérés considérablement plus élevés que prévu. Après discussions avec le Service des sports, la décision a été prise de lancer une opération d'entretien à la place plutôt que de creuser le sous-sol pour pouvoir assurer une hauteur sous plafond suffisante, sachant qu'il fallait en outre procéder à l'isolement. Cette solution suppose un niveau de dépense éminemment inférieur tout en permettant de refaire toutes les surfaces, l'électricité et la ventilation, mais dans le cadre d'un entretien standard par étapes successives.

Le commissaire demande encore si toutes les études qui ont déjà été faites s'agissant des vestiaires pourront être utilisées.

Proposition: bouclement de crédits d'études et de réalisations

M. Meylan affirme s'être assuré avec le Service des sports que l'option choisie était validée à long terme. Il ne s'agit pas de détruire ce qui a été fait.

M. Pagani pense que l'on n'aura pas besoin de se servir de ces études. Elles ont permis d'éviter d'engager des dépenses astronomiques.

Rue de la Servette 36, la rue de l'Industrie 7-9, parc des Bastions

Ces objets n'appellent aucun commentaire particulier.

Centre sportif des Vernets

Une commissaire, concernant ledit centre sportif, s'interroge quant à la signification de l'attente d'un contexte plus large et mieux défini.

M. Macherel signale que cela est lié au PAV. Les études vont d'ailleurs être très utiles.

Quartier de Cayla

Cet objet n'appelle aucun commentaire particulier.

Secteurs Franchises, Moillebeau

Une commissaire s'interroge relativement aux motifs qui ont présidé à son abandon.

M. Betty explique que, dans le domaine de la gestion des réseaux, on travaille sous l'égide du Canton. Une étude beaucoup plus large a été lancée par les services de la Ville à la demande du Canton pour faire un plan général d'évacuation des eaux. Cette étude est en cours. La première étape consistant à faire le diagnostic des réseaux existants est d'ores et déjà achevée. Cette étude générale risque potentiellement de définir les grandes lignes de gestion et de développement des réseaux dans les années à venir.

Secteurs Champel, Philosophes, Arve

Une commissaire pose une question générale sur les études. Elle se demande s'il n'existe pas de moyens à disposition pour assurer une certaine coordination entre les études que la Ville mène et la planification du Canton. Elle appelle à instaurer une convergence là-dessus.

M. Betty répond qu'il s'agit précisément de l'enjeu du plan général d'évacuation des eaux, lequel devrait émerger dans environ une année.

Secteurs Frontenex, Allières, Boissière, Malagnou

Cet objet n'appelle aucun commentaire particulier.

Campagne Rigot

Une commissaire se demande dans quelle mesure il est possible de revenir sur ce projet. Elle inscrit sa réflexion en lien avec la marge de manœuvre dont dispose la Ville de Genève dans le cadre des discussions entre celle-ci et le Canton.

M. Pagani met en évidence que ce dossier se révèle symptomatique de la pratique antérieure. Il regrette que la Ville entretienne un parc qui appartient pourtant à l'Etat de Genève. Des discussions ont lieu avec ce dernier à ce sujet. Il s'agit de reliquats du passé. Cependant, il consent que lancer un concours s'agissant d'un parc qui n'appartient pas à la Ville pose effectivement problème.

Un commissaire juge que la situation qui prévaut est parfaitement inadmissible. Il se réjouit que le contrat n'ait pas été signé, ce qui a permis de réaliser des économies considérables. Cela étant, des dépenses ont tout de même été engagées concernant un terrain qui n'appartient pas à la Ville de Genève. Il veut connaître l'identité des personnes responsables de cette absurdité. Il refuse que la Ville investisse au profit de l'Etat.

M. Pagani rappelle à titre illustratif que la Ville avait donné le terrain d'Arta-mis dans le cadre de la recapitalisation des SIG, pour le racheter 3 500 000 francs ultérieurement. Il argue en outre qu'il s'agit d'un parc qui profite aux habitant-e-s de la Ville de Genève. Il considère en outre que la comptabilité séparée participe à une bonne gestion. Il s'engage à faire suite à la requête du commissaire et à investiguer pour trouver le magistrat qui en est à l'origine.

Parcs Gourgas et Baud-Bovy; secteur Vieille-Ville, Rôtisserie; quai des Bergues, Fil du Rhône; place de Grenus et rue du Cendrier; chemin Etienne-Rigot

Ces objets n'appellent aucun commentaire particulier.

Initiative «200 rues sont à vous»

Un commissaire se demande pourquoi on a dépensé 195 000 francs alors qu'il y a eu une votation populaire qui a refusé d'aller de l'avant dans ce dossier.

M. Pagani rétorque que ce montant a été engagé avant la votation populaire.

Place du Pré-l'Evêque; ouvrages de génie civil

Ces objets n'appellent aucun commentaire particulier.

Proposition: bouclement de crédits d'études et de réalisations

Rue François-Grast

Une commissaire voudrait savoir si, dans l'hypothèse où le Conseil municipal souhaitait rétablir ce projet, celui-ci dispose de la latitude nécessaire pour ce faire.

M. Pagani répond par l'affirmative. Il se félicite de ce beau projet, que la Ville a arbitré et maîtrisé. Il est possible de parvenir à 110 000 000 de francs annuels. Il accueillerait très favorablement une telle proposition du délibératif. Il ajoute que si ce dernier refuse de boucler cet objet, le Conseil administratif devra continuer à œuvrer en faveur de ce projet.

Rue des Grottes; quartier des Grottes, îlots 5-7; secteur de Châteaubriand

Ces objets n'appellent aucun commentaire particulier.

Aménagements de divers bâtiments s'agissant de la mobilité réduite

Une commissaire se montre dubitative concernant l'abandon dudit projet.

M. Meylan indique que le Conseil municipal a voté une première série de crédits pour l'accessibilité. Une enquête interne a été diligentée à l'interne au niveau de la Ville pour évaluer les besoins en termes d'améliorations. Il en ressort que la situation est satisfaisante. Il a donc été décidé d'effectuer les quelques interventions nécessaires au coup par coup sur le budget d'entretien. Il souligne la grande réactivité de la Ville.

Une commissaire demande si le non-dépensé est inclus dans le calcul des économies. Plus largement, elle aimerait savoir les éléments considérés pour apprécier les économies réalisées.

M. Pagani insiste sur le fait que les boucllements de crédits sans dépassements n'ont pas à être présentés. Il reste 1 600 000 francs dans ces crédits de boucllement. Ce montant prend en compte les dépenses prévues mais non réalisées au final. Il renvoie la commissaire aux tableaux principaux plutôt qu'à la compensation comptable qu'il estime peu adéquate, même si elle s'impose en cas de compensations.

Un bref débat a lieu sur l'opportunité de voter lors de cette séance. Une commissaire indique avoir demandé qu'il soit vérifié si la passerelle de la rue de l'Ecole-de-Médecine figurait encore au bilan des comptes de la Ville, y compris les travaux qui sont discutés. Il considère qu'il convient d'attendre la réponse du magistrat à cette question importante avant de voter sur la proposition sous examen. De plus, d'autres pièces sont encore attendues.

Une commissaire signale qu'il a demandé la production de certaines pièces, en lien avec le prix à l'unité des ampoules. Il se demande en outre si les 800 lampes

de réserve sont utilisées ou pas. Il demande aussi à savoir où irait l'argent. Enfin, il souhaiterait connaître l'identité du magistrat qui a entamé les démarches s'agissant de la campagne Rigot.

Séance du 7 mai 2014

La commission décide de reporter le vote à une date ultérieure, cela en raison de l'absence du procès-verbal de commission du 15 avril 2014.

Séance du 11 juin 2014

Discussion et prises de positions

A titre liminaire, la présidente rappelle que M. Pagani, accompagné de ses collaboratrices et collaborateurs, a déjà été auditionné concernant l'objet sous revue. Le vote avait été reporté dans l'attente de certaines informations sollicitées. Les dites informations ayant dans l'intervalle été transmises aux commissaires, il sied d'ouvrir la discussion et de procéder au vote sur la proposition PR-1068.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique ne pas être d'accord avec certains éléments de cette proposition. Il s'agit néanmoins de simples boucllements de crédits. Son parti ne votera donc pas la proposition PR-1068 plutôt que de l'amender inutilement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche signale que son groupe ne votera pas le sixième projet de délibération ayant trait aux ateliers d'artistes sis rue François-Grast. L'ambition ainsi poursuivie consiste à réactiver l'étude en donnant un signal politique clair au Conseil administratif afin que celui-ci prenne les mesures adéquates.

Une commissaire (Ve) lit à haute voix l'article unique qui compose le sixième PRD, à teneur duquel: « Les 5 crédits d'études suivants sont abandonnés et bouclés sans dépense, soit:

- 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast (PR-838 votée le 28 juin 2011);
- 240 000 francs pour l'étude destinée à la reconstruction de la chaussée et des collecteurs 75 situés à la rue des Grottes (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 130 000 francs pour l'étude d'aménagement d'un square public dans le quartier des Grottes, Ilots 5-7 (PR-401 votée le 17 mai 2005);
- 45 000 francs pour l'étude d'un projet de piétonisation situé dans le secteur de Châteaubriand (PR-652 votée le 23 juin 2009);

Proposition: bouclement de crédits d'études et de réalisations

- 50 000 francs pour les études d'accessibilité des personnes à mobilité réduite situées dans divers bâtiments publics (PR-721/12 votée le 12 décembre 2009)»

Elle annonce que les Verts, à l'instar du groupe Ensemble à gauche, déposent un amendement visant la suppression du premier alinéa de ce projet de délibération relatif aux 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de 85 logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que cet amendement est dénué de sens. Le Conseil administratif est venu avec un objet précis, tel que décrit dans la proposition PR-838. Il estime inopportun de transférer des fonds d'un projet à un autre. Une telle attitude serait cavalière et illégale.

La commissaire des Verts est de l'avis que ce projet ne devrait pas être abandonné.

Le commissaire du Parti libéral-radical allègue que la loi impose de boucler les crédits.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ne comprend pas la démarche du groupe Ensemble à gauche. Il note en effet que, depuis que M. Pagani siège au Conseil administratif, celui-ci s'est préoccupé à bon droit des bouclements de crédits. Une telle préoccupation s'inscrit dans le sens d'une plus grande transparence et d'une meilleure gestion de l'argent public. Il invite ses pairs à voter l'ensemble des bouclements de crédits sous examen. Le Conseil municipal pourra le cas échéant relancer le Conseil administratif au sujet des ateliers d'artistes. Cependant, cela est une autre affaire.

La commissaire des Verts rétorque qu'il ne s'agit aucunement de dénoncer quoi que cela soit ni d'accuser M. Pagani de ne pas avoir bouclé tel ou tel crédit. Elle en profite d'ailleurs pour saluer le travail qu'il effectue en matière de bouclement de crédits. De plus, elle met en exergue que les Verts voteront en l'occurrence les réalisations. Seul l'alinéa concerné de la sixième délibération serait supprimé.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que le Conseil administratif procédera de toute façon au bouclement. Il ajoute que, puisqu'il s'agit d'un crédit d'investissement, les fonds ne sauraient être réaffectés à une autre fin. Il relève en outre que lorsque les comptes sont transmis au Conseil municipal, ceux-ci ont déjà été bouclés par l'Etat.

Il déplore par ailleurs grandement que la Ville de Genève envisage de dépenser de l'argent pour aménager des terrains qui ne sont pas sa propriété. Il pense spécialement à la réhabilitation de la campagne Rigot. De telles procédures équivalent purement et simplement à un gaspillage de l'argent public. Il appelle à faire preuve de sérieux quand on lance un crédit d'étude. L'abandon du projet

témoigne indubitablement de son manque de pertinence. Le Mouvement citoyens genevois ne votera aucun des arrêtés sous revue afin de manifester sa désapprobation concernant la gestion des deniers publics. Il remarque toutefois que M. Pagani a effectivement bouclé de nombreux crédits restés en souffrance. Que ce dernier en soit remercié. Pour autant, il juge le procédé inadéquat. Il refuse que l'on dilapide les deniers publics. Il conclut son intervention en mettant en lumière que les projets doivent avoir une chance d'être effectivement réalisés. Il ne doit pas s'agir de faire plaisir aux uns ou aux autres.

La commissaire des Verts confirme que son parti acceptera les cinq premières délibérations. Elle salue l'efficacité de M. Pagani, qui a rattrapé un retard considérable. Cependant, en ce qui concerne la sixième délibération, son groupe refusera l'abandon du crédit à hauteur de 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast. Une recommandation sera adressée au Conseil administratif afin que ce dernier maintienne la création des ateliers d'artistes dans sa ligne de mire.

Un autre commissaire des Verts juge inacceptable que le Conseil administratif décide de ne pas entamer une étude, sachant que le Conseil municipal l'avait votée à l'unanimité. Une telle attitude se révèle pour le moins cavalière. Il recommande de manifester son désaccord en refusant l'alinéa litigieux. Il incite enfin le Conseil administratif à respecter le Conseil municipal.

Un commissaire du Parti libéral-radical se dit heurté par les propos tenus par son préopinant. Le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif de limiter les investissements. Il convient par conséquent de prendre acte du fait que le Conseil administratif estime que ce projet ne revêt pas un caractère prioritaire pour l'instant. Il sied de respecter le choix opéré par M. Pagani ainsi que par le Conseil administratif in corpore. Il rappelle également qu'il avait demandé qu'il n'y ait pas de passerelle. Il aurait en outre fallu passer par un amortissement. De plus, il souligne que le Parti libéral-radical avait demandé à M. Pagani, dans le cadre de l'examen des comptes, à connaître les lignes bouclées par le Conseil municipal. Le Parti libéral-radical tient à ce que cette information soit communiquée. Il votera la proposition sous examen dans un souci de respect de la loi, même s'il conteste certains choix.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son parti votera les bouclements de crédits. Il fait toutefois part de son insatisfaction s'agissant des crédits d'études. La Ville de Genève compte en effet un nombre conséquent d'employé-e-s, ce qui devrait permettre d'éviter de recourir à des crédits d'études, lesquels engendrent des coûts importants. De plus, il s'oppose à la vision défendue par son préopinant Vert. Il estime qu'il ne faut pas forcément dépenser tout ce qui est accordé par le Conseil municipal.

Proposition: boucllement de crédits d'études et de réalisations

Une commissaire du Parti socialiste indique que son parti va accepter la proposition PR-1068, hormis le sixième projet de délibération afin de manifester clairement son soutien à la création des ateliers d'artistes. Elle juge cette position sage et cohérente.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien pense que les boucllements de crédits constituent en quelque sorte une information du Conseil administratif au Conseil municipal concernant le travail qui a été effectué par le département des constructions et de l'aménagement en 2011, 2012 et 2013. Son parti en prend acte. Il explique que les préétudes le laissent dubitatif eu égard au nombre considérable d'architectes et d'ingénieurs que compte la Ville de Genève. Ces employé-e-s seraient en effet parfaitement aptes à s'acquitter de telles tâches. Il met en lumière que M. Pagani avait expliqué que le caractère très spécialisé des sujets justifiait de confier des mandats externes. Il considère pour sa part cet argumentaire peu convaincant. Il informe qu'il va voter la proposition PR-1068, étant entendu qu'il reste critique pour la suite.

En l'absence d'opposition des commissaires, la présidente soumet les cinq premiers projets de délibération qui sont approuvés à l'unanimité par la commission.

Une commissaire (Ve) marque son opposition sur l'abandon du crédit d'étude à hauteur de 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast. Elle propose sa suppression.

Votes

Faisant suite à cette demande, la présidente fait voter la suppression de la sixième délibération qui est refusée par 8 non (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 5 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 S).

La présidente soumet alors au vote la sixième délibération qui est acceptée par 8 oui (2 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 4 non (2 Ve, 2 S). et 1 abstention (EàG).

La présidente met alors aux voix la proposition PR-1068 dans son ensemble, telle que présentée par le Conseil administratif. Elle est acceptée par 9 oui (1 EàG, 2 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC), 2 non (MCG) et 4 abstentions (2 Ve, 2 S). (*Voir ci-après le texte des délibérations I, II, III, IV et V adoptées sans modifications.*)

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI
(Crédits d'études abandonnés sans aucune dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Les cinq crédits d'études suivants:

- 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast (PR-838 votée le 28 juin 2011);
 - 240 000 francs pour l'étude destinée à la reconstruction de la chaussée et des collecteurs situés à la rue des Grottes (PR-175 votée le 25 mai 2002);
 - 130 000 francs pour l'étude d'aménagement d'un square public dans le quartier des Grottes, Ilots 5-7 (PR-401 votée le 17 mai 2005);
 - 45 000 francs pour l'étude d'un projet de piétonisation situé dans le secteur de Châteaubriand (PR-652 votée le 23 juin 2009);
 - 50 000 francs pour les études d'accessibilité des personnes à mobilité réduite situées dans divers bâtiments publics (PR-721/12 votée le 12 décembre 2009)
- sont abandonnés et bouclés sans dépense.

M^{me} Vera Figurek, présidente de la commission des finances (EàG). Je voudrais remercier le rapporteur, M. Simon Brandt, qui a rapidement fait son rapport. Vous avez lu sa petite note; je la confirme. En effet, les notes de séance ont été approuvées très tardivement à la suite de ce qui s'est produit au Service du Conseil municipal, et nous avons dû toutes et tous gérer cela de la meilleure manière que nous pouvions. Ce rapport a été rendu. La commission a accepté la proposition à la quasi-unanimité.

J'aurais toutefois souhaité rendre les collègues de commission et surtout celles et ceux qui ne le sont pas attentives et attentifs au projet de délibération VI, à la page 17 du rapport. Un certain nombre de commissaires et de groupes ont proposé de ne pas approuver ce projet de délibération VI. Il s'agirait plus particulièrement de supprimer le boucllement de crédit de 1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et

Proposition: boucllement de crédits d'études et de réalisations

d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast. En effet, le Conseil administratif avait dû procéder à des arbitrages et c'est pourquoi ce crédit avait été abandonné, malgré le vote de la proposition PR-838 sur ce sujet par le Conseil municipal, le 28 juin 2011.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, les groupes de l'Alternative, à savoir Ensemble à gauche, les socialistes et les Verts, vous proposent d'accepter tous les projets de délibération, sauf celui-ci, de sorte que le conseiller administratif puisse poursuivre ce projet sur les ateliers d'artistes à la rue François-Grast et nous présenter rapidement une proposition. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, et je vous invite toutes et tous à nous suivre.

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en ce qui nous concerne, nous n'accepterons pas cette proposition, comme c'est indiqué, d'ailleurs, dans le rapport. Je vais vous expliquer pourquoi.

Nous avons renvoyé hier la proposition PR-1122 à la commission des finances pour étudier une série de propositions de crédits de préétudes sur différents projets. D'ailleurs, pour certains, on ne sait même pas sur quoi ils portent. C'était juste une demande de crédit, et on verra bien ce qu'on étudie – c'est ce qui est marqué. Pour une bonne partie de cette proposition-ci, on est exactement dans ce cas de figure. Mais on est à la fin du processus. Un certain nombre de crédits de préétudes ont été votés et on s'aperçoit à la fin que c'était inadéquat et que les projets ont été abandonnés. Une partie de l'argent a donc été gaspillée et c'est le cas notamment de la réhabilitation de la campagne Rigot – et je remercie M. Brandt, le rapporteur, de l'avoir noté à la page 10 du rapport, parce que c'est très important. Cela ne nous appartient pas! Nous avons donc pris note que la Ville avait renoncé apparemment à faire des propositions en ce qui concerne des objets dont nous ne sommes pas propriétaires, comme c'est le cas de la campagne Rigot.

Je trouve que ce sont des méthodes inadéquates. C'est du gaspillage de l'argent public. L'argent public est précieux. On en a besoin pour faire des actions dont les citoyens ont besoin. On ne doit pas le jeter par la fenêtre dans des crédits de préétudes ou d'études totalement farfelus! Nous demandons justement une certaine rigueur. On ne lance pas comme ça des préétudes et des études dans le vague: «Votez-nous 200 000 francs, on verra bien ce qu'on en fait!» Eh bien, non,

Proposition: bouclement de crédits d'études et de réalisations

on ne veut plus de ça! Nous voulons marquer notre mauvaise humeur, c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette proposition qui, de toute manière, sera bouclée par l'Etat.

On peut toutefois relever que, depuis qu'il est là, M. Pagani a fait un effort pour boucler un certain nombre de crédits qui dataient de ses prédécesseurs. Je lui en donne crédit. Bravo de l'avoir fait. Mais là, c'est de la mauvaise gestion, c'est de l'argent jeté par la fenêtre! C'est pour cela que nous ne voterons pas cette proposition.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je reviens sur les propos de la présidente de commission, M^{me} Figurek, pour vous annoncer que je déposerai, au nom des Verts et des socialistes, un amendement qui modifie comme suit le projet de délibération VI:

Projet d'amendement

- «*Article unique.* – Les quatre crédits d'études suivants:»
- Supprimer «1 273 000 francs pour le concours et les études destinés à la construction d'immeubles de logements et d'ateliers d'artistes situés à la rue François-Grast (PR-838 votée le 28 juin 2011)».

Il s'agit quand même d'un projet qui est annulé. On comprend bien que le Conseil administratif ait fait des choix. Mais on n'arrête pas de dire qu'on va construire des logements à Genève. On a cette parcelle. Ce projet prévoit la construction de 150 pièces, ce qui fait environ une trentaine de logements et 24 ateliers d'artistes. On sait aussi que le projet d'ateliers d'artistes de la rue de Lausanne n'est pas du tout sur les rails. Nous souhaitons donc que ce crédit soit maintenu, c'est pourquoi nous vous présentons cet amendement. Je vous l'amène tout de suite. Il consiste donc à supprimer le premier crédit de 1 273 000 francs à la délibération VI.

M^{me} Vera Figurek (EàG). J'interviens sur l'amendement que vient de présenter notre collègue Marie-Pierre Theubet. Elle a peut-être juste oublié que le groupe Ensemble à gauche était à l'initiative de cette proposition de non-bouclement sur les ateliers François-Grast. Je remercie mon collègue Pierre Gauthier qui vient de signer cet amendement au nom d'Ensemble à gauche, et je remercie M^{me} Theubet et le groupe socialiste de nous inclure dans cette excellente initiative. J'invite aussi nos collègues des rangs d'en face à nous suivre afin de donner la possibilité au Conseil administratif de nous présenter une proposition à ce sujet.

Proposition: bouclement de crédits d'études et de réalisations

Monsieur le président, je me permets de vous demander de transmettre à votre collègue de parti, M. Sormanni, que le Conseil administratif n'est pas réellement obligé de nous présenter les bouclements de crédits. Alors, Monsieur Sormanni, je vous remercie d'avoir remercié notre magistrat pour sa transparence, mais je ne comprends pas la position du Mouvement citoyens genevois qui, en réalité, est le seul groupe qui ne va pas les accepter. En fait, que nous les acceptions ou non, ces crédits sont bouclés. C'est juste par courtoisie que le Conseil administratif nous demande notre accord. Nous ne comprenons donc pas les positions du Mouvement citoyens genevois. Nous les déplorons, même si nous n'allons pas nous étaler sur ce point.

Monsieur Sormanni, je vois que vous demandez la parole... Peut-être pourriez-vous juste préciser pourquoi car, au fond, pour chacune des 159 propositions qui ont été bouclées au cours de ces trois dernières années, je crois que la transparence du Conseil administratif a été relevée par vos représentants au sein de la commission des finances. Nous ne comprenons donc pas votre position.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il me semble avoir dit clairement tout à l'heure pourquoi nous ne voterions pas ces bouclements de crédits. Un certain nombre de crédits d'étude n'étaient tout simplement pas pertinents. C'est donc de l'argent gaspillé, jeté par la fenêtre, notamment le crédit d'étude que j'ai cité qui concerne des choses pour lesquelles nous ne sommes même pas propriétaires. C'est dans le rapport à la page 10. Il faut lire, je ne sais pas... J'ai même remercié M. Brandt d'avoir mis cet exemple. C'est parfaitement clair.

Alors, bon, je sais bien qu'à gauche vous êtes friands de jeter l'argent par la fenêtre. C'est votre tasse de thé. Mais pas nous! Parce que nous préférons garder l'argent pour faire des choses plus intelligentes. On ne va pas commencer ici à faire des études pour des choses pour lesquelles nous ne sommes pas propriétaires ou qui ne sont pas réalisables. A ce titre, nous refuserons l'amendement des Verts. D'ailleurs, qui a abandonné ce projet à la rue François-Grast? C'est votre magistrat, M. Pagani, qui est venu nous dire que ce n'était pas réalisable! (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! Je vous ai écoutés, alors vous m'écoutez... Monsieur le président, faites un peu d'ordre, là!

Le président. On se calme, Mesdames et Messieurs... On est presque à la fin de la séance. Merci.

Proposition: bouclement de crédits d'études et de réalisations

M. Daniel Sormanni. Si ce projet a été abandonné, c'est bien parce qu'il n'a pas été jugé réalisable. Bon, d'accord, la gauche, les Verts veulent continuer de jeter l'argent par la fenêtre. C'est votre problème! Nous, nous refusons de jeter l'argent par la fenêtre. Nous refuserons donc l'amendement des Verts. Nous n'allons pas réintroduire des études pour des choses qui ne sont pas réalisables. Nous voulons aussi manifester notre mauvaise humeur par rapport à cette problématique, puisqu'il y a ici un ou deux crédits qui étaient vraiment de l'argent jeté par la fenêtre.

Nous ne voterons pas cette proposition du Conseil administratif. D'ailleurs, si vous lisez le sixième paragraphe du rapport, je dis que, de toute manière, que nous les votions ou pas, ces crédits ont déjà été bouclés par l'Etat. Le Conseil administratif a tout de même l'obligation de venir devant ce Conseil municipal présenter ces crédits de boucllements, et c'est bien heureux que votre magistrat l'ait fait. Je l'ai remercié tout à l'heure, mais je ne le ferai pas deux fois!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ça ne sert à rien de hurler! Monsieur le président de séance, pouvez-vous simplement dire à M. Sormanni qu'il faut arrêter de dire que c'est irréalisable, que ce n'est pas notre parcelle, que nous ne sommes pas propriétaires. Il s'agit de construire 30 logements. Nous y sommes tous sensibles. Les ateliers d'artistes sont tous passés à la trappe, alors qu'il y a 400 demandes en attente. Nous ne voulons pas jeter l'argent par les fenêtres, ce n'est pas l'habitude des Verts. Je souhaite simplement porter à votre attention que ce ne sont pas n'importe quels projets et que l'Etat, de toute façon, bouclerait ces crédits! Si ce bouclement de crédit n'est pas voté, il n'est pas annulé. Ou alors, je ne connais pas toutes les lois! L'Alternative demande que ce crédit-là ne soit pas bouclé.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Malheureusement, pour une fois, le groupe Mouvement citoyens genevois ne votera pas ce bouclement, et cela pour diverses raisons, dont certaines sur lesquelles M. Sormanni a malheureusement oublié de communiquer. On a décidé néanmoins de parler un peu de cet objet. En Ville de Genève, il y a eu une votation populaire contre la piétonnisation de 200 rues. Nous sommes très étonnés, spécialement juste avant les élections. Ce n'est pas contre vous, Monsieur Pagani, mais nous nous demandons pour quelle raison vous avez dépensé un montant de 195 000 francs, alors qu'il y a eu des oppositions, et même un référendum. Certes, nous l'avons gagné, mais 195 000 francs sont tout de même passés à la trappe. C'est l'argent du contribuable, c'est l'argent des impôts. C'est juste scandaleux. Il y a d'autres objets comme ça où l'argent a été dépensé d'une façon complètement inutile, il faut le savoir; il faut le dire ouvertement. C'est de l'argent public, c'est l'argent des impôts qui est utilisé d'une façon inadmissible.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je remercie pour une fois M. Sormanni de m'avoir félicité pour cette action de transparence. Mais quand même! En décidant de cette action, que je mène depuis huit ans, je prenais le risque ce soir de vous faire part d'un certain nombre de dépassements! Je me suis astreint, en effet, à boucler systématiquement les crédits, à faire le ménage et il y avait de quoi faire le ménage, puisque vous savez que les autorités ne sont pas légalement tenues de faire ces bouclements. J'ai donc bouclé des vieilleries du genre de la galerie technique souterraine des Rues-Basses qui émanait de mon collègue assis à ce siège il y a très longtemps, M. Ketterer, et qui comportait des dépassements.

Toujours est-il que j'ai lu dans la presse que certains m'ont affublé du titre de «gaspilleur de l'argent public». Or, il est écrit ici que 159 propositions ont été bouclées au cours des trois dernières années, dont huit connaissaient un dépassement, soit 1% de la somme globale. J'ai dit de tête à un journaliste que c'était 3%, mais c'est bel et bien 1% de la somme globale de tous les projets que nous avons faits. Je suis en dépassement de 1%. En 2012, nous avons bouclé 38 crédits, dont 37 sans dépassement, soit un dépassement de 0,2%. En 2013, nous avons bouclé 55 crédits, étant précisé qu'aucun n'a connu de dépassement. Il est encore dit qu'on s'améliore au fur et à mesure.

Donc, Mesdames et Messieurs, ceux qui m'ont affublé dans les journaux d'être un gaspilleur de l'argent public sont priés de se référer à la transparence que j'ai pris le risque d'instaurer il y a huit ans, contrairement à tous mes prédécesseurs – je dis bien tous mes prédécesseurs. Je suis fier de pouvoir vous présenter cette politique publique que j'ai menée jusqu'à maintenant.

J'en viens aux deux ou trois problèmes qui ont été soulevés tout à l'heure, à commencer par le bâtiment de la rue François-Grast – c'est le plus important. Cela me paraît évidemment une nécessité, Madame Theubet. Nous avons dû faire des arbitrages parce que nous atteignons des sommes d'investissement assez importantes. Nous avons réduit la voilure de manière drastique et, là encore, il faudrait le constater, Monsieur Sormanni. Mais je sais que vous êtes honnête et que vous constaterez que nous avons réduit la voilure. Il a donc fallu faire un certain nombre d'arbitrages, et le Conseil administratif s'est laissé la possibilité de voir venir par rapport aux réactions des uns et des autres. (*Discussions sur les bancs libéraux-radicaux.*) On a fait droit à votre demande, mais je sais que cela n'intéresse pas le Parti libéral-radical... Ils sont tous là à tirer à vue, mais quand il s'agit de faire le bilan de l'action politique, c'est autre chose.

Je précise donc que vous aviez protesté contre le fait d'avoir mis de côté le projet de reconversion de l'ancien manège de la rue René-Louis-Piachaud. Nous avons fait une proposition et de même je vous propose, Madame Theubet, de faire droit à votre demande et de revenir vers vous, parce que je trouve légitime d'avoir à la fois 31 ou 35 appartements à la disposition des artistes, en tout cas des ateliers pour les artistes. Je pense que c'est un très beau projet et je me réjouis de le mener.

Proposition: boucllement de crédits d'études et de réalisations

En ce qui concerne le parc Rigot, c'est intéressant parce que c'est un parc que nous entretenons depuis des années, qui ne nous appartient toujours pas, d'ailleurs. C'est un peu une incongruité. Il était entretenu par la Ville et un de mes prédécesseurs – je crois que c'était M^{me} Burnand, c'est très loin... – avait décidé de l'aménager un peu mieux. Quand je suis arrivé, j'ai mis un terme à cette politique d'entretien, car je ne voyais pas pourquoi on entretenait un terrain de l'Etat. D'autre part, comme vous l'avez constaté, j'ai mis un terme à ce crédit d'étude, car je trouve qu'il n'y avait pas lieu de réaliser ce projet tant que nous n'étions pas propriétaires du terrain Rigot. Mais quand on voit le théâtre qu'on est en train d'installer en ce moment... Je vous invite à aller voir les travaux, c'est splendide! C'est impressionnant. Et en réfectionnant, grâce à vous, le chemin Eugène-Rigot, on est quasiment en train d'améliorer ce parc – je m'en réjouis pour la population.

Un troisième sujet a été soulevé. Je ne me souviens plus exactement...

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Les 200 rues!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ah oui, les 200 rues! Alors sachez que j'ai appliqué la Constitution, puisque l'initiative IN-2 «200 rues sont à vous», votée par le peuple, imposait aux autorités de présenter un projet. Or, pour présenter un projet, il fallait faire une étude. Je n'ai donc fait qu'appliquer la Constitution, Monsieur le conseiller municipal, et j'espère que vous m'en donnerez le *Stempel*.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Theubet, MM. Carasso, Gauthier et M^{me} Figurek, portant sur la délibération VI, est accepté par 36 oui contre 32 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 61 oui contre 6 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 59 oui contre 6 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 62 oui contre 6 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée par 60 oui contre 6 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération V est acceptée par 62 oui contre 6 non.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération VI amendée est accepté par 44 oui contre 24 non.

Les délibérations sont ainsi conçues

DÉLIBÉRATION I

(Crédits de réalisations terminés avec demandes de crédits complémentaires)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de seize crédits d'études et de réalisations terminés, un crédit complémentaire total brut de 2 553 691,69 francs, moins les revenus encaissés, soit un montant total net de 1 564 637,79 francs, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 31 759,96 francs pour les études et la réalisation de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé à l'avenue Giuseppe-Motta 20 (PR-300 votée le 10 février 1998, PR-175 votée le 25 mai 2002 et PR-567 votée le 23 juin 2009);
- 110 123,75 francs bruts, moins les revenus encaissés, soit un montant net de 47 648,40 francs pour l'équipement des pavillons sur les sites d'implantation de la rade de Genève (PR-595 votée le 14 octobre 2008);
- 91 973,37 francs pour la mise aux normes UCI de la piste de bicross, située au Stade du Bout-du-Monde, route de Vessy 12 (PR-800/4 votée le 18 janvier 2011);
- 58 612,94 francs en vue de la réalisation des mesures conservatoires sur la passerelle de l'Ecole-de-Médecine (PR-594 votée le 19 février 2008);
- 6419,80 francs pour l'étude et la réalisation des fournitures de sources lumineuses destinées au cordon lumineux de la rade de Genève (PR-652 votée le 22 juin 2009 et PR-694/3 votée le 16 septembre 2009);
- 5901,10 francs pour l'étude, la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public du quai du Seujet (PR-495/12 votée le 20 mars 2007 et PR-729 votée le 12 octobre 2010);
- 1 594 641,59 francs bruts, moins les revenus encaissés, soit un montant net de 929 874,94 francs pour les études et la réalisation du réaménagement de la place de la Navigation et de ses abords, ainsi que pour la reconstruction des collecteurs (PR-138 votée le 25 avril 1989, PR-151/1 votée le 16 janvier 2002 et PR-151/2 votée le 16 janvier 2002);

Proposition: bouclage de crédits d'études et de réalisations

- 163 331,63 francs pour la réalisation des travaux de modération du trafic et l'aménagement de la rue de l'Athénée (PR-586/2 votée le 24 juin 2008);
- 38 183,35 francs bruts, moins les revenus encaissés, soit un montant net de 20 077,60 francs pour la réalisation des travaux de modération du trafic et l'aménagement de l'avenue de la Roseraie (PR-586/3 votée le 24 juin 2008);
- 452 744,20 francs bruts, moins les revenus encaissés, soit un montant net de 209 038,05 francs pour la réalisation des travaux d'aménagements urbains, dans divers lieux, liés aux transports publics (PR-222/2 votée le 9 avril 2003).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif ou financier suivant la nature du crédit. Pour chaque objet du patrimoine administratif, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

DÉLIBÉRATION II

(Crédit de réalisation abandonné)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 584 000 francs destiné à la fourniture de 200 armoires à déchets dans divers immeubles locatifs (PR-582 votée le 1^{er} décembre 2009) est abandonné et bouclé avec une dépense de 24 799,43 francs.

Art. 2. – La dépense mentionnée à l'article premier sera amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2015 de la Ville de Genève.

DÉLIBÉRATION III

(Crédit d'étude abandonné avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: boucllement de crédits d'études et de réalisations

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement du crédit d'étude de 150 000 francs destiné à l'étude de rénovation des vestiaires et de la mise en séparatif du réseau d'eau au stade du Bout-du-Monde, situé à la route de Vessy 14 (PR-721/7 votée le 12 décembre 2009), un crédit complémentaire de 65 784,49 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2015 de la Ville de Genève.

DÉLIBÉRATION IV

(Crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les dix-sept crédits d'études suivants:

- 327 500 francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble situé à la rue de la Servette 36, moins une dépense de 233 738,01 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 585 000 francs pour l'étude et l'étude complémentaire de rénovation et construction de logements situés à la rue de l'Industrie 7-9, moins une dépense de 301 020,05 francs (PR-495/3 votée le 20 mars 2007 et PR-808/5 votée le 11 décembre 2010);
- 300 000 francs pour l'étude de mise à niveau des installations techniques de la Bibliothèque de Genève située au parc des Bastions, moins une dépense de 53 760,25 francs (PR-574/3 votée le 23 juin 2008);
- 100 000 francs pour l'étude d'un concept énergétique «Rolex-Vernets» au centre sportif des Vernets, moins une dépense de 47 906,80 francs (PR-652/10 votée le 23 juin 2009);

Proposition: bouclement de crédits d'études et de réalisations

- 350 000 francs pour l'étude de construction d'un collecteur EP situé dans le quartier de Cayla, moins une dépense de 110 955,48 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 310 000 francs pour l'étude de construction de collecteurs EP situés dans les secteurs des Franchises et de Moillebeau, moins une dépense de 57 886,35 francs (PR-300 votée le 11 février 1998);
- 300 000 francs pour l'étude de construction de collecteurs EP situés dans les secteurs de Champel, des Philosophes et de l'Arve, moins une dépense de 195 007,20 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002);
- 505 000 francs pour l'étude de construction de collecteurs EP dans les secteurs de Frontenex, des Allières, de la Boissière et de Malagnou, moins une dépense de 440 francs (PR-300 votée le 11 février 1998);
- 690 000 francs pour l'étude de la restauration de la Campagne Rigot, moins une dépense de 189 025,58 francs (PR-225 votée le 10 septembre 2003);
- 50 000 francs pour l'étude relative à l'intervention provisoire pour des WC publics situés dans les parcs Gourgas et Baud-Bovy, moins une dépense de 13 557,60 (PA-28 voté le 25 juin 2002);
- 520 000 francs pour l'étude d'aménagement du secteur Vieille-Ville et Rôtisserie, moins une dépense de 215 465,25 (PR-117 votée le 15 janvier 2002);
- 315 000 francs pour l'étude de restauration et d'aménagement du quai des Bergues «Fil du Rhône», moins une dépense de 194 406,40 francs (PR-98 votée le 12 novembre 1996);
- 1 063 000 francs pour l'étude relative au déplacement de la rampe d'accès du parking de la place de Grenus, moins une dépense de 8839,53 (PR-246 votée le 21 janvier 2004);
- 261 617 francs pour l'étude d'aménagement du chemin Eugène-Rigot, moins une dépense de 244 672,02 (PR-117 votée le 15 janvier 2002);
- 2 225 000 francs pour les études d'aménagements et de circulation, initiative «200 rues sont à vous», moins une dépense de 195 159,90 francs (PA-110 voté le 29 juin 2010);
- 560 000 francs pour l'étude d'un parc à voitures pour résidents situé à la place du Pré-l'Evêque, moins une dépense de 79 467,96 francs (PR-497 votée le 10 octobre 2007)

sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront amorties selon les dispositions prévues dans les délibérations votées.

Proposition: boucllement de crédits d'études et de réalisations

DÉLIBÉRATION V

(Crédits d'études terminés avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de deux crédits d'études terminés, un crédit complémentaire de 44 149,19 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 11 712,88 francs pour des études destinées à des expertises d'ouvrages de génie civil (PR-495/11 votée le 20 mars 2007);
- 32 436,31 francs pour des études destinées à des expertises d'ouvrages de génie civil (PR-574/6 votée le 23 juin 2008).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Pour chaque objet, la dépense sera amortie au moyen de deux annuités qui figureront aux budgets 2015 et 2016 de la Ville de Genève.

DÉLIBÉRATION VI

(Crédits d'études abandonnés sans aucune dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Les quatre crédits d'études suivants:

- 240 000 francs pour l'étude destinée à la reconstruction de la chaussée et des collecteurs situés à la rue des Grottes (PR-175 votée le 25 mai 2002);
- 130 000 francs pour l'étude d'aménagement d'un square public dans le quartier des Grottes, Ilots 5-7 (PR-401 votée le 17 mai 2005);

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

- 45 000 francs pour l'étude d'un projet de piétonisation situé dans le secteur de Châteaubriand (PR-652 votée le 23 juin 2009);
 - 50 000 francs pour les études d'accessibilité des personnes à mobilité réduite situées dans divers bâtiments publics (PR-721/12 votée le 12 décembre 2009)
- sont abandonnés et bouclés sans dépense.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

14. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève (PR-1100 A)¹.

Rapport de M. Grégoire Carasso.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 octobre 2014. La commission s'est réunie le 5 novembre 2014, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Nous les remercions ici tous les deux pour la qualité remarquable de leur prestation.

Introduction

Avec une production de 240 kg/an d'ordures ménagères collectées par habitant et un taux de recyclage de 35,4% en 2013, la Ville de Genève doit améliorer la collecte des déchets et le tri sélectif, afin de remplir l'objectif afférent du plan de gestion des déchets 2014-2017 du canton de Genève et ainsi atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers urbains de 50%. Certains déchets présentent un potentiel important de récupération en vue de leur valorisation.

Afin de faciliter le tri, des écopoints (sites de récupération) permettant la récolte du verre, du PET, de l'alu/fer-blanc, des piles, des capsules de café et des textiles ont été implantés dans les quartiers. Ces écopoints de base sont

¹ Proposition, 1596.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

aujourd'hui insuffisants en nombre et en capacité pour répondre aux besoins et il convient de compléter l'offre existante.

Il est en effet démontré que la proximité d'un écopoint est déterminante pour que les habitantes et les habitants acquièrent et conservent le réflexe de tri des déchets.

Par ailleurs, dans certaines situations bien identifiées, en particulier dans les nouveaux quartiers, des conteneurs enterrés pour la récolte des ordures ménagères, du papier/carton et des déchets organiques des ménages sont intégrés aux écopoints, cela après concertation et convention de financement avec les propriétaires des immeubles concernés. Il s'agit dans ce cas d'Écopoints complets permettant la récolte de tous les déchets urbains.

Aujourd'hui, les services de la Ville de Genève ne peuvent plus répondre aux besoins et certains quartiers ne disposent pas d'une offre suffisante en matière d'installations de tri.

Le crédit demandé permettra à la Ville de Genève de poursuivre l'équipement des quartiers et de financer ces différents types d'écopoints:

- écopoints de base pour les déchets valorisables (verre, PET, alu/fer-blanc, textiles);
- écopoints complets (offre de base complétée par des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, du papier/carton et des déchets organiques des ménages) lorsqu'il s'agit de nouveaux quartiers/immeubles pour lesquels il y a une demande de sites complets et des accords sur le financement de ceux-ci.

Séance du 5 novembre 2014

Audition de MM. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, Pierre Liaudat, chef du Service Voirie – Ville propre et Cédric Arnaud, ingénieur du Service du génie civil

M. Liaudat, qui appuie son propos par une présentation (voir annexe 1), explique que le service Voirie – Ville propre est en charge depuis 1987 des sites de tri implantés par la Ville dans les différents quartiers. Il y en a actuellement 120, dont une grande partie sont enterrés. L'enterrement des conteneurs encore en surface est d'ailleurs l'un des enjeux de cette demande de crédit, en plus de l'augmentation de leur capacité, afin notamment de gagner de la place en surface et de rationaliser les déplacements des camions de ramassage. La nouvelle demande de crédit prend le relais de la proposition PR-240 votée en 2003, dont le fonds est épuisé. Elle avait notamment permis d'enterrer 74 sites de collecte en ville. Parmi les objectifs de la nouvelle demande de crédit, il y a une volonté d'améliorer la signalétique avec des totems d'information. Deux types d'installations sont à distinguer: les «écopoints complets»: à la différence des écopoints de base qui

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

permettent de collecter seulement les déchets valorisables non levés au porte-à-porte, les écopoints complets permettent de récolter aussi les sacs de déchets ménagers et de déchets organiques ainsi que les papiers et cartons.

Depuis quelques années, le taux de recyclage stagne autour de 35,4%¹, alors que l'objectif fixé par le Canton à l'horizon 2017 est de 50%. En ville, M. Liaudat espère atteindre d'ici là un taux de 42 à 43%. Pour y arriver, il convient dès lors de prendre des mesures, et notamment implanter plus de sites de collecte, plus près des quartiers d'habitation. M. Liaudat indique que dans la perspective de rationaliser les transports, le ramassage des déchets ménagers au porte-à-porte tend à être abandonné dans les villes.

Un commissaire exprime son inquiétude: la Ville de Genève envisage-t-elle de supprimer ce service public de ramassage au porte-à-porte, alors que le taux de recyclage est déjà l'un des plus mauvais de Suisse? Y a-t-il déjà des quartiers dans lesquels il est imposé aux habitants de porter leurs sacs d'ordures ménagères, le papier et les déchets organiques jusqu'à des sites centralisés? M. Macherel indique que ces «écopoints complets» (voir liste en annexe 2) sont tous situés en marge de la commune, dans de nouveaux quartiers ou dans des plans localisés (PLQ) en développement. Ces écopoints sont souvent installés sur demande de promoteurs privés qui préfèrent que les points de collecte soient installés devant l'immeuble plutôt qu'au sous-sol. Ils s'adressent à la Ville par l'intermédiaire du Service d'urbanisme; la Ville entre en matière sur ces demandes pour autant que les sites soient situés à proximité immédiate de l'immeuble (distance maximale de 150 mètres). Si le point de collecte doit être implanté sur le domaine public, une convention (voir convention type en annexe 3) est passée avec le promoteur au sujet de la répartition des frais; si l'équipement est situé sur le domaine privé, les frais sont pris en charge par le propriétaire. M. Macherel note que plusieurs communes suburbaines ont déjà fait le pas des écopoints complets; pour l'instant, à Genève, il n'y a pas de demande de la part du magistrat d'en implanter au centre-ville, aussi bien pour des raisons d'ordre social que logistique: les sous-sols de la Ville étant déjà assez utilisés, on ne peut pas enterrer des conteneurs partout. Cela ne veut pas dire qu'on n'y réfléchit pas.

La liste des projets d'écopoints complets associés à cette demande crédit n'est pas connue car, à l'instar de l'ancienne proposition PR-240, la proposition PR-1100 est en partie dévolue à une enveloppe de développement de ces équipements sur une longue période. A ce jour, sur les 110 sites de récupération prévus, seul cinq sites ont été approuvés par le Conseil administratif.

A la question d'un commissaire sur les nuisances sonores, les restrictions horaires et la gestion des levées, M. Liaudat indique qu'il est prévu d'équiper

¹ Soit environ 76 000 t de déchets par an, dont 24 000 t de valorisables et 43 000 t d'incinérables. Papier et carton: 11 000 à 12 000 t par an. Verre: 4700 t. Organiques: 3000 t. Alu-fer blanc: 200 et PET 273. Nota bene: les déchets organiques récupérés par le Service des espaces verts et recyclés dans les parcs ne sont pas comptabilisés.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

les installations afin de diminuer le bruit; de la sorte, les dépôts pourraient être autorisés le dimanche entre 10 h-11 h et 17 h. Par ailleurs, les capteurs de niveau sont fournis et utilisés par les prestataires externes chargés de vider les conteneurs. Pour l'instant, ces outils sont encore en rodage et ne sont pas fiables à 100%. Enfin, M. Liaudat souligne que certaines villes suisses alémaniques, qui avaient externalisés le ramassage, sont en train d'en revenir et de reprendre ce travail à leur compte; Voirie – Ville propre réfléchit actuellement à la masse critique nécessaire pour investir dans l'achat de camions pour assurer ces tâches directement.

Un commissaire demande pourquoi la Ville ne propose pas de récupérer les bouteilles de lait en plastique blanc. M. Liaudat explique que la loi répartit les responsabilités des commerces et des collectivités en matière de recyclage. Les collectivités publiques sont tenues de récupérer le verre, mais pas les plastiques. En fait, on pourrait aussi renoncer à collecter les déchets plastiques et laisser les consommateurs rendre leurs bouteilles chez leur détaillant, mais on continue à collecter les PET pour rendre service à la population (service qui devrait pouvoir s'étendre sous l'impulsion de ce crédit). En Suisse, l'organisation de la collecte des déchets plastiques en est encore au stade des réflexions, des tests et des prises de position. Il est relevé que la Ville ne touche pas d'argent pour récupérer le PET car c'est le recycleur qui recouvre le montant de la taxe payée par les consommateurs; par contre, la Ville compte le forfait de cette taxe dans les appels d'offres de prestation externe.

Une commissaire s'interroge sur le ramassage des gros objets. M. Liaudat rappelle que pour l'instant Voirie – Ville propre offre un service de ramassage au porte-à-porte assez luxueux. On réfléchit cependant à des solutions pour organiser des déposes à proximité des écopoints, en collaboration avec la Gérance immobilière municipale et les concierges, mais les tests menés jusqu'à présent ne sont pas concluants.

Discussions et vote

Les commissaires de l'Union démocratique du centre et du groupe des Verts expriment leur satisfaction. Les commissaires du Parti libéral-radical sont satisfaits mais regrettent que la méthode de comptage du taux de recyclage ne comprenne pas les déchets organiques du SEVE.

Le Mouvement citoyens genevois considère que la demande de crédit pourrait gagner en précision. Les commissaires du Parti socialiste sont partagés entre un franc soutien au recyclage et une crainte certaine relative à l'abandon de la levée des déchets au pied des immeubles, avec les conséquences négatives que cela aurait pour le service public, les emplois et le recyclage. Les commissaires d'Ensemble à gauche s'abstiendront pour les mêmes raisons.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien salue la démarche volontariste de la Ville pour améliorer le taux de recyclage des déchets et, s'il comprend les préoccupations socialistes, considère que des questions de politique générale n'ont pas lieu d'être dans le débat sur les écopoints.

Soumise au vote, la proposition est acceptée à la majorité des commissaires présents, soit par 8 oui (1 S, 2 Ve, 3 LR, 1 UDC, 1 PDC), 1 non (S) et 5 abstentions (2 MCG, 2 EàG, 1 S).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs, destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 835 000 francs.

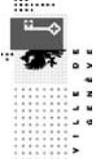
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux aménagements projetés.

Annexes

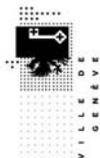
- extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève
- liste des écopoints réalisés et en cours de réalisation
- convention entre la Ville de Genève et les maîtres d'ouvrage et propriétaires des immeubles

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève



PR 1100: EXTENSION DES ECOPOINTS (SITES DE RECUPERATION DES DECHETS)
DANS LES QUARTIERS DE LA VILE DE GENEVE



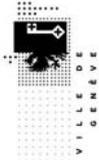


2.

SOMMAIRE

1. Le contexte.
2. Les objectifs.
3. Les équipements.
4. Planning et déroulement des travaux.
5. Estimation des coûts.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève



3.

LE CONTEXTE

Depuis 1987, des sites de récupération sont mis en oeuvre pour favoriser le tri des déchets à la source.

Ainsi, les équipements existants à ce jour sont :

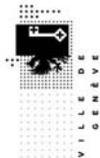
- 120 sites de collecte, dont 83 enterrés;
- 393 conteneurs enterrés permettant la récupération du PET et du verre.

L'alu/fer blanc, piles, capsules à café et textiles sont récupérés dans des conteneurs en surface.

Cependant...

- 37 points de collecte en surface subsistent pour le tri du verre blanc et coloré,
- 113 bacs roulants de 800 litres sont disposés à proximité de points de tri et permettent la collecte de l'alu-fer blanc,

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève



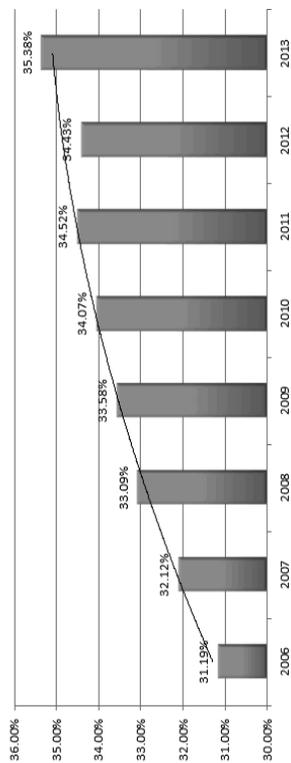
4.

LE CONTEXTE

Cependant...

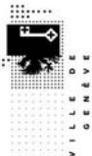
- Le taux de recyclage stagne à 35.4 %, bien loin des objectifs de 50 % fixés par le plan de gestion des déchets du canton de Genève,
- Les déchets ménagers restent collectés au porte à porte,
- La dernière demande de crédit (PR240) votée le 08.10.2003 a atteint le montant de CHF 3'919'000 voté et ne permet pas de poursuivre le développement des équipements. Pour mémoire, 74 sites ont été créés en souterrain grâce à ce crédit.

Taux de recyclage 2006 - 2013



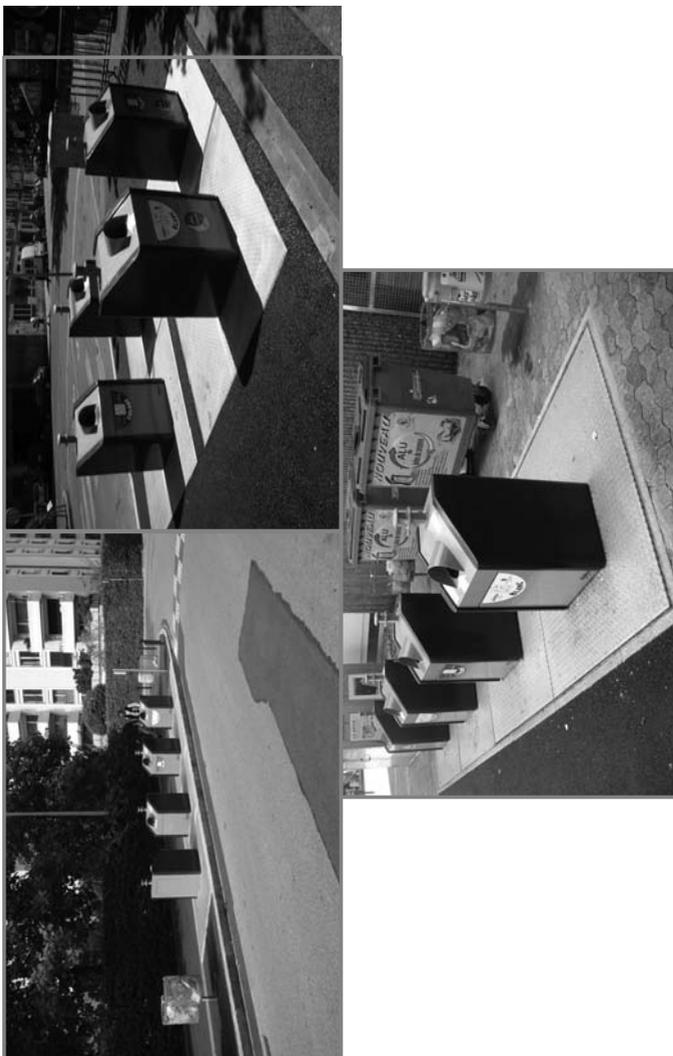
Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

5.

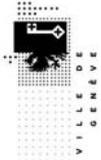


LE CONTEXTE

Les équipements existants (chemin des Tulpiers, rue Pré-Jérôme, rue de la Poterie)



Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève



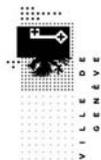
6.

LE CONTEXTE

**Localisation
des équipements existants :**



Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève



7.

LES OBJECTIFS

Les trois objectifs principaux sont :

1. Poursuivre l'implantation des Ecopoints et les signaler par des totems,
2. Procéder à leur agrandissement lorsque cela est nécessaire,
3. Enterrer ceux qui se trouvent encore en surface.



Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

8.

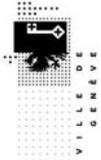
LES EQUIPEMENTS

Les conteneurs se décomposent en deux parties :

- Une souterraine : une cuve béton et une cuve métallique,
- Une aérienne: les goulottes et plateforme de sécurité.



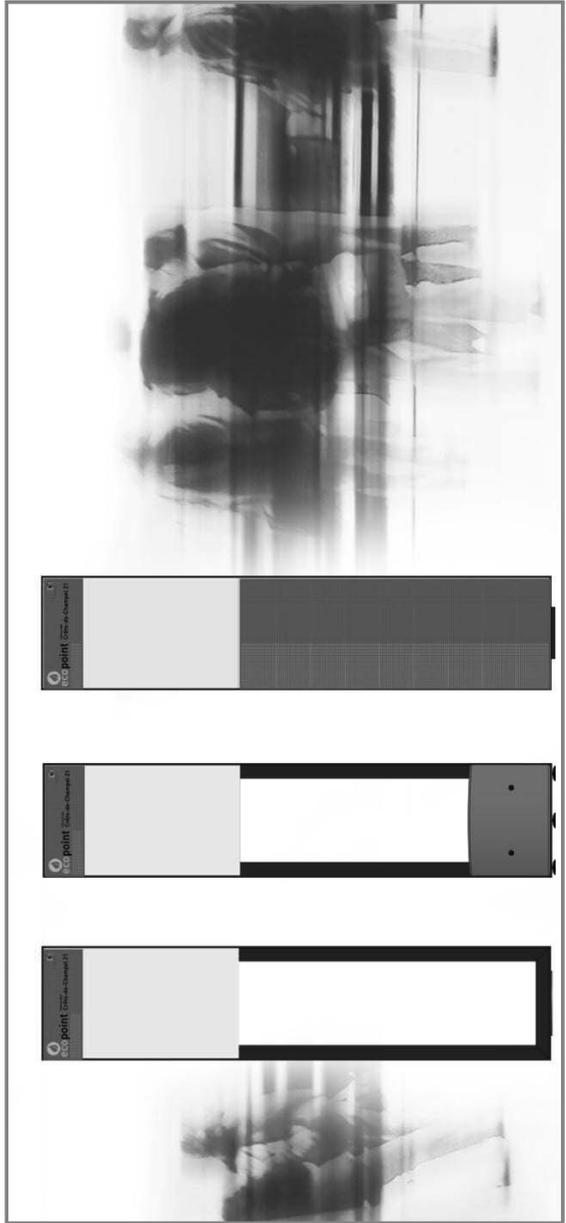
Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève



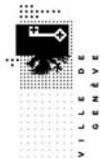
LES EQUIPEMENTS

Les totems pour:

- signaler les Ecopoints,
- informer les utilisateurs sur les modalités d'utilisation et de tri.



Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

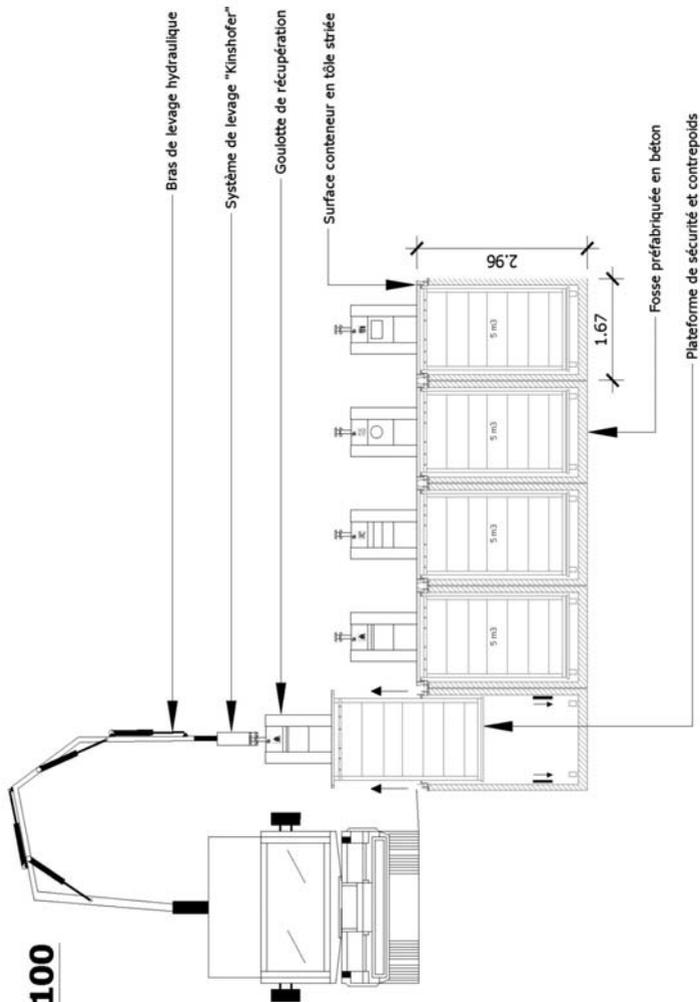


10.

LES EQUIPEMENTS

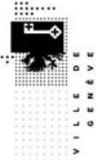
Schéma de principe et levage - Exemple pour 5 conteneurs

1:100



Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

11.



LES EQUIPEMENTS

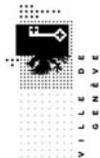
Les Ecopoints de base:

- permettent de collecter uniquement les déchets valorisables non levés au porte à porte,
- leur mise en oeuvre est favorisée lorsqu'il n'est pas possible d'implanter un Ecopoint complet.

Les Ecopoints complets:

- permettent d'effectuer le tri de tous les déchets : ordures ménagères, déchets organiques des ménages, papier/carton, et tous les déchets valorisables (verre blanc et coloré, PET, alu/fer blanc, piles, capsules de café, textiles).
- sont mis en oeuvre dans les nouveaux quartiers/immeubles.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève



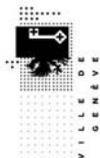
12.

PLANNING ET DEROULEMENT DES TRAVAUX

- Le planning de mise en oeuvre de ces équipements se réalisera en fonction :
 - Des besoins de conteneurs complémentaires pour les sites proposant déjà des conteneurs enterrés,
 - Des opportunités d'aménagement ou d'une programmation de déploiement pour les sites en aérien,
 - Du développement urbain dans les nouveaux quartiers.

- Pour chaque site de collecte, le déroulement des travaux est le suivant :
 - Installation de chantier et mise en oeuvre de la signalisation de protection,
 - Terrassements et génie civil,
 - Mise en oeuvre des cuves, plateformes de sécurité, goulottes,
 - Installations des totems,
 - Réglages de tous les équipements, essais, replis des installations de chantier et réception.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève



13.

ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I - Travaux de génie civil et de fourniture

Les prix sont établis pour un conteneur en considérant une surface en enrobés et un degré de difficulté technique moyen

Installations et signalisation de chantier	900
Génie civil	8'300
Fournitures (conteneur, goulottes et accessoires)	10'800
Sous total pour un conteneur	20'000
Fourniture et pose de totem (à l'unité)	1580
Montant total pour 110 conteneurs et 60 totems (arrondi à)	2'295'000
Honoraires	330'000
Coût total de la construction HT	2'625'000
TVA 8% (arrondi)	210'000
Coût total de l'opération TTC	2'835'000

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève
SERVICE DU GENIE CIVIL

LISTE DES ECOPOINTS REALISES ET EN COURS DE REALISATION

STATUT	LIEU	EMPLACEMENT	NB CONTENEUR	ORDURES MENAGERES	VERRE BLANC	VERRE COLORE	ALU	PAPIER	COMPOST	CAPSULE ALU	PILES	PET	TEXTILE	REMARQUES
Réalisé	Rue Edouard-ROD 4C													
Réalisé	Chemin de la Florence 8													
Réalisé	Chemin de la Florence 9													
Réalisé	Avenue BLANC 7	Domaine privé		2	1	3	1	1	1	1	1	2	0	
Réalisé	Vendôme 100	Domaine privé		3	1	1	1	2	1	1	1	1	1	
En autor.	Chambises / Sport													Maxi déchetterie
En autor.	Route de Meyrin													Maxi déchetterie
En autor.	Artamis / Saint-Georges													Maxi déchetterie
En autor.	Chemin Doctoresse-CHAMPENDAL 6													Maxi déchetterie
En autor.	Artamis / Rhône													Réalisé mais pas en fonction
En autor.	Guiseppe-MOTTA													Maxi déchetterie
En autor.	Genêts / Champ-Baron													Maxi déchetterie
En autor.	Avenue de Joli-Mont		12	3										Maxi déchetterie
En autor.	Avenue de la Gare-des-Eaux-Vives													Maxi déchetterie

Source : WP - UR8

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)

5731

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de
récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

CONVENTION

Entre

LA VILLE DE GENEVE

et

Les maîtres d'ouvrage et propriétaires des immeubles sis

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Préambule

Le site sera réalisé sur la parcelle n°... Commune de Genève, ..., et les immeubles susvisés seront mis en exploitation en hiver 2014-2015.

Pour la levée des déchets produits par les occupants de ces immeubles, les propriétaires ont opté pour un site en extérieur de ... fosses pouvant recevoir des conteneurs de 5,1 m3 chacun, munis de goulottes, s'ajoutent encore deux goulottes seules pouvant recevoir les piles et les capsules aluminium.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau plan cantonal de gestion des déchets, la Ville de Genève, soit pour elle le Service Voirie - Ville propre (ci-après VVP), a décidé que les sites extérieurs de récupération des déchets qui seront à l'avenir installés par les particuliers devraient accueillir l'intégralité des déchets recyclables.

S'agissant pour VVP, Service en charge de la levée des déchets ménagers en ville de Genève, d'un système nouveau, lequel sort du cadre actuel du règlement municipal sur la gestion des déchets (LC 21 911), notamment les articles 9 et 10, et suppose la mise en place, par VVP, de moyens spécifiques, cette expérience test doit faire l'objet d'une convention particulière.

Cette convention doit au surplus prendre en compte, dans la mesure du possible, l'évolution prévisible de la législation et de la technique, et correspondre aux directives prescrites par la Ville de Genève.

Il s'ensuit la présente convention.

Article 1 – Réalisation du centre de tri avec aménagement des surfaces et infrastructures

1 Les propriétaires fournissent, à leurs frais, un site de récolte des déchets comprenant au total ... conteneurs d'un volume de 5,1 m3 chacun, munis de goulottes. Ils fourniront également deux goulottes piles et capsules en aluminium, cette dernière étant financée par Nespresso.

2 Ces conteneurs sont enterrés dans des fosses identiques munies de systèmes de sécurité de type "ascenseur".

3 Les goulottes des conteneurs enterrés sont munies d'un système d'ouverture adapté au type de déchet concerné et doivent être évolutives, pouvant, si nécessaire, accueillir aux frais des propriétaires, un système de contrôle d'accès, un système de contrôle de niveau (sonde volumétrique), voire un système de pesage.

4 Tous les dispositifs mis en place (conteneurs, fosses, « ascenseurs », goulottes, systèmes de contrôle d'accès et de pesage, etc.) seront compatibles avec le cahier des charges technique prescrit par la Ville de Genève, conformément à l'évolution de la législation fédérale, cantonale et municipale en la matière.

5 Dans le cadre de la présente convention, la Ville de Genève dispense les propriétaires de l'installation d'un conteneur à habits sur leur propriété.

6 Les propriétaires prendront à leur charge tous les coûts induits pour la réalisation du site (aménagement de surface, déplacement de service, aire de manutention).

7 Les équipements doivent être conformes aux valeurs limites d'exposition au bruit (OPB, art. 7 et annexe 6). Le site en question, ..., est situé dans un périmètre dont le degré de sensibilité est DS III.

Une attention particulière devra être portée aux conteneurs à verre (blanc et colorés), par le biais de :

- l'insonorisation des cuves : un revêtement polymère de type caoutchouc, résistant à l'abrasion, devra être mis en place sur l'ensemble des parois intérieures, verticales et horizontales, ainsi que sur les trappes de vidage des déchets, situées en partie inférieure du conteneur,
- la mise en place d'un isolant phonique sous la plateforme, au-dessus du conteneur,
- l'insonorisation de la goulotte au moyen d'une manchette installée au niveau de l'orifice d'introduction (anneau en matière plastique équipé de brosses),
- la mise en place de mesures complémentaires permettant de ralentir la chute du verre, d'étouffer le bruit et d'éviter sa propagation en surface : installation d'un brise-chute, ou d'une gaine de réduction de la vitesse de chute.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Dans la mesure du possible, les conteneurs destinés au recyclage du verre seront éloignés des fenêtres d'habitation, et les orifices d'introduction des goulottes ne devront pas faire face aux habitations.

Pour les goulottes PET et Fer blanc, l'orifice peut être protégé soit par un clapet, soit par un opercule en caoutchouc.

Article 2 – Destination et accessibilité des conteneurs

1 Les ... conteneurs mis en place par les propriétaires sont destinés à la collecte des déchets suivants:

- PET (un conteneur)
- Verre blanc (un conteneur)
- Verre coloré (un conteneur)
- Alu/Fer blanc (un conteneur)

2 En outre, les propriétaires mettent en place deux goulottes pouvant recevoir les piles et les capsules en aluminium.

Article 3 – Renouvellement des infrastructures

Les propriétaires s'engagent à procéder à leur frais au remplacement du matériel, tel que décrit à l'article 1 ci-dessus lorsqu'il arrive en fin de vie.

Article 4 – Accès

L'accès au site de récupération est ouvert au public et doit être garanti en tout temps.

Article 5 - Nettoyement

Les propriétaires sont responsables du nettoyage des abords immédiats du site et d'un contrôle journalier de celui-ci par les services d'immeubles.

Article 6 - Prestations de la Ville de Genève

1 La Ville de Genève, soit pour elle VVP, s'engage à procéder régulièrement et à ses frais, à la levée régulière du contenu des conteneurs, y compris l'élimination des déchets.

2 VVP est responsable du nettoyage, de la désinfection et du réglage des structures souterraines des conteneurs (fosses, ascenseurs et conteneurs), ainsi que des goulottes.

3 VVP fournit et met en place les pictogrammes destinés à identifier les contenus des diverses goulottes.

Article 7 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée initiale de dix ans. A défaut de résiliation communiquée par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties, six mois à l'avance, la présente convention sera réputée reconduite tacitement pour une durée de cinq ans, et ainsi de suite de cinq ans en cinq ans.

Article 8 – Reprise des engagements

1 Les parties à la présente convention s'engagent, en cas de vente de leur parcelle ou de lot PPE, de constitution de droits de superficie ou de tout acte transférant les droits à bâtir ou droit de propriété à un tiers, à faire reprendre par l'acquéreur tous les engagements découlant de la présente convention.

5734

SÉANCE DU 29 AVRIL 2015 (soir)

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de
récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

2 Cet engagement de reprise devra faire l'objet d'une mention dans l'acte de vente, cession ou autre.

3 Pour le surplus, toute autre cession des droits et obligations découlant de la présente convention devra faire l'objet de l'accord exprès de la Ville de Genève.

Article 9 - Résiliation anticipée

En cas de violation, par l'une ou l'autre des parties, de l'une ou l'autre des obligations découlant de la présente convention, l'autre partie peut résilier celle-ci pour justes motifs six mois d'avance pour la fin d'un mois, à condition d'avoir, préalablement, fixé en vain à sa cocontractante un délai raisonnable pour se conformer à ses obligations.

Article 10 - Conséquences de l'échéance de la présente convention

A l'échéance de la présente convention, les parties régleront d'un commun accord la levée des déchets ménagers conformément à la réglementation en vigueur.

Article 11 - Droit applicable

Le droit suisse est applicable à titre supplétif à la présente convention.

Article 12 - For

Pour tout litige relatif à l'application de la présente convention les parties reconnaissent la compétence des tribunaux genevois.

Genève le : ...

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Premier débat

M. Grégoire Carasso (S). Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste. Les débats de commission ont été suffisamment clairs, me semble-t-il, pour que le rapporteur n'ait pas besoin d'en remettre une couche. Je vois M. de Kalbermatten, dans un souci d'économies et de recyclage qui caractérise parfois nos travaux de fin de soirée, acquiescer dans son coin...

La position socialiste, Monsieur le président, est la suivante. Nous avons, lors des travaux de commission, été tiraillés, dirons-nous. Nous voulions, d'une part, témoigner ce franc et clair soutien en faveur du recyclage, malgré le fait que la Ville de Genève est, en la matière, la lanterne rouge en Suisse depuis des années, avec un taux de recyclage qui tutoie difficilement les 35%, alors que la moyenne fédérale et que les objectifs que la Ville devrait se fixer se situent aux alentours de 50%. C'est fondamentalement un besoin urgent, et il était nécessaire qu'un magistrat, après Pierre Maudet – aujourd'hui M. Barazzone –, prenne à bras-le-corps la thématique du recyclage pour faire en sorte que Genève, comme c'est malheureusement trop souvent le cas dans ce type de questions, ne soit plus la lanterne rouge de la Suisse.

A priori le renouvellement d'un crédit qui s'étale sur plusieurs années était donc une bonne chose, puisque le précédent crédit, qui remontait à 2003, était épuisé. Le groupe socialiste était donc tiraillé entre ce franc soutien pour le recyclage et des propos qui l'ont pour le moins inquiété. Et c'est cette inquiétude qui a pris le dessus... (*M. Barazzone discute.*) Mais M. le magistrat a sans doute mieux à faire que d'entendre les inquiétudes du groupe socialiste... En ce sens, il est le digne héritier de Pierre Maudet qui, à l'époque, sur la question du recyclage, nous avait proposé ni plus ni moins que l'externalisation de la levée des déchets pour les petites entreprises.

Vous savez qu'il existe en ville de Genève un service public. La gauche le défend par principe. En l'occurrence, ce service public-ci nous paraissait d'autant plus essentiel que la levée des ordures pour les petites entreprises – les cafés, les restaurants, les petites et moyennes entreprises – bénéficiait d'une tolérance pour laquelle nous nous sommes battus, à savoir que leurs déchets puissent être levés, comme c'est le cas pour les particuliers, devant leur commerce, là où les conteneurs sont régulièrement sortis, le plus souvent par les concierges, que nous saluons.

Or, on a déjà tenté d'affaiblir des prestations du service public. Il y a eu un précédent. On a tenté de privatiser, autrement dit de diminuer les prestations aux entreprises, qui auraient dû, dans ce schéma-là, pour continuer à bénéficier de ce qui est aujourd'hui un service public, payer directement d'autres entreprises privées. Nous nous y étions opposés. Le magistrat avait reculé.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

Quelle n'a pas été notre surprise d'entendre en commission – et je cite le rapport – que: «Dans la perspective de rationaliser les transports, le ramassage des déchets ménagers au porte-à-porte tend à être abandonné dans les villes.» Afin que ce soit bien clair pour toutes les personnes qui nous écoutent et tous les collègues qui auront sans doute eu un a priori naturellement très positif au sujet du titre «extension des écopoints (récupération des déchets à Genève)», il y a là-dedans plusieurs mentions – et c'est notre principale inquiétude – sur la volonté de développer deux types de points de recyclage. Il y a, d'une part, les écopoints, lieu de recyclage de base que connaissent les habitantes et les habitants de Genève. Ce sont les centres de recyclage dans lesquels on peut mettre le polyéthylène téréphtalate (PET), le verre, l'aluminium, les textiles, parfois même les piles et les capsules de café. Cet équipement de base là répond au besoin des habitants parce qu'ils y amènent leurs verres, principalement, à intervalles réguliers – une fois par semaine, une fois tous les dix jours, peut-être plus pour celles et ceux qui boivent beaucoup de bouteilles. Outre ces points de recyclage de base, on comprend qu'il y a aussi dans cette proposition une intention claire d'équiper plusieurs sites de la ville de Genève d'écopoints complets – et nous n'avons pas pu en obtenir la liste.

Que veut dire un écopoint complet? Cela paraît séduisant, comme ça, de prime abord, Monsieur le président. Un écopoint complet, dans la terminologie qui nous est présentée ici, est un centre de recyclage où, en plus du verre, de l'aluminium, de ce que nous connaissons, il y a des espaces pour y déposer les poubelles, les déchets organiques et le papier. Autrement dit, il est demandé que les habitants de la ville de Genève amènent dans ces écopoints complets toutes leurs ordures, le papier inclus. C'est le pas vers l'abandon de la levée des déchets au pied des immeubles.

Le groupe socialiste s'oppose farouchement à ce recul des prestations publiques aux habitants. C'est la raison pour laquelle, et c'est un signal qui sera entendu, je l'espère, de manière aussi claire... Je vois MM. Pagani et Barazzone sourire...

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Non, on ne sourit pas!

M. Grégoire Carasso. Il est vrai que vous ne nous avez pas fait l'honneur – c'est le charme des doubles mandats – de venir nous présenter cette proposition en commission... J'espère que nous aurons le plaisir de vous entendre tout à l'heure, si vous le voulez bien, Monsieur le magistrat.

Le groupe socialiste s'était farouchement opposé à la tentative d'externalisation de la levée des déchets des entreprises parce que nous considérons que le

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

service public doit bénéficier aussi aux entreprises. Nous avons là l'occasion de rappeler avec la même force que nous nous opposons d'emblée à l'abandon de la levée des ordures en bas des immeubles, même si cela commence à la marge, car nous considérons que c'est un service public que nous devons aux habitantes et aux habitants de la ville.

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

M. Laurent Leisi (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois soutiendra ce projet. Je pense, effectivement, que les écopoints doivent être étendus en ville de Genève, qu'il doit y en avoir plus et qu'ils doivent être implantés de manière plus effective.

Néanmoins, nous nous étions nous-mêmes abstenus en commission, entre autres pour les raisons que vient de citer mon préopinant, M. Carasso, quant au problème de la levée des ordures. En effet, il y avait quand même une petite inquiétude – beaucoup de citoyens la partagent aujourd'hui – quant au fait que la levée des ordures au bas des immeubles soit assurée de manière pérenne comme c'est le cas actuellement et qu'on ne retrouve pas des citoyens faire 100 ou 200 m, nos personnes âgées entre autres, pour aller déposer leurs ordures. C'était un point d'inquiétude, et c'est pourquoi nous avons déposé une recommandation, que je vous invite à accepter, qui demande ceci de manière claire au Conseil administratif:

Projet de recommandation

Assurer de manière pérenne le ramassage des ordures au pied des immeubles.

Nous avons une autre inquiétude relative à ces problèmes d'écopoints et d'ordures. Il s'agit des risques de privatisation, que nous aimerions pouvoir éviter. On voit que les privatisations deviennent une mode à Genève. On l'a vu il y a peu de temps avec M. Maudet en ce qui concerne une partie des tâches régaliennes de la police. Au vu de ces quelques inquiétudes, nous avons quelques réticences. Néanmoins, nous acceptons l'idée qu'il faut développer ces points de récupération. Je vous engage donc vraiment à accepter cette recommandation pour que le Conseil administratif puisse la prendre en considération et qu'il puisse dire que cela émane d'une volonté populaire.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Nous, les Verts, accepterons cette proposition, puisque nous sommes pour le recyclage. Mais j'ai quand même quelques bémols. A l'époque de son dépôt en plénière, j'avais déjà trouvé la proposition peu claire et peu précise sur certains points, notamment en ce qui concernait le PET. Personnellement, je n'ai pas de recyclage de PET dans les écopoints de base qui sont autour de mon quartier. Je dois aller à la Migros ou à la Coop pour ramener mes bouteilles de lait en plastique mais aussi tout le PET. Pour moi, ce n'est pas juste. Mais peut-être que d'autres points plus récents contiennent le PET. Il me semble que, normalement, ce sont les détaillants qui doivent récupérer le PET. Je pensais que ce point-là serait éclairci en commission. Je vois que ces termes figurent à nouveau comme ça dans le rapport.

D'autre part, je ne vois pas précisément dans ce rapport de combien de points on parle dans le cadre de ce crédit de 2 835 000 francs. La liste a été demandée. Elle n'a pas été donnée. C'est dommage. Nous aimerions bien aussi que le ramassage des ordures au pied des immeubles subsiste. C'est pourquoi nous accepterons aussi la recommandation déposée par le Mouvement citoyens genevois. Telle est la position des Verts.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Dans ce débat, il y a deux volets. Le premier tient du volontarisme affiché de faire voter aujourd'hui ce contrat-cadre pour des écopoints. Cela montre bien la volonté du magistrat d'augmenter le taux de recyclage, qui est encore trop bas, et d'essayer d'atteindre 50%. Il y a donc là une vraie volonté de la Ville de Genève d'atteindre cette limite fixée au niveau de l'Etat de Genève. Nous ne pouvons que saluer le Conseil administratif pour cette volonté extrêmement bien affichée.

Le second volet, de portée plus générale, concerne l'écopoint complet. Il s'agit là d'inclure aussi le recyclage du papier et les sacs à ordures. Visiblement, ça pose problème pour certains. Je ne peux vous dire qu'une chose, dans le règlement – et vous avez tous lu le rapport, vous l'avez parfaitement vu – on parle d'une distance de 150 m des habitations. On ne demande pas au citoyen de partir à 2 ou 3 km de chez lui pour déposer son sac-poubelle. On parle de 150 m. C'est donc quelque chose de tout à fait raisonnable. Et ce sont des règles que la Ville de Genève impose, car il ne faut pas oublier que ce sont les promoteurs, les propriétaires d'immeubles – dans les nouveaux quartiers, dans les nouveaux bâtiments – qui demandent à la Ville, sous le couvert, bien sûr, d'un concordat, de créer ces écopoints complets parce qu'ils ne veulent plus avoir d'ordures en bas de chez eux ni y recycler le papier.

Cette proposition du Conseil administratif répond à toutes vos interrogations. Les questions que vous soulevez sont résolues dans cette proposition. Les fonctionnaires que nous avons pu auditionner à la commission des travaux et des

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

constructions y ont répondu de manière efficace. C'est pourquoi ces interrogations me surprennent. Je sens là quelque chose de basement... quelque chose de politique, on va dire, alors que cela n'a pas lieu d'être. C'est quelque chose de parfaitement géré par le Conseil administratif et le magistrat Barazzone. C'est pourquoi, excusez-moi, cette recommandation n'a aucun sens. On parle de 150 m!

Le Parti démocrate-chrétien ne suivra évidemment pas la recommandation. Maintenant, j'attends la lecture de l'amendement ou de la recommandation de M. Carasso – j'y reviendrai sans doute. Bien entendu, chers collègues, je vous invite à voter telle quelle cette proposition.

M. Bayram Bozkurt (Ve). C'est vrai qu'on peut aussi reconnaître une civilisation avancée à la façon dont elle s'occupe de ses déchets, des ordures dans la cité. On peut aussi le mesurer à la propreté d'une ville. Nous, les Verts, sommes naturellement pour le tri des déchets, pour le recyclage. Nous allons voter ce projet.

Cela dit, M. Alain de Kalbermatten a parlé de 150 m. Nous avons un budget de 2 millions de francs et des poussières. En ville de Genève, il y a 800 rues. Alors, si par chance on aménage un écopoint tous les 150 m de rue, cela fera beaucoup, et je pense que cette somme ne suffira pas, d'autant qu'il y a aussi l'idée d'améliorer les écopoints existants. Pour qu'une ville soit propre, ce n'est peut-être que le début. 2 millions de francs ne suffiront peut-être pas pour faire un écopoint complet tous les 150 m. Il faut voir aussi si les concierges seront informés. Et a-t-on pensé aux personnes âgées, à ceux qui ne peuvent pas transporter des charges et ainsi de suite? Ce sont des questions que l'on garde sous le coude. Nous voterons cette proposition, mais quand même avec quelques doutes.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre a accepté cette proposition du Conseil administratif en commission. Néanmoins, aujourd'hui, nous avons aussi quelques doutes au sujet de l'abandon du ramassage au pied de l'immeuble, sujet que M. Carasso a largement expliqué. Bien sûr, les fonctionnaires l'ont dit en commission, ces écopoints complets ne seraient faits que sur demande expresse des promoteurs privés. Nous croyons cependant qu'ils feront probablement cette demande pour éviter d'autres demandes fâcheuses pour pouvoir construire.

De toute façon, la Ville de Genève n'est pas seulement composée de personnes de 20 ans. Il y a aussi beaucoup de personnes âgées, et cette tranche de la population est appelée à croître encore. Or, pour une personne âgée, qui a peut-être d'ailleurs une canne, apporter son sac à ordures à l'écopoint situé à 150 m, c'est trop. Ce n'est pas supportable pour nous, et c'est pour cela que nous vous proposons d'accepter notre recommandation.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste est heureux de rencontrer ce qui pourrait commencer à ressembler à une majorité autour de cette préoccupation de la levée des ordures. Oui, Monsieur de Kalbermatten – vous transmettez, Monsieur le président –, le fait d'amener au point de recyclage non pas quelques bouteilles de PET et de verre une fois par semaine ou une fois tous les dix jours, mais le faire quasiment quotidiennement à un point de recyclage qui peut se situer jusqu'à 200 m, pour toutes les ordures ménagères, le papier, le verre – donc pas simplement le recyclage ordinaire que nous sommes beaucoup à faire, ici, mais l'ensemble des déchets – est un affaiblissement du service public pour les familles et les personnes âgées.

Et puisque cette préoccupation semble trouver un écho favorable, plutôt que de partir sur une recommandation qui ne vaudra rien, le groupe socialiste a déposé un amendement. Je pense que c'est difficile de faire plus simple, et toutes nos excuses pour ne pas en avoir eu l'idée plus tôt. Il propose d'ajouter à l'article premier le terme «de base». L'amendement se présente donc comme suit – je vous lis l'article premier:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs, destiné à l'extension des écopoints *de base* (...).»

Dans le débat sur la levée des ordures, le risque que les écopoints dits complets ne viennent ponctionner ce crédit, dans des proportions que nous redoutons, est ainsi neutralisé. Ce crédit ne pourra être utilisé que pour développer les écopoints de base, et c'est sur ces éléments-là seulement que la Ville de Genève devra faire un effort substantiel pour quitter le lamentable taux de recyclage de 35% qui est le sien et tendre vers la moyenne suisse, qui se situe à 50%.

Je vous remercie et je vous invite à accepter cet amendement qui coupe court à ce que certains qualifieront de fantasme sur l'affaiblissement du service public, mais nous y voyons un réel risque.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces écopoints sont une bonne chose sur le principe. Je crois qu'on peut voter l'amendement annoncé par M. Carasso. En tout cas, il ne mange pas de pain. Mais dans cette problématique, effectivement, il faut penser aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, à celles qui sont en déambulateur. Si on n'y pense pas, à terme il n'y aura plus de ramassage en bas des immeubles, et je ne vois pas comment ces personnes pourront aller déposer leurs déchets dans

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

un écopoint, ne fût-il qu'à 150 m. Pour certaines personnes, 150 m, c'est trop, je suis désolé! Nous ne voulons pas non plus un affaiblissement du service public.

Dans le même ordre d'idées, nous voulons que la Voirie municipale continue de ramasser les déchets des petites et moyennes entreprises, qui en ont très peu. Ça ne pose pas de problème insurmontable! Nous voulons que leurs déchets puissent continuer à être ramassés par la municipalité, faute de quoi ces entreprises devront engager des entreprises privées, qui plus est Veolia, Transvoirie – j'en passe et des meilleurs – où les gens sont payés avec un fusil dont le coup ne part jamais. Pour ces petites et moyennes entreprises, ce sont des coûts trop élevés. Nous voulons prévenir ceci. Nous ne disons pas que vous voulez le faire, Monsieur le magistrat. Nous le signalons pour éviter que cela n'arrive à terme et que ces entreprises – qui le tabac du coin, qui le coiffeur, qui le fleuriste, qui une boucherie, qui toutes sont de tout petits commerces – ne se retrouvent tout à coup à devoir assumer une charge lourde à porter et à engager une voirie privée pour évacuer leurs déchets.

C'est pour cela que je vous invite à voter la recommandation et l'amendement de M. Carasso également. Nous désirons, en tout cas pour toutes les personnes privées, que l'on continue à ramasser les ordures au bas des immeubles comme cela s'est fait jusqu'à maintenant – et j'espère encore pour longtemps.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je pense qu'il faut revenir un minimum à la raison. On parle de 150 m au maximum. C'est une demande expresse de certains promoteurs, selon le type de quartier, selon le type d'endroits. Bien entendu que chaque citoyen peut demander ensuite au régisseur, au propriétaire de l'immeuble de lui offrir ce service. Si on a affaire à une personne à mobilité réduite, j'imagine qu'il y a la possibilité de s'adresser directement au régisseur ou au propriétaire pour trouver des solutions.

Il faut quand même penser que l'on parle de l'efficiencia de la Voirie pour recycler et pour faire le ramassage d'ordures. Je pense donc qu'il est possible de trouver un accord raisonnable entre nous. Il faut se dire que l'on parle d'un maximum de 150 m. Quand vous avez des gens qui sortent tous les jours de chez eux, qu'ils sortent avec un sac-poubelle pour aller à la cave ou pour le déposer dans un écopoint complet, je ne vois pas l'immense différence d'effort physique que cela pourrait impliquer. Je vous demande donc d'être juste raisonnables. Il suffit uniquement de penser à l'efficiencia de la Voirie. Qu'elle puisse aller plus vite, qu'elle embouche moins les rues. Combien de fois ne vous êtes-vous pas retrouvés derrière un camion de poubelles qui coinçait la circulation? C'est juste de la pure logique. Dire que cela risque de péjorer la vie de tous les habitants de la ville de Genève, je crois que c'est tomber dans le pathos le plus absolu.

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

On parle d'efficience. On essaie d'augmenter le taux de recyclage de la Ville de Genève, car c'est un but en soi et c'est un but au niveau fédéral, au niveau cantonal et au niveau de notre commune. Nous pouvons l'atteindre, et c'est avec ce type d'outil que nous pourrons le faire.

Concernant la liste des écopoints complets ou des écopoints classiques, on parle d'un contrat-cadre. On parle d'une enveloppe globale qui permettra ensuite que les services de la Ville installent ces aménagements, selon les demandes, selon leur utilité dans les différents quartiers. Il y a donc aussi une relation de confiance à avoir vis-à-vis de nos magistrats, vis-à-vis du Conseil administratif et en particulier du conseiller administratif en charge de cette problématique. Faites-lui confiance! Nous pourrions ainsi aller de l'avant, et je suis sûr que des solutions seront trouvées. S'il vous plaît, oublions les amendements! Le but du jeu n'est pas d'entraver le travail de l'administration ni même celui de notre conseiller administratif. C'est de faire avancer la Ville de Genève. Je vous encourage donc à annuler l'amendement, à annuler la recommandation et à faire confiance, parce que cela fait du bien aussi.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant que le débat ne parte en vrille, j'aimerais rappeler un certain nombre de conditions-cadres.

Pour celles et ceux qui se souviennent d'il y a quinze ans, de l'occupation du domaine public que supposait ce tri des déchets, nous parlons aujourd'hui de le rationaliser, de faire en sorte qu'il n'y ait plus que des petites boîtes qui soient enterrées qui se relèvent par-dessous. Eh bien, ça coûte de l'argent, il y a un gros volume de déchets, notamment pour le tri du PET. Car, Madame la conseillère municipale, bien que nous n'ayons pas l'obligation de trier le PET, nous allons continuer à le faire pour faciliter la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens, pour que ça ne fasse plus de bruit. La réalité démontre que c'est possible. Avant, on entendait les bouteilles tomber dans ces grands conteneurs de surface. On n'entend plus rien, ou à de très rares exceptions. En tout cas, je n'ai pas reçu de plaintes de nos concitoyennes et de nos concitoyens sur cette question-là.

Nous voulons essayer d'augmenter notre taux de recyclage de 35% à au moins 50%. Il faut sauver l'honneur. On est la lanterne rouge du tri des déchets. C'est cela dont il est question. On entend dire qu'on est favorable à privatiser ce service. Bien évidemment que tous les commerces, encore aujourd'hui, ont une tolérance. Les petits commerces, Monsieur Carasso, bénéficient d'une tolérance. On leur prend 100 kg de déchets par jour. (*Remarque de M. Barazzone.*) Par semaine... 100 kg de déchets qui sont absorbés. On ne va pas contrôler exactement avec un pèse-personne, mais j'ai vu des commerçants en mettre beaucoup plus, c'est pourquoi je parle de 100 kg par jour. A part la Migros, la Coop – sans

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

faire de publicité pour les uns et les autres –, il y a certains restaurants qui, effectivement – et c'est bien normal –, doivent avoir un service de recyclage. Nous parlons des écopoints.

A part ça, nous subissons la loi cantonale – j'aimerais le rappeler, Monsieur Carasso, si vous ne le savez pas. Dans les plans localisés de quartier que vous adoptez, il y a des écopoints et des écopoints totaux. Pour les nouvelles constructions, il est inscrit l'obligation pour la Ville de Genève de mettre à disposition ces écopoints que vous ne voulez pas, puisque vous proposez d'y adjoindre le terme «de base». Or, si vous persistez à vouloir amender cette proposition, je n'aurai pas les moyens de satisfaire à ces obligations légales. Allez au chemin de la Florence, au chemin de la Doctoresse-Champendal ou ailleurs, des écopoints globaux sont mis à disposition à moins de 150 m – même à 50 m – et ils fonctionnent relativement bien. On en a mis dernièrement. Vous me coupez les bras! Non seulement vous me coupez les bras, mais je devrai aller à la Surveillance des communes pour faire annuler cette décision! C'est un peu stupide.

Cela dit, j'ai bien compris qu'il y avait un problème. Mais sachez qu'on ne va pas mettre tout cela en route dans des petites rues de la ville. On est en train de parler des nouveaux bâtiments – du quartier de la Forêt, de Vieusseux –, des grandes superficies. J'ai bien compris le signal et je me contenterai, si vous êtes d'accord, d'accepter votre recommandation et d'agir avec parcimonie pour savoir où on va. Toujours est-il que je ne pourrai me soustraire, dans les nouvelles promotions, à cette obligation que nous impose la loi.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste quatre intervenants: M^{me} Delphine Wuest, MM. Daniel Sormanni, Grégoire Carasso et Guy Dossan, ainsi que le conseiller administratif Guillaume Barazzone, à qui je passe la parole.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je me permets de prendre la parole, car il est vrai que c'est regrettable que cet amendement ne soit présenté que maintenant, en séance plénière. Si ça avait été le cas, je pense que nous aurions retenu cette proposition.

M. Pagani l'a dit, cette proposition du Conseil administratif prévoit deux types d'écopoints. Les écopoints de base, d'une part, remplacent les écopoints actuels en ville de Genève. Dans tous les quartiers que vous connaissez, il n'y aura pas de nouveaux écopoints créés. Je le dis formellement pour que les choses soient claires. Les gens continueront à amener leurs poubelles au local à poubelles de chaque immeuble de la ville de Genève. S'agissant des nouveaux quartiers, ceux

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

qui émergent actuellement – M. Pagani l'a dit –, une loi cantonale oblige les communes, en l'occurrence la Ville de Genève, à installer des écopoints complets avec un trou pour les «cinérables» – si je peux me permettre cette expression.

Très concrètement, on parle d'un trou de 50 m sur 200 m, et c'est souvent beaucoup plus simple que cela. Je prends l'exemple du chemin de la Florence. Au lieu d'avoir un local à poubelles – un tel local n'a d'ailleurs pas été créé lorsque ces immeubles ont été érigés – vous avez, au milieu de la cour, c'est-à-dire souvent à 20, 30 m de chaque entrée d'immeuble, un écopoint qui est commun aux pâtés de maisons. C'est cela dont on parle, s'agissant des écopoints complets. A la limite, on peut se satisfaire de la recommandation du Mouvement citoyens genevois, car on comprend vraiment le message, à savoir qu'on ne fasse rien, jusqu'à ce qu'il y ait un débat, des études, qui change le système général de la Voirie qui vient chercher les poubelles au bas des habitations.

Mais, s'agissant des nouveaux quartiers, on violerait la loi. Par ailleurs, vous voyez que M. Pagani et moi-même défendons vraiment ce système de concert parce que nous avons la conviction que ces écopoints créés fonctionnent à l'entière satisfaction des nouveaux habitants dans ces quartiers, souvent parce que cela prend moins de place. Cela permet de construire plus de logements, puisqu'ils se situent souvent au milieu de la cour et qu'ils sont enterrés.

Peut-être n'avons-nous pas été assez clairs en commission – nous nous en excusons, nous le regrettons en tout cas, j'aimerais vraiment insister sur ce point –, nous vous promettons, d'une part, qu'une généralisation n'est pas à l'ordre du jour, d'autre part, nous vous informons que nos deux collègues, Sandrine Salerno et Esther Alder, ont commandité une étude sociale sur cette question, car d'autres villes, notamment Zurich, La Chaux-de-Fonds, ont été beaucoup plus loin que Genève. Alors, avant de faire un pas en avant dans cette direction-là, on doit non seulement avoir un débat au sein du Conseil administratif sur une base factuelle, étayée et scientifique, mais surtout, nous devons vous soumettre cette question de principe. Et nous le ferons à l'avenir. Donc, de grâce, s'il vous plaît, refusez cet amendement ou retirez-le pour que nous puissions avancer! Nous vous promettons – ce sera dans le *Mémorial* – que nous reviendrons vers vous sur la question de principe, si elle se pose.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). J'interviendrai sur l'amendement du Parti socialiste, qui propose d'ajouter le terme «de base» après «écopoints» à l'article 1. Je pense que ce n'est pas incompatible avec ce que vous venez de dire, Monsieur Barazzone. Dans la mesure où vous ne toucherez qu'à ces écopoints de base – vous allez les enterrer – et que nous n'avons que 2 millions de francs, on peut peut-être ne partir que sur ceux-là et se dire que ceux qui seront aménagés dans les nouveaux quartiers le seront sur d'autres budgets. Je veux dire que nous

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

n'avons que 2 millions et quelques. On peut donc peut-être se limiter à ceux-ci. Commençons déjà par là, c'est un bon compromis. On se concentre sur quelque chose qui rassemble tout le monde, puis on verra pour le reste.

J'aurais aussi aimé vous entendre me parler du PET, car M. Pagani a parlé de bruit en lien avec le PET. Vous avez un peu mélangé le verre et le PET, Monsieur le magistrat. Pour moi, c'est le verre qui fait du bruit. Quant au PET, il n'est pas partout. Je voulais juste être sûre qu'en enterrant ces écopoints de base vous y rajouterez le PET. J'aimerais vous entendre sur ce point-là parce que ce n'est toujours pas très clair pour moi.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais dire trois mots. M^{me} Wuest vient de parler du PET. Ecoutez, moi je ne vois pas pourquoi on engagerait des fonds publics pour récupérer le PET. Cela se fait dans tous les magasins. Pour une fois que l'industrie privée fait quelque chose pour la récupération! Je ne vois pas la complexité d'aller poser sa bouteille à la Coop ou à la Migros, chez Denner ou dans le magasin où vous allez habituellement. (*Brouhaha.*) Ils ont tous des points de récupération. Mais vous, vous êtes les champions du monde... Ces magasins récupèrent ces déchets, mais, vous, vous voulez aussi que la municipalité le fasse et dépense de l'argent pour ça! Pas de problème! On continue de jeter les deniers publics par la fenêtre!

Et puis, Monsieur le président, vous transmettez à M. de Kalbermatten que je ne comprends absolument pas sa position. Je ne sais pas s'il a une grand-mère ou un grand-père. J'espère qu'ils ne l'ont pas entendu parce qu'ils ne vont pas le remercier... Parfois, c'est même très compliqué pour ces personnes de faire 50 m! Je ne comprends pas comment vous pouvez avoir cette attitude. Vous êtes vraiment à côté de vos pompes, je suis désolé de vous le dire! Je crois que nous devons ça à nos aînés. Je pense que la recommandation et l'amendement de M. Carasso sont tout à fait justifiés.

Cela ne veut pas dire que nous sommes contre les écopoints. Nous n'avons pas dit cela et personne ici, je crois, ne l'a dit. Faites ces écopoints! Mais, en parallèle, continuons à ramasser les ordures au pied des immeubles, parce que c'est une nécessité sociale aujourd'hui. Ça l'était hier, ça l'est aujourd'hui et ça le sera encore demain. Je crois qu'on doit cela à ces personnes-là.

S'agissant des nouveaux quartiers où on doit faire des écopoints et où ceux qui ont déjà été réalisés l'ont été à la satisfaction des nouveaux habitants, je me demande si cela signifie que ces nouveaux habitants sont tous des jeunes en bonne santé capables de courir le 100 m en 10,02 s, et qui le resteront toute leur vie! Non, vous rêvez! J'espère qu'il y aura au moins une mixité sociale dans ces nouveaux quartiers! Faute de quoi ça va être triste!

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

M. Grégoire Carasso (S). Le magistrat Rémy Pagani avait déjà des positions ambiguës lorsque Pierre Maudet avait proposé d'abandonner la levée des ordures auprès des entreprises. On le retrouve ici dans une position des plus ambiguës. Je le regrette parce qu'il s'agit de prestations de service public autour de la levée des ordures auprès des particuliers.

Franchement, si ce que vous dites est vrai concernant la base légale cantonale, vous nous demanderez un troisième débat dans quelques minutes. Et vous nous présenterez cette base légale cantonale qui vous empêche de prévoir un espace de conteneur à poubelles en bas des immeubles et qui, selon vos dires, vous obligerait à mettre un écopoint dans chaque nouveau quartier à environ 150 ou 200 m des immeubles! Franchement, si cette mention-là existe dans une base légale cantonale, je vous invite à demander le troisième débat, à gagner un peu en crédibilité et à nous l'amener dans les semaines à venir. Dernier élément sur la levée des ordures, ce n'est pas 100 kg. C'est un sac de 110 l par semaine...

Le président. Merci, Monsieur Carasso. M. le conseiller administratif Rémy Pagani souhaitait répondre aux questions de M^{me} Wuest rapidement. Je lui passe la parole...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je reviens au texte de base que je vous ai présenté à la commission, que j'ai présenté à ce Conseil municipal. Les conditions y sont définies, Monsieur Carasso, la conseillère municipale Verte peut aussi en prendre acte:

- «– écopoints de base pour les déchets valorisables (verre, PET, alu/fer-blanc, textiles);
- écopoints complets (offre de base complétée par des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, du papier/carton et des déchets organiques des ménages) lorsqu'il s'agit de nouveaux quartiers/immeubles pour lesquels il y a une demande de sites complets et des accords sur le financement de ceux-ci.»

En plus de cela, nous avons réussi, dans le cadre des plans localisés de quartier, à faire en sorte que les promoteurs nous aident à mettre ces écopoints complets. Je parle de l'ensemble, pas simplement des écopoints de base. Les promoteurs participent au financement de l'ensemble des écopoints. Donc, Mesdames et Messieurs, j'ai présenté les conditions-cadres dans lesquelles se gèrera cette affaire. On a bien compris et j'ai bien compris les réticences. Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne un certain nombre de quartiers car, il faut être raisonnable, nous ne pourrions pas mettre cet écopoint à 50 m dans une rue

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

comme celle des Pâquis, où il n'y aura pas forcément la place. Nous avons déjà beaucoup de difficultés aujourd'hui à trouver de la place sur le domaine public pour mettre des écopoints près des Coop, des Migros, là où il y a le plus de grand trafic! Mais tel est le cadre légal dans lequel je pense pouvoir agir si vous m'en donnez les moyens. Je vous remercie donc d'accepter ce projet de délibération avec cette recommandation.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Je donne encore la parole à M. le conseiller municipal Guy Dossan. Après, nous voterons sur une motion d'ordre, qui demande le renvoi de cet objet à la commission des travaux et des constructions.

M. Guy Dossan (LR). Merci, Monsieur le président. Ecoutez, le groupe libéral-radical acceptera la proposition telle qu'elle nous a été proposée par le magistrat, comme il l'a fait en commission. Cela étant, on peut comprendre ce qu'essaie de nous dire le Parti socialiste, avec son amendement, ou le Mouvement citoyens genevois, qui pense aux personnes âgées. Oui, c'est vrai, mais nous sommes 200 000 habitants! Il n'y a quand même pas 200 000 personnes âgées à Genève, même s'il y en a beaucoup! Vous parlez au nom des personnes âgées. Leur avez-vous demandé ce qu'elles en pensaient? (*Exclamations.*) Non mais, si vous me laissez finir, Mesdames et Messieurs! Pour les poubelles, je suis d'accord. Mais, alors, comment les mêmes personnes qui ne peuvent pas descendre les poubelles font-elles avec le verre, l'alu, avec les capsules de café? Parce que moi, Monsieur Sormanni, voyez-vous, j'ai une mère de 92 ans, qui se déplace avec un déambulateur. On ne peut pas dire qu'elle va courir sur les quais le 31 mai! Eh bien, figurez-vous qu'elle fait certainement plus de tri que moi parce que, quand elle va faire ses courses, elle s'arrête devant un écopoint qui se trouve à plus de 150 m de chez elle et elle y dépose les capsules de café et le verre. Je ne vais pas dire que ça ne lui pose pas de problème, mais elle peut parfaitement s'arranger.

Alors, je suis d'accord qu'on veuille parler au nom de la population, mais je pense qu'on serait étonné de voir que ceux dont vous voulez absolument parler sont peut-être ceux qui font le plus d'efforts. C'est pourquoi je pense que nous allons suivre ce que nous propose le magistrat et que nous voterons cet objet tel que nous l'avons fait en commission.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant le renvoi du rapport à la commission des travaux et des constructions est acceptée par 40 oui contre 24 non (3 abstentions).

15. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les projets de délibération et les motions suivants:

- PRD-100, de *M^{me}* et *M. Hélène Ecuyer* et *Olivier Baud*: «Rapports de minorité»;
- PRD-101, de *M^{mes}* et *MM. Martine Sumi, Julide Turgut Bandelier, Olivier Baud, Carlos Medeiros, Rémy Burri, Lionel Ricou* et *Marc-André Rudaz*: «Jetons de présence et indemnités 2015-2020»;
- M-1179, de *M. Eric Bertinat*: «Etablissements publics et nuisances sonores: un bilan et des mesures»;
- M-1180, de *M^{mes}* et *MM. Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion* et *Lionel Ricou*: «Des préaux propres et sûrs pour les enfants, y compris le week-end!»;
- M-1181, de *M^{mes}* et *MM. Jannick Frigenti Empana, Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Annina Pfund, Grégoire Carasso* et *Maria Vittoria Romano*: «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi»;
- M-1182, de *M^{mes}* et *MM. Delphine Wuest, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Marie-Pierre Theubet, Alpha Dramé, Bayram Bozkurt* et *Anne Moratti*: «Pour une diminution des déchets à incinérer: mettons le compost à sa place»;
- M-1183, de *M^{mes}* et *MM. Delphine Wuest, Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Alpha Dramé* et *Bayram Bozkurt*: «Le compost pour tous: pour une poubelle à compost accessible à chaque foyer».

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-426, de *M. Pascal Holenweg*: «Combien coûteraient, compte tenu des économies que cela pourrait permettre par ailleurs, l’internalisation des services de nettoyage des locaux de la Ville et l’engagement dans la fonction publique municipale du personnel nécessaire?».

Le président. Voilà pour les nouveaux objets que vous retrouverez à l’ordre du jour de la prochaine session. Elle aura lieu les 19 et 20 mai 2015. Je lève la séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5562
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5562
3. Résolution du 28 avril 2015 de M ^{me} et MM. Gary Bennaim, Adrien Genecand, Grégoire Carasso et Marie Barbey: «Pour que le Conseil administratif soutienne la construction de logements dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et en particulier sur le site de la caserne des Vernets» (R-183). Suite de la préconsultation	5562
4. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 février 2014 de M. Eric Bertinat: «Modification du règlement du Conseil municipal: renvois automatiques en commission des motions, résolutions et projets de délibération des conseillers municipaux» (PRD-82 A). Troisième débat	5572
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 24 avril 2013 de M ^{me} Sarah Klopmann: «Modification de l'article 88 du règlement du Conseil municipal: «Préconsultation» (PRD-63 A/B). Troisième débat	5573
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 avril 2014: «Pour un réaménagement complet du carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet» (P-322 A)	5574
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 mai 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 8 295 000 francs destinés à l'acquisition de véhicules et d'engins spécifiques pour les services de l'administration municipale (hors SIS), soit:	
– un crédit de 2 372 000 francs destiné au renouvellement de 7 véhicules lourds et de 7 remorques;	
– un crédit de 5 923 000 francs destiné au renouvellement de 30 véhicules légers et de 30 engins spécifiques (PR-1082 A)	5594

8. Motion du 12 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Javier Brandon, Maria Casares, Laurence Fehlmann Rielle, Christine Leuenberger-Ducret, Anne Moratti, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Corinne Goehner-Da Cruz, Maria Vittoria Romano, Ahmed Jama, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Marie Mutterlose, Bayram Bozkurt et Jannick Frigenti Empana: «Pour la mise en œuvre immédiate de mesures de prévention (autres mesures d’encadrement) le week-end, dans le quartier des Acacias» (M-1160) 5656
9. Rapport de la commission des finances chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014 en vue du bouclage d’un crédit d’étude et de réalisation terminées, avec l’ouverture d’un crédit complémentaire de 14 521,81 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de la rénovation et au réaménagement des trois préaux du groupe scolaire de Cité-Jonction situé avenue de Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, gérés par le Service des écoles et institutions pour l’enfance (PR-1089 A) 5657
- 10.a) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 20 février 2013 en vue de l’approbation des comptes de la saison 2011/2012 de la Fondation d’art dramatique de Genève (PR-1016 A) 5660
- 10.b) Rapport de la commission des finances chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} octobre 2014 en vue de l’approbation des comptes de la saison 2012/2013 de la Fondation d’art dramatique de Genève (PR-1101 A) 5665
11. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 5 novembre 2014 en vue de l’ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 413 000 francs destinés à l’acquisition de véhicules lourds et légers pour le Service d’incendie et de secours, soit:
- un crédit de 1 250 000 francs pour le renouvellement de cinq ambulances;
 - un crédit de 513 000 francs pour le renouvellement de huit voitures automobiles légères;
 - un crédit de 650 000 francs pour l’acquisition d’un véhicule d’extinction (PR-1105 A) 5672

12. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 517 000 francs, soit:
- un crédit de 921 000 francs destiné à l'assainissement et la sécurisation de la production de chaleur du centre sportif des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4;
 - un crédit de 596 000 francs destiné à l'assainissement et la sécurisation de la production de chaleur du site de la Voirie, rue François-Dussaud 10 (PR-1087 A) 5682
13. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2014 en vue du bouclage de 42 crédits d'études et de réalisations terminés ou abandonnés, avec l'ouverture de trois crédits complémentaires pour un montant total brut de 2 663 625,37 francs et net de 1 674 571,47 francs (revenus encaissés déduits), destinés à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1068 A) 5688
14. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève (PR-1100 A) 5712
15. Propositions des conseillers municipaux 5748
16. Interpellations 5748
17. Questions écrites 5749

Le mémorialiste:
Ramzi Touma